

NÉRÉE TREMBLAY

MONOGRAPHIE
de la
Paroisse de Saint-Hilarion



CHARRIER & DUGAL, LTÉE
IMPRIMEURS-LITHOGRAPHE
QUÉBEC

•
1948

MONOGRAPHIE
de la
Paroisse de Saint-Hilarion

NÉRÉE TREMBLAY

MONOGRAPHIE

de la

Paroisse de Saint-Hilarion



CHARRIER & DUGAL, L'ÉE
IMPRIMEURS-LITHOGRAPHE
QUÉBEC

1948

À Monsieur le curé
À mes parents
À mes amis
Aux courageux cultivateurs
À tous les paroissiens

LETTRE-PRÉFACE

Collège des Dominicains,
Ottawa, 6 juin 1948.

Monsieur NÉRÉE TREMBLAY
Sainte-Foy
Québec

Cher Monsieur,

Déjà auteur de deux publications populaires, *l'Abécé par l'Image et la Méthode naturelle* et de *Connaissances usuelles d'après l'ancien programme des écoles primaires*, vous avez rêvé, dans votre générosité au travail, de leur ajouter un livre d'histoire ; histoire chère entre toutes, puisqu'il s'agit de votre paroisse natale. C'est aussi à titre d'enfant de ce pays que vous m'avez prié plusieurs fois d'écrire la préface de ce nouvel ouvrage : *Monographie de la Paroisse de Saint-Hilarion*.

J'ai devant moi les épreuves que vous m'avez envoyées et que j'ai lues sous la poussée d'un vif intérêt. C'est bien à vos frères de ce coin de terre natale que vous vous adressez avec un naturel égal à votre sincérité. Et ce que vous laissez aux vôtres, pour leur plus grand bien, c'est un testament, un précieux inventaire local.

En homme du métier, pour vous renseigner, vous êtes allé aux sources et vous n'avez pas craint la fatigue des fastidieuses recherches sur place, aux Archives provinciales, fédérales, et dans les livres. Tout ce que vous avez pu découvrir, de près comme de loin, vous l'avez recueilli pour en nourrir de nombreux chapitres, depuis le premier sur le Territoire primitif jusqu'aux derniers sur les Conseils les plus variés d'agriculture et de patriotisme.

En traitant cette monographie, fidèle à votre vocation personnelle, vous êtes resté jusqu'au bout, « maître d'école », c'est-à-dire que vous vous êtes appliqué à former tout en informant. Et avec une grande honnêteté, vous n'avez pas hésité non plus à produire *in extenso* dans votre texte des pièces justificatives, de larges extraits d'auteurs intéressants de l'étranger, même des poésies de chez nous. Enfin, pour être complet, vous vous êtes efforcé de toucher à peu près à tout, à entrer dans tous les domaines, jusqu'à apporter des notes généalogiques sur les ancêtres.

Que de listes de noms intéresseront les familles de notre petite patrie ! Que de détails, restés jusqu'ici ignorés, vous avez su relever !

Je suis sûr que les paroissiens actuels de Saint-Hilarion, les anciens, dispersés ici et là dans la province, et beaucoup d'autres, vous liront avec joie et profit.

Recevez, cher Monsieur, mes vœux de succès, et croyez toujours à mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

Père Benoît MAILLOUX, O.P.

AVANT-PROPOS

C'est au cours d'une visite dans ma paroisse natale que je projetai d'en écrire la monographie.

Cette promenade — ce pèlerinage devrais-je dire — m'impressionna plus vivement qu'à l'accoutumée.

À mon gré, l'autobus de service entre Québec et Forestville filait trop vite ce jour-là : je ne pouvais remplir mes yeux des choses qui me semblaient intéressantes plus qu'à l'ordinaire.

Le rang Saint-Antoine, où naquit ma mère, le village de la Baie-Saint-Paul, où j'étudiai deux ans avant d'entrer à l'École normale, passent trop rapidement devant mes yeux. Le chemin longeant la rive nord-est de la rivière du Gouffre est bientôt franchi ; la côte de Matou¹ gravie, et le rang Saint-Georges de Saint-Urbain est déjà derrière nous. Voici la borne séparant cette paroisse de la mienne. À deux pas plus loin, une œillade à gauche me fait apercevoir la silhouette du lac à la Mine, lieu de mes premiers coups d'aviron et de mes premières chasses. À peine le temps de penser qu'à quelques arpents au nord-est de cette intéressante nappe d'eau se trouve la maison paternelle, et déjà le véhicule est devant l'école où s'est écoulé mon premier stage primaire.

1. Côte qui conduit à Matou — rang Saint-Georges de Saint-Urbain.

Le lac, le foyer de ma famille, la route du quatrième au troisième rang, l'école, c'est tout un monde de souvenirs des plus vivaces et des plus empoignants !

Le char est déjà au sommet de la longue montée du troisième rang. Ici, nous voilà à 1,800 pieds d'altitude. De cet endroit le village est à nos pieds, et la vue embrasse la plus grande partie de la paroisse. Dévaler la pente, c'est l'affaire d'un instant, et me voilà sur le coteau où est assise la maison du bon Dieu.

D'ici, je contemple à loisir ce que j'ai regardé tant de fois sans émotion, autant dire sans voir.

Oui, à ce moment, je vois la splendide chaîne des Laurentides. De prime abord, ne croirait-on pas que la nature l'a fait surgir là, tout exprès pour encadrer la paroisse de Saint-Hilarion. Pourtant, elle encercle toutes les paroisses du comté de Charlevoix, sans toutefois présenter partout le même visage. Par endroits, elle est verte et riante, en d'autres, âpre et rugueuse, dénudée et menaçante.

L'entrée dans l'église ne laisse pas de me toucher profondément. C'est ici que s'élevait l'ancienne église de bois où je reçus le baptême et la confirmation dans la foi chrétienne, et que je fis ma première communion ?

La visite au cimetière, où dorment leur dernier sommeil mes père et mère, des frères et des sœurs, m'a tristement ému ! Je ne l'avais jamais vu dans un tel abandon ! . . . Des croix cassées, d'autres tombées et envahies par l'herbe, des pierres tombales inclinées et sur le point de choir ! Et combien de

citoyens y reposent sans aucun indice pour les rappeler au souvenir de leurs parents et amis ! . . . Je me console à la pensée que M. le curé, projette de lui faire une toilette digne du champ des morts. Souhaitons que, dans un avenir prochain, les fleurs remplacent les herbes sauvages . . .

J'eusse hésité encore d'entreprendre une telle tâche, requérant tant de recherches, sans la réminiscence de l'alinéa suivant de l'intéressante *Histoire de la Paroisse de Saint-Jérôme de Terrebonne* :²

« L'histoire de nos paroisses et de nos municipalités canadiennes est toujours en elle-même fort intéressante. On y trouve, d'ordinaire, tant de zèle déployé et tant d'imprévu, souvent tant d'esprit de sacrifices et tant d'abnégation de la part des pionniers, pour assurer le succès de l'œuvre, qu'on ne saurait ne pas s'y attacher tout de suite ! »

En dehors de l'établissement de Saint-Hilarion, je n'en vois pas d'autres pouvant correspondre plus pleinement à l'affirmation ci-dessus. Des sacrifices, même des actes d'héroïsme, j'en ai vu pendant mon enfance et mon adolescence. Les vingt-cinq à trente premières années n'ont pas souvent donné d'abondantes récoltes. Les gelées hâtives en ont anéanti ou endommagé un grand nombre. Les savanes et les grandes étendues de terre encore en bois debout offraient peu de sécurité aux moissons.

En ce temps-là, les colons ne pouvaient compter sur des chemins faits à l'avance, ni sur des primes

2. M. l'abbé Élie AUCLAIR, historien.

de défrichement, de labour et d'habitation. Ah ! non, rien de tout cela. Il fallait compter sur son endurance, sa force musculaire dont bon nombre ont profité pour transporter sur leur dos leurs provisions.

Ils comptaient surtout et avant tout sur leur volonté invincible de devenir propriétaires d'un lot ou d'une partie de lot. C'est ce grand et noble amour de la terre qui a forcé bien des colons à ne défricher que par moments, obligés qu'ils étaient de gagner pour vivre, eux et leur famille. Oui, obligés de travailler, et à quel prix : un pain, ou une livre de lard ou vingt sous par jour !

Plutôt que de ne rien faire en hiver, bon nombre de colons débitaient de grosses charges de bois sec qu'ils descendaient à 15 milles (à la Baie-Saint-Paul) pour les vendre à trois *schellings* chacune (72 sous), de quoi acheter un gallon de melasse. Quel courage ! quelle envie de se cramponner à la terre pour y vivre sa vie de son propre travail !

Je dois avouer que M. le curé Claveau, à qui je communiquai l'idée d'écrire la monographie de la paroisse, se montra enchanté du projet et me passa un cahier où M. le chanoine Ph. Tremblay, curé de la Malbaie, avait couché quelques notes éparses, pendant les 18 années passées à la cure de Saint-Hilarion.

M. Claveau décéda une quinzaine de jours après mon entretien avec lui.

J'ai le plaisir d'ajouter que j'ai rencontré dans son successeur, M. le curé Hormidas Coudé, le même

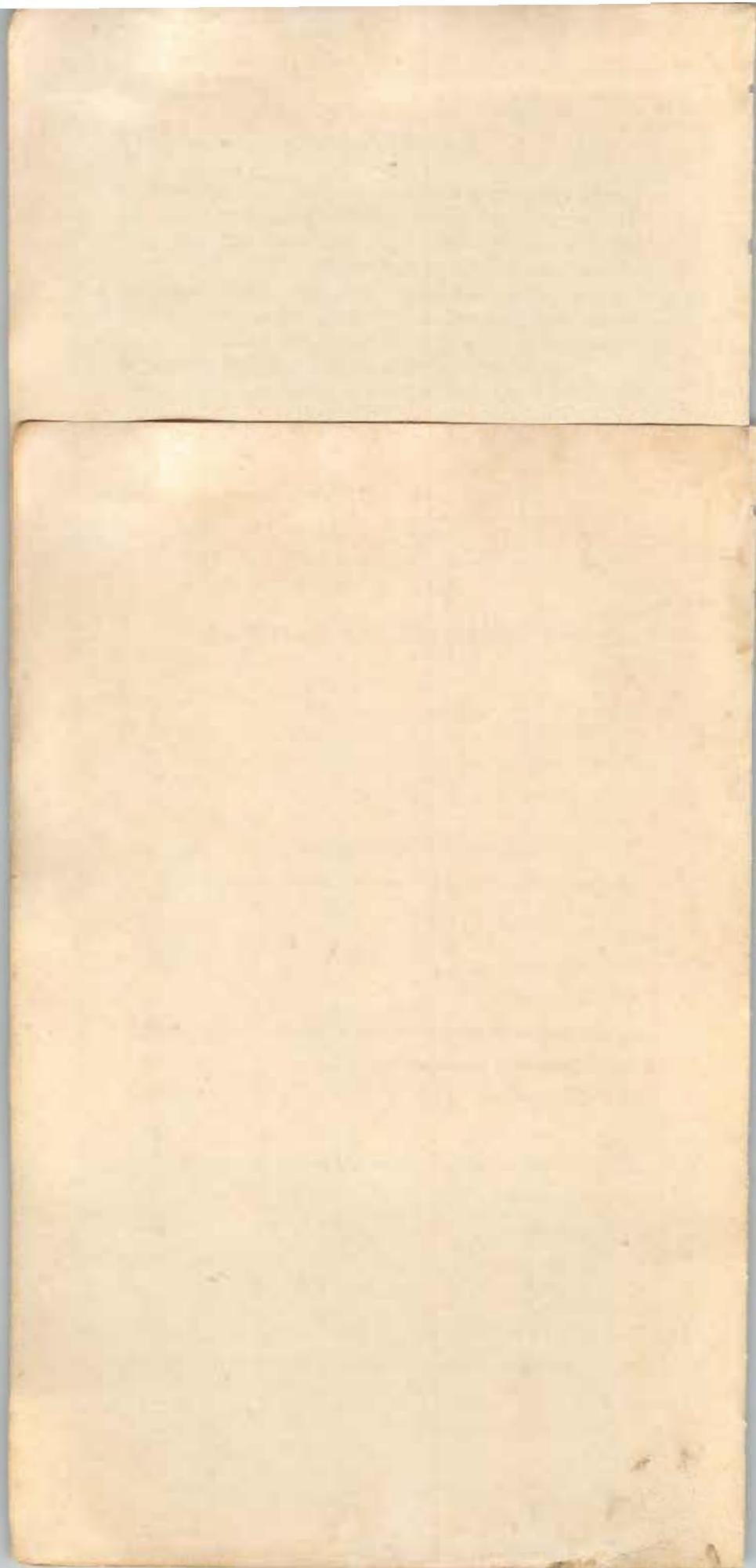
encouragement et le même support. Je l'en remercie sincèrement, de même que les paroissiens qui ont bien voulu répondre avec empressement aux précisions que je leur ai demandées.

Ce qui me fut un précieux encouragement, c'est le fait que toutes les personnes rencontrées m'ont manifesté le désir de voir mon projet réalisé.

J'aurais aimé un travail plus complet ; mais tel qu'il est, il m'a coûté quelque peine . . .

NÉRÉE TREMBLAY.

| | |
|---|-----|
| X. — <i>Un petit gars qui a fait parler de lui</i> | 171 |
| XI. — <i>Les chemins</i> | 176 |
| XII. — <i>Faits divers</i> | 188 |
| XIII. — <i>L'épouse modèle</i> | 199 |
| XIV. — <i>La population</i> | 208 |
| XV. — <i>Conseils aux cultivateurs</i> | 217 |
| XVI. — <i>Connaître ses aïeux et ses aïeux fait aimer sa patrie</i> . . . | 226 |



CHAPITRE I

LE TERRITOIRE PRIMITIF DE SAINT-HILARION

Le territoire du canton de Settrington. — Les bornes de ce territoire. — Première demande d'un fief. — Deuxième demande et premier arpentage. — Deuxième arpentage. — Octroi du premier fief. — Concessionnaires et lots accordés. — Lots réservés pour le maintien et le support du clergé protestant. — Lots réservés par la Couronne. — Réserves de la Couronne. — Conditions expresses de cette concession. — Vente du fief. — Fins des octrois de fiefs et seigneuries.

LE TERRITOIRE DU CANTON DE SETTRINGTON

Ce territoire, enclavé au sud par la seigneurie des Éboulements, au nord par les terres de la Couronne (canton de Sales), à l'est par la seigneurie de Murray Baie, à l'ouest par la seigneurie du Gouffre, a d'abord porté le nom de Percy (jusqu'en 1792), ensuite celui de Settrington. Il comprenait une étendue de forme irrégulière d'environ 7 milles par 6 milles ¹.

LES BORNES DE CE TERRITOIRE

(Copie d'une partie de la proclamation du gouverneur érigeant le canton de Settrington le 3 juin 1822.)

1. Le nom de Settrington fut donné en souvenir d'un village de ce nom, dans le comté de Yorkshire, au sud de l'Angleterre. C.-E. DESCHAMPS, dans *Paroisses et Municipalités*.

Cette étendue de terre est bornée comme suit d'après ce rapport : « Commençant au point A sur la ligne de profondeur de la seigneurie des Éboulements, à l'angle nord-est de l'étendue du village de Sainte-Croix ² ; de là, le long de la limite est de la dite étendue, astronomiquement nord, 23 degrés 15 minutes ouest, environ 102 chaînes, 80 chaînons ; de là, le long de la limite nord du dit village Sainte-Croix, astronomiquement nord, 86 degrés 45 minutes ouest, environ 144 chaînes, ou jusqu'à l'intersection de la ligne de profondeur de la seigneurie Le Gouffre ; de là, le long de la dite ligne de profondeur, astronomiquement nord, 9 degrés ouest, 61 chaînes, jusqu'à un angle dans la dite ligne de profondeur ; de là, encore le long de la dite ligne de profondeur de la dite seigneurie, astronomiquement nord, 24 degrés 40 minutes est, 270 chaînes, 88 chaînons ; de là, perpendiculairement, astronomiquement nord, 65 degrés 15 minutes ouest, environ 147 chaînes, 39 chaînons, jusqu'à la rivière du Gouffre ; de là, le long de la rive de la dite rivière du Gouffre, suivant ses différents tours et détours en remontant le courant, dans une direction nord, jusqu'à sa rencontre avec les montagnes ; de là, le long du pied de ces dites montagnes dans leur direction à l'est, jusqu'à la rencontre de la rivière Malbaie ; de là, en descendant le courant, jusqu'à la rencontre de la ligne de profondeur de la seigneurie de Murray-Bay ; de là, en ligne droite le long de la dite ligne de profondeur, astronomiquement sud, 21 degrés 36 minutes ouest, 605 chaînes, jusqu'au point d'intersection avec la ligne

2. La concession de Sainte-Croix.

latérale ouest de la dite seigneurie ; de là, le long de la dite ligne latérale, en ligne droite, astronomiquement sud, 68 degrés 24 minutes, 446 chaînes, 50 chainons, jusqu'à l'intersection de l'arrière ligne ou ligne de profondeur de la dite seigneurie des Éboulements ; de là, le long de la dite droite ligne, sud, 66 degrés 45 minutes ouest, environ 606 chaînes, jusqu'au point de départ.

La proclamation de la Couronne, acceptant cette délimitation et érigeant le canton de Settrington, est datée du 3 juin 1822, et signée par le gouverneur à sa résidence du château Saint-Louis à Québec.

Ce canton a été érigé en municipalité le 3 juin 1855, moins la partie de Saint-Irénée.

PREMIÈRE DEMANDE D'UN FIEF DANS CE TERRITOIRE

Le premier à solliciter une étendue de terre dans ce territoire fut Joseph Drapeau, qui possédait déjà un petit fief dans la seigneurie du Gouffre. Cette demande porte la date du 5 septembre 1792. Le 15 octobre de la même année, le lieutenant-gouverneur, Alired Clarke, ordonna à l'arpenteur général du Bas-Canada, Joseph Bouchette, de délimiter et diviser le *township* Percy — qui sera désormais désigné sous le nom de *township* de Settrington — pour accorder au pétitionnaire les 1,200 acres demandées, sous la condition expresse de payer la moitié des frais d'arpentage. Joseph Drapeau n'acceptant point cette condition, l'arpentage n'eut pas lieu, la concession non plus³.

3. Archives au département de la Colonisation.

DEUXIÈME DEMANDE ET PREMIER ARPENTAGE

Le cinq décembre 1818, une soixantaine de Tremblay, tous parents entre eux, et pour la plupart baptisés et résidants aux Éboulements, demandèrent au gouverneur l'octroi d'un fief de treize mille acres (13,000) de terre, dans le canton de Settrington, territoire contigu à leur paroisse.

Le 19 janvier 1819, l'arpenteur général chargea l'arpenteur Georges-Irwin Cull, de tracer les lignes latérales du *township* de Settrington, situé dans le comté de Northumberland⁴, district de Québec.

L'arpenteur Cull traça les lignes délimitant ce vaste territoire de 38,098 acres, 9 perches et 6,322 chainons, s'étendant jusqu'au pied des monts, comprenant ainsi les terres de la Couronne (canton de Sales), une partie de Saint-Urbain et de Saint-Irénée.

DEUXIÈME ARPENTAGE

Le gouverneur, trouvant la demande raisonnable, ordonna à l'arpenteur général de délimiter, diviser et subdiviser le canton de Settrington en lots de 200 acres chacun, de s'assurer s'il n'y a pas de concessions déjà consenties, des réserves de bois pouvant servir à la marine ; si le sol est propice à la culture du chanvre et du lin ; de tenir compte des lots réservés au clergé protestant au gouverneur ou à ses successeurs⁵.

4. En 1852, le nom de Northumberland fut changé en celui de Saguenay, et Saguenay se convertit en Charlevoix en 1855, par un arrêté ministériel daté du 5 mai.

5. Proclamation du gouverneur, archives provinciales.

Le 3 avril 1821, l'arpenteur général chargea François Fournier, de Saint-Jean-Port-Joli, de faire l'arpentage demandé.

Dès le 21 juillet, M. Fournier présenta le résultat de son travail, à M. Bouchette⁶. Celui-ci écrivit le nom de chacun des concessionnaires, sur le lot qu'il lui assignait sur le plan.

OCTROI DU PREMIER FIEF

Sur réception du rapport de l'arpenteur général — rapport présenté le 28 juillet 1821 —, et après s'être assuré des principes de loyauté et du caractère moral des solliciteurs, le gouverneur accorda à chacun la parcelle du canton de Settrington désignée sur le plan. Les concessionnaires furent requis de prêter serment de fidélité au gouverneur et d'obéissance aux lois du pays.

Les frais de l'arpentage payés, les concessionnaires obtinrent les lettres patentes, le 3 juin 1822.

« Cet octroi leur est fait libre de toute redevance provenant du cens, lods et rentes et corvée — *in free and common soccage* — c'est l'équivalent, en français, de *franc-alleu roturier*. Les concessionnaires ont donc la liberté d'en jouir comme ils l'entendront ; de couper les arbres et d'en tirer le profit qu'ils jugeront nécessaire ; de défricher pour cultiver suivant les méthodes qu'ils croiront les meilleures »⁷.

6. Archives du ministère de la Colonisation.

7. Proclamation du gouverneur général, archives provinciales au Musée.

CONCESSIONNAIRES ET LOTS ACCORDÉS *

| NOMS DES CONCESSIONNAIRES | Numéro des lots | Rangs | Nombre d'acres |
|---|-----------------------|----------|-------------------|
| Joseph Tremblay ⁸ | { 2, 3 1, 2, 4, 5 | { 1 2 | 1,196 |
| Joseph Tremblay, père | 5 | 1 | |
| Ulric Tremblay, fils d'Alexandre | 6 | 1 | 200 |
| Alexandre Tremblay, fils de Jean-Baptiste | 6 | 2 | 200 |
| Jean Tremblay, senior (père) | 7 | 1 | 200 |
| Jean-Baptiste Tremblay, père d'Alex | 8 | 2 | 200 |
| Pascal Tremblay, fils de Benjamin | 9 | 2 | 200 |
| Benjamin Tremblay | 9 | 1 | 200 |
| Léon Tremblay, fils de Michel | 10 | 1 | 200 |
| David Tremblay, senior | 12 | 2 | 200 |
| Michel Tremblay, fils de Jacques | 12 | 1 | 200 |
| Jacques Tremblay, senior | 13 | 2 | 200 |
| Pierre Tremblay, fils de Jacques | 13 | 1 | 200 |
| Joseph-Marie Tremblay, fils de Charles | 14 | 1 | 200 |
| Épiphan Tremblay, fils d'Étienne | 15 | 2 | 200 |
| Joseph-Marie Tremblay, fils d'Étienne | 16 | 2 | 200 |

* Les lettres patentes octroyant ces lots furent, comme nous le disons plus haut, toutes datées du 3 juin 1822.

8. Pourquoi Joseph Tremblay a-t-il obtenu six lots, au lieu d'un seul comme les autres? La proclamation ne le dit pas. Elle se contente de mentionner que c'est lui qui a fait les démarches à cette fin pour lui et ses associés (*his associated*).

M. le curé Ph. Tremblay, dans ses notes, rapporte avoir entendu dire que des membres de cette famille Tremblay avait servi pendant la guerre de 1812, et, qu'en récompense, la reine Victoria leur avait octroyé cette concession.

Je n'ai rien trouvé pour justifier ce oui-dire. Je me suis adressé au ministère de la Milice, à Ottawa. On m'a répondu de référer aux Archives provinciales (au Musée), où je trouverais probablement la réponse. Le volume désigné ne fait que mentionner les lots attribués à chacun. *L'Histoire de la milice canadienne*, Benjamin Sulte, publie les noms des officiers et soldats qui ont reçu une médaille en souvenir de leur service militaire, pendant cette guerre. Elle ne mentionne aucun des noms ci-dessus.

| NOMS DES CONCESSIONNAIRES (<i>suite</i>) | Numéro des lots | Rangs | Nombre d'acres |
|--|-----------------------|-------|-------------------|
| Frédéric Tremblay, fils de Jean | 16 | 1 | 200 |
| Jean Tremblay, senior | 17 | 1 | 200 |
| Joseph Tremblay, fils { | 18 | 2 | 93 |
| | 19 | 2 | 16 |
| | | | 109 |
| Étienne Tremblay, partie est | 19 | 2 | 127 |
| Jean-Baptiste Tremblay, { | 19 | 1 | 127 |
| | 20 | 1 | 73 |
| | | | 200 |
| Michel Tremblay, partie sud | 1 | 3 | 200 |
| Denis Tremblay | 3 | 3 | 200 |
| Joseph Tremblay | 4 | 3 | 200 |
| Augustin Tremblay, père | 3 | 4 | 200 |
| Henry Tremblay, fils | 4 | 4 | 200 |
| Athanase Tremblay, fils | 6 | 3 | 200 |
| Luc Tremblay | 5 | 4 | 200 |
| Louis Tremblay, père, { | 2 | 5 | 112 |
| | 1 | 6 | 95 |
| | | | 207 |
| Félix Tremblay | 11 | 2 | 200 |
| Pascal Tremblay, fils | 3 | 5 | 200 |
| François Tremblay, fils | 7 | 4 | 200 |
| Étienne Tremblay, fils | 7 | 3 | 200 |
| Louis Tremblay, fils | 8 | 3 | 200 |
| Étienne Tremblay, père | 10 | 3 | 200 |
| Théodore Tremblay, fils | 8 | 4 | 200 |
| Antoine Tremblay | 11 | 3 | 200 |
| Aimé Tremblay, fils | 10 | 4 | 200 |
| Jovite Tremblay | 11 | 4 | 200 |
| Vincent Tremblay, père | 13 | 3 | 200 |
| Moyse Tremblay, fils | 14 | 3 | 200 |
| Augustin Tremblay, fils | 12 | 4 | 200 |

| NOMS DES CONCESSIONNAIRES (suite) | Numéro | | Nombre d'acres |
|-----------------------------------|--------------------|-------|-------------------|
| | des lots | Rangs | |
| Roger Tremblay, fils. | 14 | 4 | 200 |
| Vincent Tremblay, fils. | 15 | 3 | 200 |
| Louis Tremblay. | 17 | 3 | 200 |
| Michel Tremblay. | 18 | 3 | 200 |
| Bruno Tremblay, demi-est. | 1 | 6 | 100 |
| Étienne Tremblay, fils. | 5 | 5 | 200 |
| Joseph Tremblay, fils. | 6 | 5 | 200 |
| Isidore Tremblay. | 3 | 6 | 200 |
| Jacques Tremblay, père. | 7 | 5 | 200 |
| Ambroise Tremblay. | 4 | 6 | 200 |
| Jacques Tremblay, fils. | 5 | 6 | 200 |
| François Tremblay. | 9 | 5 | 200 |
| Moyse Tremblay, père. | 10 | 5 | 200 |
| Étienne Tremblay. | 7 | 6 | 200 |
| Louis Tremblay. | 8 | 6 | 200 |
| Bénoni Tremblay. | 10 | 6 | 200 |
| Élie Tremblay { | 15 | 4 | 75 |
| | partie ouest. | 11 | 6 |

105

LOTS RÉSERVÉS POUR LE MAINTIEN ET LE SUPPORT DU
CLERGÉ PROTESTANT

Lots numéros 4, 11, 18 au premier rang ;
 Lots numéros 3, 10, 17 au deuxième rang ;
 Lots numéros 5, 12, 19 au troisième rang ;
 Lots numéros 2, 9, 16 au quatrième rang ;
 Lots numéros 4, 11, au cinquième rang ;
 Lots numéros 2, 9, au sixième rang.

Ces 16 lots, contiennent environ trois mille cent
 quatre vingt-quinze (3,195) acres, y compris l'étendue

allouée aux chemins et autres nécessités. Cette réserve représente environ un septième des terres concédées.

LOTS RÉSERVÉS PAR LA COURONNE

Le gouverneur se réservait aussi, pour lui, ses héritiers et successeurs, les lots :

- 1, 8 et 15, au premier rang ;
- 7 et 14, au deuxième rang ;
- 2, 9, 16, au troisième rang ;
- 6 et 13, au quatrième rang ;
- 1 et 8, au cinquième rang ;
- 6, au sixième rang.

Ces 13 lots, contenant environ deux mille cinq cent quatre-vingt-treize (2,593) acres, comprennent l'étendue nécessaire aux chemins et aux besoins commandés par les circonstances.

RÉSERVES DE LA COURONNE

Le gouverneur réserve pour lui, ses héritiers et successeurs, les mines d'or et d'argent qui peuvent se trouver sur les terres concédées ou sur une partie quelconque d'un des lots.

Celui qui découvrira une mine d'or ou d'argent devra en avertir la Couronne ou l'officier chargé de l'administration, dans les six mois qui suivront la découverte. À défaut d'une telle déclaration, la concession du lot ou des lots renfermant la mine est annulée, et le terrain retourne à la Couronne.

Est aussi réservé le droit de se servir des cours d'eau, (lacs, rivières, ruisseaux et étangs) ; d'ouvrir des chemins d'une largeur de 100 pieds ; de construire des édifices en vue de l'exploitation d'une ou des mines ; de bâtir des prisons et des palais de justice, des forts et forteresses à l'usage de la milice.

CONDITIONS EXPRESSES DE CETTE CONCESSION

La présente concession est faite aux trois conditions expresses suivantes :

1^o Tous les concessionnaires, leurs héritiers ou ayant droit sont solidairement obligés d'établir dès la première année qui suivra la date de l'émission des lettres patentes, au moins une famille par douze cents acres des terres concédées ;

2^o Chacun des concessionnaires devra avoir cultivé au moins deux acres par chaque cent acres concédées, après la troisième année de la date ci-dessus ;

3^o Tous et chacun sont tenus de cultiver, pendant les 7 ans qui suivront la date ci-dessus, au moins sept acres par chaque cent acres de terre concédées.

À défaut de remplir chacune de ces trois conditions, toutes les terres concédées retournent à la Couronne, comme si aucune concession n'avait été accordée⁹.

9. Proclamation du gouverneur signée du château Saint-Louis. le 3 juin 1822.

VENTE DU FIEF

Les concessionnaires avaient-ils vraiment l'intention de s'établir (eux ou leurs enfants) dans le territoire nouvellement acquis ?

On peut en douter : le lendemain du jour où ils reçurent les lettres patentes de leurs lots, tout était vendu au notaire Charles-Maxime DeFoy, de Québec, et à son frère François, quincaillier de cette ville.

Tout semble bien avoir été arrangé à l'avance entre eux et le notaire, si l'on en juge par la lettre de ce dernier, à l'arpenteur Fournier, faisant remarquer à celui-ci qu'une différence entre son rapport et celui de l'arpenteur Cull empêchait son travail d'être approuvé et, partant, retardait l'émission des lettres patentes — le rapport et le plan présentés le 16 juillet 1821, n'étaient pas encore définitivement approuvés en mai 1822. « Avez-vous pris vos Rhumb de vent d'après le méridien magnétique ou astronomique ? », précisa DeFoy¹⁰.

Enfin, l'arpenteur s'étant expliqué, tout s'arrangea, et, comme il est dit plus haut, les lettres patentes furent émises, et les MM. DeFoy devinrent les seuls propriétaires du fief.

FINS DES OCTROIS DE FIEFS ET SEIGNEURIES

« L'octroi des seigneuries et des fiefs avait pour but de favoriser l'établissement de colons, de pourvoir au défrichement des terres incultes du pays, à l'éta-

10. Lettre du notaire DeFoy à l'arpenteur Fournier. Archives de l'arpentage, colonisation.

blissement stable de cultivateurs de bonne foi (pas la spéculation ni favoriser des courtisans) »¹¹.

Les concessionnaires du fief de 13,000 acres du canton de Settrington ont manifestement fait preuve de mauvaise foi. C'est évident. Néanmoins, les paroissiens de Saint-Hilarion leur doivent d'avoir songé les premiers à coloniser ce canton.

Les vendeurs savaient bien que les nouveaux acquéreurs chercheraient à tirer profit de cette transaction, en vendant les terres par portions. Quelques-uns des premiers possesseurs et plusieurs de leurs fils achetèrent des terres des DeFoy.

11. *Octroi de seigneuries et de fiefs*, par P.-G. Roy.

CHAPITRE II
LES DeFOY
PROPRIÉTAIRES DES LOTS CONCÉDÉS
AUX TREMBLAY

Ventes des lots. — Don de la terre de l'église. — Exigences des DeFoy. — Droits du seigneur. — Droits des censitaires. — Les premiers habitants. — Noms des 44 occupants de terres. 1851. — Noms des douze autres familles du canton.

VENTES DES LOTS

La vente des terres du canton ne s'est pas faite aussi vite que l'espéraient les nouveaux acquéreurs¹. Ils exigeaient 100 louis pour lot, tandis que les lots réservés au clergé protestant et au gouverneur furent vendus par la Couronne pour quelques piastres ; il y en eut même de concédés gratuitement. Ce sont surtout ces lots qui furent pris les premiers. Je dis pris... mais pas toujours occupés par les premiers prenants.

1. Les DeFoy, demeurant à Québec, avait confié la vente des terres à Pierre Harvey, qui demeurait dans une petite maison bâtie par les habitants à l'endroit du presbytère actuel. Cet agent, d'une honnêteté douteuse, spéculait sur la vente, chargea plus que le prix exigé des propriétaires. Enfin, Charles Chouinard fut nommé agent. Les visites que le notaire Chs-M. DeFoy faisait fréquemment dans le canton, lui permirent de faire plus de ventes que les deux premiers agents.

Des habitants des paroisses voisines, prenaient des lots ou parties de lots de la Couronne, ou en achetaient des DeFoy, dans le but de les vendre, à l'occasion . . . avec profit.

Plusieurs de ces détenteurs de terres déclarèrent aux notaires, lors de la vente, qu'ils connaissaient bien ces lots pour les avoir possédés ou occupés depuis environ quatre ans . . . cinq ans . . . sept ans et même dix ans ².

En 1851, un cordonnier des Éboulements rétrocède aux DeFoy le lot acheté par lui en 1832.

Tant il y a que la colonisation dans le canton de Settrington allait petit train.

En 1851 — 29 ans après la vente aux DeFoy — il n'y avait que 44 occupants de terres dans le canton, et tous n'étaient pas de véritables propriétaires. Cette année-là, Settrington n'était habité que par 52 familles formant une population de 280 âmes ³.

Au commencement de l'année 1865, les terres se vendirent par les DeFoy eux-mêmes ; quelques-unes par Chs Chouinard. À cette date, le notaire Chs-M. DeFoy, devenu le seul propriétaire, et demeurant à Saint-Édouard-de-Gentilly, confia la vente à M. Ant. Bouchard, à qui il céda, le 27 août 1873, tous ses droits dans le canton de Settrington : lots invendus, rentes et intérêts à échoir, jusqu'à ce jour, pour le prix de six

2. En 1852, les DeFoy vendent le tiers central du lot numéro 17 du premier rang à Élizée Audet (Éboulements), qui déclare le posséder depuis environ six ans. En 1865, l'agent Antoine Bouchard vend le tiers nord-est du lot numéro 6, au troisième rang, à Eucher Tremblay (Baie-Saint-Paul), qui déclare le bien connaître pour l'occuper depuis environ sept ans.

3. Recensement fédéral pour l'année 1850-1851.

cents piastres (\$600.00). Il restait d'invendus et de vendables trois lots complets (le numéro 10 du 1^{er} rang, les numéros 11 et 12 du 2^e rang) et quelques parties de lots.

DON DE LA TERRE DE L'ÉGLISE

Pour activer la vente des terres, les DeFoy firent don, en 1852, à l'évêque du diocèse, du tiers central (3 arpents, 3 perches et 6 pieds) du lot numéro 10 au troisième rang, aux fins d'y bâtir les édifices nécessaires au culte et d'aider le curé.

Les habitants n'avaient pas attendu cette gratification pour construire, comme nous le verrons au chapitre I, au sous-titre : *La chapelle*.

EXIGENCES DE DEFOY

Ce qui, au début a nui beaucoup au développement du canton, c'est la spéculation véreuse d'un certain agent autre que les deux nommés plus haut. À cette conduite nuisible à la colonisation, s'ajoutaient les exigences outrées des DeFoy.

Ils ne se contentaient pas de réserver les mines d'or et d'argent. Ils exigeaient :

« . . . 1^o Le dit acquéreur fera mesurer, aligner et borner à ses propres frais la dite terre par un arpenteur juré, et fournira sous trois mois de cette date, au dit vendeur, copie authentique du procès-verbal de bornage, et lui fournira en outre, sous quinze jours aussi de cette date, copie en bonne et due forme du présent acte de vente dûment enregistré à ses propres

frais, et une semblable copie de chaque titre ou contrat translatif de propriété de toute ou partie de la dite terre qui aura lieu à l'avenir, et ce, dans les quarante jours qui suivront la date de tel titre ou contrat, sous peine de payer au dit vendeur ses hoirs et ayant cause, la somme de douze livres et dix chelins courant par forme de dommage et intérêts pour chaque tel défaut de fournir copie de tel titre ou contrat. »

2° (*Le deuxième alinéa ne comporte que les obligations ordinaires de tout acquéreur*).

« 3° La division de la dite terre n'en opérera aucune quant au vendeur.

« 4° Le dit vendeur aura à perpétuité le droit et faculté de retraire toute ou partie de la dite terre avec les améliorations sur icelle, sur tous et tels acquéreurs quelconques à titre de vente ou acte équipollent à la vente, même sur les parents lignagers, et par le dit vendeur, ses hoirs et ayant cause, remboursant à l'acquéreur le prix d'acquisition, frais et loyaux coûts ; laquelle faculté de retraire devra être exercée dans les six mois qui suivront l'exhibition par l'acquéreur de son titre d'acquisition.

« 5° Le dit vendeur se réserve pour lui ses hoirs et ayant cause les sites de moulin, qui peuvent se trouver sur la dite terre, avec en outre la propriété d'un terrain de six arpents en superficie propre et convenable pour y construire un ou plusieurs moulins à farine, à scie, ou autres moulins ou manufactures que ce soit, et plus un chemin de dix-huit pieds de large pour y parvenir, et ce sans être, le dit vendeur, ses hoirs et ayant cause, tenus à aucun autre dédommagement que de payer au dit acquéreur, ou possesseur d'alors, la valeur du défrichement ou amélioration faite sur les dits six arpents de terrain, et ce à dire d'experts nommés par les parties.

« 6° Le dit vendeur se réserve en outre pour lui ses hoirs et ayant cause à perpétuité, le droit d'établir, faire et entretenir sur la dite terre toutes espèces de digues, retenues ou chaussées, sur tous et tels ruisseaux, rivières ou cours d'eau sur lesquels le dit vendeur, ses hoirs et ayant cause, bâtiront tels moulins ou manufactures, et ce sans indemnité.

« 7° Le dit vendeur se réserve de plus pour lui, ses hoirs et ayant cause, toutes espèces de mines, minières, minéraux, carrière de pierre ou ardoises et pierre à chaux qui pourront se trouver sur la dite terre, ainsi que le droit à perpétuité de couper, prendre et enlever tous les bois utiles à la construction des églises, moulins, manufactures ou autres bâtisses destinées à l'usage public dans le dit *township*.

« 8° Le dit acquéreur, ses hoirs et ayant cause, seront tenus de se conformer à toutes les charges, clauses, conditions et réserves mentionnées dans les Lettres Patentes de sa Majesté, accordant les terres du dit *township* de Settrington, lesquelles le dit acquéreur déclare bien savoir et connaître ; et le dit vendeur se fait les réserves faites sur le dit *township* par sa Majesté et mentionnées dans les dites Lettres Patentes.

Et pour sûreté du paiement et l'exécution des charges et stipulations portées au présent acte de vente, le dit acquéreur hypothèque spécialement et par privilège la terre ci-dessus désignée et présentement vendue⁴. »

4. Il s'agit ici d'une terre formée du tiers central du lot numéro 12 du 4^e rang, vendue par Chs-M. DeFoy à Hippolyte Boudreault, de Sainte-Agnès, pour son neveu mineur André Claveau, fils de feu Elizée Claveau, au prix de 25 louis, dont acte fut passé à la Baie-Saint-Paul, en l'étude du notaire C.-P. Huot, l'un des dits notaires soussignés, sous le numéro 9256, l'an 1856, le 5^e jour du mois de décembre. Signé par Hippolyte + Boudreault, Chs-Maxime DeFoy, C.-A. Clément et C.-P. Huot.

Comme un louis, dans ce temps-là, valait \$4.66, le vendeur n'a pas manqué l'acheteur. Il s'en est vendu à tous les prix, des lots, depuis \$50.00 pour un demi lot jusqu'à \$100.00, plus et moins ; deux tiers du lot n° 10, au 4^e rang furent vendus en 1857, à Chs Chouinard, 83 louis 6 shellings 8 deniers.

Les nombreux actes de vente que j'ai lus renferment ces réserves et restrictions.

« L'octroi de seigneuries et de fiefs avait pour but de favoriser l'établissement de colons, de pourvoir au défrichement des terres incultes du pays, à l'établissement stable de cultivateurs de bonne foi ».

Les DeFoy, Charles-Maxime et François sont-ils véritablement seigneurs du fief de Settrington ? Peuvent-ils exiger le cens, lods et vente et la corvée des colons à qui ils vendent des terres ? Et, advenant la vente à un autre par un colon de la terre achetée des DeFoy, ceux-ci ont-ils le droit de réclamer 12% du prix de vente comme ils l'ont stipulé sur tous les contrats de vente ?

D'abord les concessionnaires, n'ayant rempli aucune des conditions posées dans la proclamation, la Couronne pouvait déclarer l'octroi du fief nul. Elle s'en est abstenue. Et les heureux possesseurs l'ont vendu comme ils l'avaient obtenu exempt des charges ordinaires — cens et rentes, corvée, etc. —, mais soumis à toutes les réserves qu'il renferme.

Dans ces conditions, il est douteux que les nouveaux acquéreurs aient pu se considérer les véritables seigneurs de Settrington avec tous les droits, avantages et honneurs dus à ce rang.

Ils ne pouvaient exiger le cens et rentes, lods et ventes ni les corvées : redevances qu'un seigneur percevait sur tout lot vendu dans sa seigneurie.

DROITS DU SEIGNEUR

« Le seigneur avait droit à des honneurs destinés à marquer son autorité, à des compensations matérielles.

« Droit de justice : haute, moyenne et basse.

« *La haute justice* donnait complète juridiction criminelle, excepté pour le crime de lèse-majesté ; droit de condamner à l'amende, à l'emprisonnement, au carcan, au bannissement, à la marque du fer rouge et même à la peine capitale.

« *La moyenne justice* comportait actions civiles réelles et personnelles, délits punissables d'amende, au maximum de soixante sols parisis (se disait autrefois de monnaie frappée à Paris).

« *La basse justice* limitait la juridiction des affaires personnelles jusqu'à soixante sols, et celle des délits à une amende de dix sols parisis.

« Ils se sont rarement prévalu de tous ces droits.

Droits du seigneur à l'église :

« *a*) Un banc spécial, à droite en entrant, à quatre pieds de la balustrade, mais ne dépassant pas la profondeur de deux bancs ordinaires ;

« *b*) Dans les processions, fêtes et cérémonies, Chandeleur, Cendres, Rameaux, etc., préséance sur tous les laïcs de la paroisse, venant immédiatement après le curé ;

« *c*) Droit à l'aspersion de l'eau bénite, au pain bénit avant tous les autres ;

« *d*) Inhumé dans le sous-sol de l'église, endroit choisi par lui ⁵. »

DROITS DES CENSITAIRES

« Certaines redevances sont bien différentes de celles en France.

1^o Concession en « censive », ou très rarement en franc-allevé roturier :

5. *Droits des seigneurs et des censitaires*, par P.-G. Roy.

Censive : 1 sou ou 2 par arpent de front sur 40 de profondeur ; rente annuelle d'un ou deux sous par arpent en superficie, payable en argent ou en nature (chapons ou grain).

Le franc-alleu roturier avait une concession exempte de ces charges que les seigneurs avaient droit d'exiger.

L'acte d'abolition de la tenure seigneuriale donnait au censitaire le droit d'exiger la commutation de ses redevances à son gré.

2° Lors d'un changement de propriétaire, par vente, don ou héritage (exception des concessions en ligne directe), le seigneur pouvait réclamer le payement de lods et ventes : un douzième du prix de vente.

3° *La banalité* : le seigneur était obligé de bâtir un moulin, et le censitaire d'y faire moudre son grain et de payer ou donner un minot par 14 de mouture. Si le moulin était en panne 48 heures, le censitaire pouvait aller au moulin voisin.

4° *La corvée* : à certains jours pendant les semailles, la fenaison, la moisson, le censitaire devait aller travailler pour le seigneur.

L'abolition de l'Acte seigneurial de 1854 a libéré le censitaire de presque toutes ces obligations.

Il en est resté encore des traces jusqu'à la fin même du XIX^e siècle. »

LES PREMIERS HABITANTS

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir avec certitude quel est le ou les premiers colons et à quelle époque ils s'établirent dans le canton de Settrington. Il est probable que c'est de Notre-Dame des Éboulements qu'ils venaient et qu'ils prirent des terres contiguës à celles de leur paroisse. Et c'est au premier rang qu'ils s'établirent. Parmi les premiers

habitants, on nomme Jean-Baptiste Bouchard, Raymond Perron, Joseph Tremblay, Nole Tremblay⁶ et Raymond Tremblay (ce dernier de Saint-Urbain).

Au nord est du premier rang⁷, Johnny Moisan, Ferdinand Tremblay, Prudent Duchesne et Zéphirin Tremblay venaient de Saint-Irénée.

Janvier Pilote, Gilbert Tremblay, Thaddée Beau-seigle et Étienne Lavoie de la Baie-Saint-Paul.

Au troisième rang, les premiers furent : Roger Boivin, François Girard, Olivier Bouchard, Norbert Girard, Marcel Mailloux.

Au nord-est du quatrième rang : Adolphe Martel, premier habitant, venait de Sainte-Agnès⁸.

Les deux premiers occupants au sud-ouest du 4^e rang furent Éloi Tremblay et François Bolduc. Le premier partait des Éboulements, et le deuxième de Matou — rang Saint-Georges, Saint-Urbain. Ils occupaient, aux environs de 1830, le lot numéro 2 appartenant à la Couronne. Éloi Tremblay se bâtit sur la demie-est du lot, et François Bolduc sur la demie-ouest.

Le lot numéro 1, appartenant aussi à la Couronne, fut pris par Moïse Tremblay (de Matou, lui aussi) vers le même temps. Il n'y a jamais bâti de maison, seulement une grange. Ce lot, formé d'une pointe

6. Ce doit être Noël. En ce temps-là, on ne se gênait pas — peut-être moins qu'aujourd'hui — pour défigurer les noms pour aller plus vite, ou donner du piquant. Ce Noël Tremblay, surnommé *la Pie*, en est une preuve.

7. Le nom de premier rang s'entend aussi généralement du deuxième : ces deux rangs ont le même chemin de front.

8. Notes de M. Ph. Tremblay.

entamée par le lac de la Mine et traversée par la décharge de ce lac, peut contenir un demi lot, dont le quart seul peut être cultivable.

Comment comprendre qu'Éloi Tremblay, mon aïeul, demeurant aux Éboulements, soit venu prendre un lot près de ce lac éloigné de 10 à 12 milles de sa paroisse ?

Voici l'explication :

Il a épousé, en 1827, Marguerite Côté, dont les parents résidaient dans le même rang que François Bolduc et Moïse Tremblay. Ce dernier, habitant dans le rang Saint-Georges, voisin de l'extrémité-ouest des rangs 3 et 4, ne se trouvait à guère plus d'un mille du lac. Ils se sont probablement entendus pour prendre ces deux lots ensemble.

Et si j'établis l'année vers 1830, c'est que les notes prises, en 1900, dans les archives des Éboulements et complétées par M. l'abbé Joseph Girard, vicaire de cette paroisse, établissent que mon père y est né le 6 décembre 1827. D'après ses père et mère, il était âgé de 18 mois, quand ils sont venus s'établir au 4^e rang. C'est donc en mai 1829 qu'ils se fixèrent à cet endroit.

Un fait qui confirme encore les données ci-dessus, c'est le mariage de mon aïeul au commencement de l'année 1827, à la Baie-Saint-Paul.

À cette époque Saint-Urbain n'était qu'une desserte de la Baie-Saint-Paul.

On peut affirmer que Éloi Tremblay et François Bolduc étaient parmi les premiers habitants du canton, peut-être les premiers établis là à demeure. Ce qui me confirme dans cette dernière hypothèse, c'est que des nombreux actes de vente relevés dans les greffes des notaires de ce temps-là, je n'en ai rencontré qu'un daté de 1832, en faveur d'un cordonnier des Éboulements, qui le rétrocéda aux DeFoy en 1852.

Aux environs de 1850, François Tremblay et son frère Hippolyte⁹, de l'île aux Coudres, acquirent chacun un tiers du lot numéro 3 du 4^e rang, Norbert Girard occupa l'autre tiers du lot numéro 3.

Le 13 octobre 1851, Augustin Vandal et Abraham Ménard — Baie-Saint-Paul — achetèrent, des DeFoy, le lot numéro quatre¹⁰.

Au cinquième rang, à l'ouest, les deux premiers qui prirent des terres furent Roger Boivin — habitant au troisième rang — et son frère Georges. Ils choisirent le lot numéro 1, appartenant à la Couronne. Ils ne l'occupèrent point. Georges vendit sa moitié — partie à l'est — à son voisin, et Roger vendit la sienne à un nommé Chavigny qui défricha un lopin, se bâtit une maison, qu'il habita durant plusieurs années. Ce dernier vendit à Théodule Girard, de Saint-Irénée.

En 1881, Girard en céda une partie à un de ses sept garçons. Tous ces changements de propriétaires se firent sans écriture, toutes verbalement. Après plus de trente ans, le dernier occupant la donna à son dix-huitième enfant, cette fois par acte notarié. Lorsque le propriétaire actuel voulut obtenir les lettres patentes de sa propriété, en 1942, il fut obligé de payer le fonds que Roger et Georges n'avaient pas acquitté. Voilà comment se faisaient les mutations de propriétés.

9. N'ayant point de résidence de bâtie, ils demeurèrent un an chez mes parents, qui venaient d'acheter la moitié de la terre de François Bolduc.

10. C'est Téléphore, fils d'Augustin qui en occupa la moitié.

Le recensement fédéral de l'an 1850-1851, nomme les 44 occupants de terres du canton de Settrington, comté de Saguenay ¹¹, sans désignation de rang.

Les 44 y sont, mais il manque la lettre H pour désigner Hyppolyte, frère de François et établi en même temps que lui.

NOMS DES 44 OCCUPANTS DE TERRES

Recensement du district n° 7 de Settrington pour 1851 :

| | |
|------------------|--------------|
| Lévesque, Paul | Tremblay, F. |
| Moisan, Jean | Tremblay, A. |
| Lavoie, Ét. | Bouchard, L. |
| Tremblay, Joseph | Gagnon, F. |
| Duchêne, Prudent | Tremblay, M. |
| Lapointe, P. | Tremblay, T. |
| Tremblay, G. | Lavoie, A. |
| Pilot, A. | Tremblay, C. |
| Lavoie, G. | Savard, T. |
| Tremblay, Z. | Tremblay, E. |
| Pilot, A. | Girard, F. |
| Harvey, Ls | Boivin, R. |
| Beauseigle, L. | Tremblay, L. |
| Pilot, J. | Tremblay, R. |
| Tremblay, L. | Girard, N. |
| Lavoie, B. | Tremblay, E. |
| Tremblay, D. | Tremblay, D. |

11. Saguenay fut changé en celui de Charlevoix, par la loi Victoria, chapitre 76, article 11, et sanctionnée le 19 mai 1855. Avant Saguenay, il portait le nom de Northumberland, converti en celui de Saguenay, le 14 juin 1853.

| | |
|--------------------|------------------|
| Beauseigle, Thader | Bolduc, Fs |
| Simard, J.-Bte | Lavoie, L. |
| Martin, M. | Bouchard, J.-Bte |
| Jean, A. | Bouchard, O. |
| Tremblay, R. | Bouchard, N. |

NOMS DES DOUZE AUTRES FAMILLES DU CANTON

| | |
|---------------------|-------------------------------|
| Lavoie, Jean | Harvey, Maxime |
| Tremblay, Ferdinand | Desgagner, Thim. |
| Lapointe, Élizée | Beauseigle, Ant. |
| Tremblay, Ignace | Simard, Narcisse |
| Pilote, Jamin | Tremblay, Joseph |
| Harvey, Pierre | Lavoie, Norbert ¹² |

12. Ces noms sont orthographiés ici tels que dans le recensement.

CHAPITRE III
LA CHAPELLE

Requête à l'évêque. — M. le curé Gagnon est chargé de choisir l'emplacement. — Construction de la chapelle. — Agrandissement et réparations. — Sacristie. — Salle paroissiale. — Élections de syndics. — Pourquoi l'archevêque donna-t-il à la chapelle le nom d'un moine? — Les desservants. — Première visite épiscopale.

REQUÊTE À L'ÉVÊQUE

Le 15 mars 1851, les habitants et les occupants adressèrent une requête à M^{sr} Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, demandant l'autorisation de construire une chapelle.

M. LE CURÉ GAGNON EST CHARGÉ DE CHOISIR
L'EMPLACEMENT

Le 27 mai de la même année, M^{sr} l'archevêque commissionna M. Clovis Gagnon, curé des Éboulements de s'assurer du bien fondé de la requête, et de marquer lui-même la place de la future chapelle. Dans sa lettre à M. Gagnon, Monseigneur lui dit :

« Tâchez de vous entendre avec le bon M. DeFoy, qui m'a assuré qu'il a réservé deux lots (10 et 11)

desquels on choisira la partie la plus propice à l'érection d'une église et à aider le curé. »

Cette mission appartenait bien à M. Gagnon, qui desservait les colons par une messe tous les quinze jours, dans la maison de Nole Tremblay, surnommé *la Pie*.

Avertis du jour et de l'heure de l'arrivée de M. le curé Gagnon, une vingtaine d'hommes s'étaient rendus à l'avance pour choisir l'enplacement. Ils présumaient que leur choix serait ratifié. « C'est ici, se dirent-ils, l'endroit central, sur ce coteau dominant une grande étendue du canton. » En choisissant cette élévation, ils imitaient, sans le savoir, les habitants des Gaules — la France du moyen âge — qui élevaient leurs clochers le plus haut possible, « plus hauts que ceux de leurs voisins »¹.

Nos colons n'étaient point mus par cette *pieuse* vanité : on ne peut, même aujourd'hui, apercevoir un clocher voisin. Ils voulaient le leur visible de loin, et surtout accessible aux futurs habitants de tous les rangs de la paroisse en formation.

M. le curé Gagnon s'amène, accompagné par trois de ses paroissiens, Jean-Baptiste Bouchard et ses deux fils, Antoine et Édouard. L'endroit est agréé.

« En un tour de main, cette escouade abattit, séance tenante, quatre arpents de bois. On laboura la place de la chapelle. Raymond Tremblay tenait la charrue, et Jules Tremblay conduisait les chevaux². »

1. *L'Église et la Terre*, par Joseph de PESQUIDOUX, membre de l'Académie française.

2. Notes de M. le curé Tremblay

On établit les dimension de la future chapelle : 40 pieds de largeur, de l'est à l'ouest, et 35 pieds de profondeur, du sud au nord. On ne lambina point : les travaux commencés sous la direction de Paul Tremblay, charpentier des Éboulements, marchèrent rondement, malgré les semailles.

CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE

On la construisit en bois, à la corvée.

Un ouvrier du nom de Louis Lapière, s'occupa du crépissage, au prix de 4 louis, 2 schellings et 6 deniers.

La chapelle se trouvait à une dizaine de pieds plus au sud que l'église actuelle.

La construction de la chapelle à la corvée me rappelle la belle page suivante de *L'Église et la Terre* que je ne puis m'empêcher de reproduire :

« L'église est l'incarnation du sol, dont elle tire ses éléments.

« L'église est encore une manifestation de ferveur locale, un don collectif fait par la population à Dieu. Don beaucoup plus en nature, en prestations et en main-d'œuvre qu'en argent. Qui offre la pierre, la brique ou le bois ; qui le sable, la chaux et le ciment ; qui assure les transports avec ses bêtes ; qui creuse les fondements ; qui monte les murs ; qui gâche le mortier et sert les maçons. On apporte des volailles et des fruits qu'un homme de confiance, le futur sacristain, vend au profit de l'édifice. Unanime concours dans la foi unanime. Les compagnons sifflent une chanson sur l'échafaudage, les briques tintent sous le marteau, et la double musique se mêle aux rires de la foule, qui s'efforce au plein soleil. Tous besognent. »

« On raconte que lorsqu'on bâtit l'église d'Eauze, en Armagnac, faite de briques, la pierre étant rare et mauvaise, toutes les briques furent passées de main en main de la tuilerie au chantier, comme des seaux d'eau dans une chaîne d'incendie. »

Enfin, le voilà comblé le vœu des colons de ce canton éloigné des grands centres. Désormais ils auront la messe tous les dimanches.

À Noël, la chapelle est bâtie ; elle ouvre ses portes et invite à la prière les 52 familles qui l'ont demandée à leur évêque. Le jour de cette belle fête tant désirée des ruraux, la première messe y est célébrée pour la première fois par M. l'abbé E.-A. Bégin, vicaire aux Éboulements.

Dans cette modeste église de bois, « le Christ est là comme dans sa crèche, et aussi présent et aussi accueillant que dans la plus somptueuse cathédrale ». La voilà donc érigée la maison de tous, où chacun pourra, au moins le dimanche, ouvrir son âme à Jésus pendant l'office religieux. Le défricheur pense souvent, pendant les six jours de son dur labeur, à ce qu'il a demandé et promis. Il a hâte au dimanche suivant, non pas tant pour se reposer que pour remercier et adorer son Dieu. Le terrien veut être accompagné du clocher et de la croix.

AGRANDISSEMENT ET RÉPARATIONS

En novembre 1868 (quatre ans après l'érection canonique de la paroisse), les fabriciens demandent à

leur évêque la permission de l'allonger. Le 27 janvier de l'année suivante, M^{re} Charles-François Baillargeon, archevêque de Québec, députa M. Fidèle Morissette, curé de Saint-Urbain, pour s'enquérir des allégations de la requête et faire rapport.

Le 25 du même mois, l'archevêque porte un décret ordonnant : « 1° l'allongement de 30 pieds vers le sud-ouest ; 2° construction en bois sur fondations de pierres ; 3° le plan devant lui être soumis avant les travaux. Les habitants s'engageaient à fournir le bois. On exécuta les travaux, l'année suivante, aux prix de 71 louis, 12 schellings et 9 deniers ».

« En juillet 1874, les paroissiens demandent la permission d'achever l'intérieur de la chapelle. Le 9 août, Monsieur Cazeau, vicaire général, accéda à la requête. La municipalité prêtait \$400.00 à la Fabrique pour l'exécution de ces travaux. »

Mais on hésite à commencer ce travail : la couverture fait eau, et la charpente laisse à désirer. D'ailleurs, l'archevêque recommandait aux paroissiens « d'agir avec prudence, de ne pas entreprendre des réparations trop dispendieuses, s'ils pensent être obligés de rebâtir bientôt ». Aussi, à l'assemblée du 28 mars 1875, on décida, en assemblée paroissiale, de réparer le toit seulement et d'attendre que les moyens permettent de bâtir à neuf.

En 1876, les paroissiens décident de boiser la voûte, de crépir les pans intérieurs, terminer le jubé et doubler les fenêtres du côté nord. Chaque propriétaire s'engage à « fournir 7 planches et un jour de travail ou 40 centins en argent ». On demande aussi de hausser

l'autel de trois marches pour permettre aux occupants du jubé de voir l'autel. L'ordinaire agréa la requête et exprime le vœu de doubler les fenêtres sur tous les côtés.

L'année suivante, on double le plancher du chœur, on installe une balustrade en fonte, un poêle de Lotbinière.

Les requêtes se succèdent à un rythme accéléré. À la fin de la même année, au mois de novembre, encore une requête aux fins de parachever l'intérieure de la chapelle. En même temps on demande 150 pieds de front, le long du chemin du roy sur 25 de profondeur, pour y construire de petites étables pour les chevaux des habitants éloignés qui viennent à la messe. Le 22 du même mois, la réponse apprend aux requérants que les travaux sus-dits relèvent de la Fabrique, et recommande toutefois de ne point faire de dépenses inutiles. Quant aux écuries, l'archevêque ne s'y oppose pas, « pourvu qu'elles soient uniformes ; pas trop près de l'église, de la sacristie et du presbytère, et, qu'advenant la démolition de ces écuries, le terrain revienne de droit à la Fabrique ».

Une assemblée des paroissiens décida, en 1891, la construction de deux jubés latéraux. C'est à un charpentier de la paroisse, Alfred Lavoie, que ce travail fut confié.

LA SACRISTIE

En 1852, on construisit, à l'est de la chapelle et y adossé, une sacristie de 40 pieds par 25, en ligne avec elle et porte au sud comme elle. Le desservant

y occupa, les dimanches et les fêtes d'obligation, une chambre plus spacieuse que celle du sanctuaire. Le premier curé y logea avec sa famille durant cinq ans.

Une chambre d'une quinzaine de pieds dans le bas servait d'office ; les chambres à coucher étaient dans les combles. La cuisine se faisait dans une allonge contiguë à l'office.

SALLE PAROISSIALE

En même temps que la chapelle, on bâtit une salle paroissiale de 30 pieds par 25. En 1875, sous M. le curé Langlais, on la démolit pour en construire une plus grande, au sud-ouest de la chapelle, au bord du chemin du roi, porte au nord-est. Elle était divisée en deux parties, dont l'une (celle du sud) servait aux femmes et l'autre, aux hommes.

Le sacristain résidait dans la partie réservée aux femmes.

M. le curé la bénit en octobre 1875.

En 1912, on l'éloigna d'une dizaine de pieds du chemin, vers le nord. À cette occasion, elle subit de grandes réparations : elle fut haussée, recouverte, lambrissée et peinte, au coût de \$555.00. M. Arthur Dégagné exécuta ces travaux. En 1935, on l'aligna avec l'église.

ÉLECTION DE SYNDICS

Comme il y a une chapelle, il y aura des dépenses à faire pour le chauffage, l'entretien et autres nécessités

exigées par les circonstances. Il est donc nécessaire d'élire des Syndics pour administrer cet embryon de Fabrique. À cette fin, le premier de janvier, M. le desservant, au prône, avertit les francs-tenanciers qu'une assemblée aura lieu après l'office divin. Les trois Syndics suivants furent élus : Roger Boivin, représentant le premier rang, Euchet Tremblay, le deuxième rang et Ferdinand Tremblay, le troisième. Le premier fut élu président des syndics.

En 1852, on fut obligé, faute de chemins passables, d'inhumer, près de la chapelle, une fille de Pierre Savard, âgée de 18 ans.

POURQUOI L'ARCHEVÊQUE DONNA-T-IL À LA CHAPELLE LE NOM D'UN MOINE ?

C'est sans doute en reconnaissance de ce que l'Église et la terre doivent aux moines, hommes de prière, de pénitence et de travail.

Le célèbre apôtre des Gaules, saint Martin de Tours, alors qu'il n'était que simple soldat romain, se fit remarquer pour sa grande charité. « Passant un jour aux portes d'Amiens, il coupa un pan de son manteau pour en couvrir un pauvre. »

Instruit par saint Hilaire, évêque de Poitiers, le soldat Martin se fait moine pour évangéliser les Gaules³. Il bâtit le premier monastère, parcourt le pays en tous sens, prêchant et bâtissant. Il abat les

3. Au moyen âge et avant, la France n'était connue que par le nom de Gaule.

idoles parfois au risque de sa vie. Aidé de ses disciples, il put voir, à la fin de sa vie, la croix se dresser dans presque tous les coins de la Gaule.

C'est surtout au cinquième siècle, pendant et après l'invasion des Gaules, que les moines rendirent de précieux services à l'Église et à la terre. L'empire romain croulé, les Barbares se ruèrent sur les Gaules, couvrant de ruines les campagnes comme les villes. Les maisons incendiées, les fermes abandonnées, les animaux domestiques devinrent sauvages, les forêts reprirent la place des cultures. À ces désastres matériels, s'ajouta le retour des populations à l'idolâtrie, la superstition, la licence.

Pour réparer tant de ruines physiques et morales, il n'y avait pas assez de prêtres. Il fallait l'inlassable dévouement et le travail persévérant des moines. Ce travail occupa tout le sixième et une partie du septième siècle. Ils bâtirent des monastères de type agricole. Ils se virent bientôt entourés de populations cherchant protection et sécurité près de leurs couvents. Les bandits qui infestaient les forêts et rançonnaient les voyageurs s'adoucirent devant la charité des moines.

Un chef de brigands, s'approchant d'un solitaire, lui dit : « Le sol est trop étroit pour deux. — Prends ma place, répond le solitaire sortant de sa grotte, tu y trouveras des fruits et du pain ». Touché de tant de charité, le brigand se convertit et fut bientôt suivi de presque toute sa bande.

La douceur de ces religieux rendit à la terre les animaux domestiques qui l'avaient fuie. Leur application à la culture du sol imprima de grands progrès à l'agriculture. Ils remplacèrent le coutre par le soc

à versoir, inventèrent la herse, instrument qui, avec le rouleau, leur permirent de faire taller le blé ; ils pratiquèrent la sélection des semences.

Encore au dixième siècle, après les incursions des pirates normands, les moines contribuèrent beaucoup au pansement des blessures faites à l'Église et à la terre ⁴.

LES DESSERVANTS

Le canton de Settrington, avant d'être érigé en paroisse, fut, jusqu'en 1864, une desserte de Notre-Dame des Éboulements.

Avant l'érection de la chapelle, M. le curé, Clovis Gagnon ou son vicaire, y venait dire la messe tous les quinze jours, dans la maison de Nole Tremblay dit *La Pie*, au premier rang.

La chapelle bâtie, la messe y était célébrée tous les dimanches.

Les habitants allaient à tour de rôle chercher le prêtre. Chacun fournissait le cheval et la Fabrique, la voiture ⁵.

Les premiers desservants furent M. le curé Gagnon et ses vicaires, dont le premier, M. l'abbé E. Bégin, célébra la première messe dans la chapelle, le jour de Noël. Le deuxième, M. A. Ladrière en 1855. Il plaça une image de saint Hilarion au-dessus de l'autel. Le troisième, M. l'abbé A. Martel en 1856.

4. D'après *L'Église et la Terre*, par Joseph de PESQUIDOUX, membre de l'Académie française, décédé il y a une couple d'années.

5. Notes de M. le curé Ph. Tremblay.

Le quatrième, M. l'abbé Thomas-Eugène Beaulieu. Celui-ci n'a pas été longtemps vicaire aux Éboulements : dans la même année (1857), il a été d'abord vicaire à la Baie-Saint-Paul et aux Éboulements, puis curé à Port-Daniel (dans la Gaspésie). De 1858 à 1860, M. l'abbé Charles Richard ; de 1860 à 1862, M. l'abbé P. Girard et M. l'abbé Frs-X. Guay (du 15 septembre au 14 décembre de la même année) ; après lui, M. Joseph-Patrick Culfer jusqu'à l'arrivée du premier curé en octobre 1864⁵.

PREMIÈRE VISITE ÉPISCOPALE

En juin 1859, les habitants de Saint-Hilarion eurent la joie et le bonheur de recevoir la première visite de l'évêque du diocèse, M^{sr} Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec.

Dans une paroisse, la visite de l'évêque est toujours un événement attendu et désiré par tous les catholiques avec une grande ferveur religieuse ; quel cachet de grandeur ne revêt-elle pas pour les habitants d'une desserte qui en sont pour la première fois l'objet !

5. Notes de M. Ph. Tremblay, de M. L. Boivin, curé des Éboulements et du *Clergé canadien*, par ALLAIRE.

CHAPITRE IV
LA PAROISSE

Décret canonique. — Annexion d'une partie de Sainte-Croix. —
Étendue de la paroisse. — Deuxième visite épiscopale. —
Arrivée du premier curé. — Le prêtre. — Saint-Hilarion.

DÉCRET CANONIQUE

À la fin de mars 1860, les paroissiens apprennent de leur desservant que le décret canonique érigeant la desserte en paroisse a été émis le 24 de ce mois. Ils ne peuvent se douter qu'ils attendront encore quatre ans et demi l'arrivée du premier curé.

L'archevêque de Québec, M^{sr} Charles-François Turgeon, avait délégué M. Charles Trudel, curé de la Baie-Saint-Paul, pour conférer avec les intéressés. À l'assemblée convoquée à cette fin, les dix habitants du rang Saint-Georges (plus connu sous le nom de Matou), faisant partie de la paroisse de Saint-Urbain, demandèrent d'être annexés à Saint-Hilarion, parce qu'ils sont plus rapprochés de la nouvelle paroisse que de la leur. Ils furent refusés : leur curé s'y opposait.

ANNEXION D'UNE PARTIE DE SAINTE-CROIX

Une partie des habitants de la concession de Sainte-Croix, qui se trouvent plus près des terres de

Saint-Hilarion, firent la même demande et furent annexés pour fins religieuses, et, quelques années plus tard, pour fins civiles.

ÉTENDUE DE LA PAROISSE

L'étendue de la paroisse se trouvait déterminée d'après le plan de l'arpentage :

« Elle comprend un territoire de forme irrégulière d'environ 7 milles de front sur 6 milles de profondeur, bornée comme suit : vers le nord par la seigneurie de Murray Bay ; vers le nord-ouest par le canton de Sales ; vers l'est, partie par la ligne de séparation entre le canton de Settrington et la seigneurie du Gouffre et partie par la ligne qui sépare la concession de Sainte-Croix et celle de Saint-Georges ; vers le sud-est, partie par la ligne qui sépare la terre d'Abraham Tremblay de celle d'André Robitaille dans la dite concession de Sainte-Croix et partie par la ligne qui sépare le canton de Settrington de la seigneurie des Éboulements¹. »

La paroisse a pour voisines au nord-est et à l'est celles de Sainte-Agnès et Saint-Irénée ; au sud, Notre-Dame-des-Éboulements ; au nord-ouest et à l'ouest la Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain ; au nord par le canton de Sales (actuellement municipalité de Sales, englobée, depuis 1847, dans la nouvelle paroisse Notre-Dame-des-Monts, division de Sainte-Agnès).

L'église de Saint-Hilarion est à 8 milles de celle des Éboulements ; à 12 milles de la gare du chemin de

1. D'après C.-E. DESCHAMPS : *Paroisses et Municipalités*.

fer Canadien national (à Saint-Joseph-de-la-Rive) ; à 15 milles de celle de la Baie-Saint-Paul.

DEUXIÈME VISITE ÉPISCOPALE

Dans la deuxième visite, en juillet 1864, l'évêque écrivit dans ses notes :

« La population est de 780, 371 communians, 84 confirmés ; la dime estimée à quatre à cinq cents minots. La terre de la Fabrique est passablement avancée. Un prêtre y pourrait vivre. Une école ; on se propose d'en bâtir deux autres. Les habitants m'ont demandé un curé résidant. J'ai répondu que j'y penserai. »

ARRIVÉE DU PREMIER CURÉ

Enfin, le 30 octobre 1864, le désir des habitants de Saint-Hilarion est accompli : ils ont un curé résidant et qui sera constamment au service de leur âme et même de leur corps. Désormais ils peuvent se dire : « Dans le passé, mariages, baptêmes, sépultures se faisaient aux Éboulements, à l'avenir, ces actes importants s'exécuteront « chez nous » et s'inscriront dans nos registres ».

LE PRÊTRE

Le prêtre, c'est l'homme de Dieu et l'homme de tous.

Les paysans, plus que les autres, tiennent en grande vénération leur curé. Ils savent que le prêtre, chargé

du soin de leur âme, c'est l'homme de Dieu par la prière et par l'exemple.

« Par la prière, parce que, intercesseur éternel, il n'a pas seulement les bras levés comme Moïse, mais encore l'âme en perpétuelle oraison pour ses ouailles dont les besoins sont incessants.

« Ils le verront dès l'aube à son poste, debout pour la messe tandis que le paysan l'écoute sonner du champ où il besogne ; assistant en tout temps les malades et les mourants ; évangélisant du berceau à la tombe . . . Il faut le voir encore accomplir ses actes de piété quotidiens, bréviaire sous le bras et chapelet à la main . . .

« Le paysan, celui même qui prie peu, est attentif aux gestes religieux de son curé. Il n'ignore pas que le prêtre est tenu de dire chaque jour son bréviaire et que cette récitation, même isolée, a un caractère d'oraison publique, où il est parlé au pluriel. Il a l'intention que toute prière est adressée en sa faveur et constitue une protection étendue sur ses biens et ses travaux.

« De là son respect quand il croise le prêtre disant son office ou son chapelet. Que dire quand le prêtre monte à l'autel ? Le paysan le regarde célébrer la messe avec une confiance enracinée. Il le sait fidèle à ses devoirs et, par suite, puissant dans son intercession ; il ne conçoit pas d'autre intermédiaire à ce point qualifié pour la collaboration du ciel et de la terre.

« Le prêtre est encore l'homme de Dieu par l'exemple qu'il donne. Il propose à tous la rectitude et la mortification de sa vie. L'une et l'autre sont manifestes à la campagne . . . Il est seul et perpétuellement exposé aux regards. La robe qu'il porte le signale à chaque pas.

« Rien qu'à l'apercevoir l'exemple commence. Où il apparaît dans son long et sombre habit, qui l'isole du monde, il inspire un sentiment de décence et de

pudeur ; il laisse sur son passage une impression de dignité qui se mêle à l'ambiance.

« Sa réputation de juge moral est telle que sa personne est invoquée pour ramener à la bonne conduite et à la sagesse. Que de fois n'entend-on pas, à la campagne, une mère excédée par les méchancetés de son petit garçon, s'écrier : « Si M. le curé le savait ».

« Et plus d'une, inquiète des allures de sa fille, enfant de Marie ou membre de quelque œuvre, lui dit : « Est-ce cela que tu as promis à M. le curé ? » Discipline familiale où il entre sans le savoir par la seule vertu de son attitude.

« Le grand exemple qu'offre le prêtre est celui du renoncement au monde, à ses plaisirs, à l'orgueil de la vie, à la soif des biens terrestres . . . Toutes choses si près de la nature humaine . . . La voix populaire l'a proclamé lors de sa première messe : il a épousé l'Église de Jésus-Christ . . . »².

SAINT HILARION

M^{sr} Baillargeon, en donnant à la chapelle, c'est-à-dire à la nouvelle paroisse qui s'ouvrait en plein bois, le nom de Saint-Hilarion, a voulu lui assurer un puissant patron. De tout temps, « depuis le haut moyen âge, on considérait le saint comme le protecteur temporel autant que spirituel de la paroisse ».

Saint Hilarion était un moine des plus austères des premiers siècles de la chrétienté. Il n'a pas reçu le sacerdoce. C'était un jeune homme qui voulut vaincre la chair par la prière et la pénitence.

Il est né vers 291, de parents païens, à Thabath, village à deux lieues de Gaza, port de mer de la Pa-

2. Joseph de PESQUIDOUX : *L'Église et la Terre*.

lestine, appelée par la Bible, Terre de Canaan ou Terre Promise, et, de nos jours, Terre Sainte ou Judée.

Saint Jérôme³, qui a écrit la vie de saint Hilarion, dit : « Cet enfant prédestiné est sorti de parents idolâtres comme la rose sort du milieu des épines. »

Saint Hilarion avait dix ans, quand ses parents l'envoyèrent à Alexandrie, Égypte, pour y continuer ses études.

Aidé de la grâce, le jeune homme s'intéressait plus à la prière, aux assemblées ecclésiastiques qu'aux réunions profanes. À l'âge de 16 ans, il écrivit un livre des évangiles qu'il conserva jusqu'à sa mort, pour « en faire le sujet de ses réflexions et y conformer sa vie ».

Malgré cet âge peu avancé, il se rend en Égypte pour étudier la vie et pratiquer les exemples du solitaire saint Antoine, grand thaumaturge, dont les miracles étaient connus non seulement dans les contrées environnantes, mais aussi dans les pays éloignés. Il n'y resta que deux mois. Il n'était pas venu dans le désert, disait-il, « pour y voir autant de monde que dans les villes ». De fait, de grandes foules de malades, d'infirmes, de possédés du démon se dirigeaient vers la grotte du solitaire pour y être guéris.

Revenu dans son pays, il apprend la mort de ses parents. Il distribue sa part de la succession à ses frères et aux pauvres. Renonçant aux biens de la terre pour ne s'occuper que de ceux du ciel, il s'enfonce dans un grand désert infesté de voleurs et de brigands, entre

3. Saint Jérôme, un des Pères et docteurs de l'Église latine, écrivain sacré, né en 331, mort en 420, a été témoin d'une grande partie de la vie de saint Hilarion.

Gaza et l'Égypte, pour y mener une vie de prières et de pénitence. Bien que jeune encore, « il ne craint que la mort de l'âme et non celle du corps ». Telle fut sa réponse aux voleurs étonnés de le voir s'aventurer dans leur repère.

D'un tempérament délicat, il endure la faim, la soif avec le même courage qu'il supporte le chaud et le froid, vêtu seulement d'un sac et d'une tunique de peau que lui a donnée saint Antoine. De 16 à 20 ans, il n'a pour lit que la terre dure, pour demeure, une petite cabane de quatre pieds par cinq, couverte de joncs et d'épines, et pour nourriture, seulement quinze figues, une seule fois par jour, après le coucher du soleil. Et, lorsque le démon le tentait, il passait trois ou quatre jours sans manger.

De 21 à 24 ans, il ajouta quelques lentilles trempées dans l'eau froide, et jusqu'à 35 ans, un peu de pain sec, de l'eau et du sel. La faiblesse le força d'ajouter un peu d'huile aux herbes.

Il suivit cette diète jusqu'à l'âge de 63 ans. Cette abstinence sévère ne l'empêcha pas d'atteindre l'âge de 80.

Il ne sortait qu'une fois par année pour aller à Jérusalem. Entre ses heures de prières, la lecture des Saintes-Écritures et ses pratiques de pénitence, il béchait la terre et tressait des paniers. Aux tentations violentes, il opposait une diète plus sévère et un travail plus fort. « Attends, malheureux âne », se disait-il, « je t'empêcherai bien de regimber ; bien loin de te donner de l'avoine, tu n'auras que de la paille. Je te ferai souffrir la faim et la soif ; je te chargerai sans ménagement et te ferai travailler par le chaud et par le

froid, afin que tu penses plutôt à manger qu'à te donner du plaisir. »

Le démon employa toutes les ruses pour le vaincre. Il lui faisait entendre des rugissements de lions, des bruits d'armées en bataille. Il tenta d'effrayer son esprit par des cauchemars où des gladiateurs tombaient à ses pieds comme morts. D'autres fois, il lui représentaient des tables chargées de mets délicieux, des scènes les plus propres à vaincre les plus endurcis des hommes. Rien n'ébranla la fermeté de ce solitaire.

Miracles de saint Hilarion

Connu seulement de la Palestine, saint Hilarion persévéra pendant vingt-deux ans dans cette solitude. Mais Dieu voulut le faire connaître par des miracles. Le premier fut celui que sollicita avec instances et d'abondantes larmes une jeune femme qui se plaignait d'être méprisée par son mari, parce qu'elle n'avait pas d'enfant. Il guérit des malades condamnés à mort, des infirmes ; il délivra des possédés du démon.

Ses miracles les plus nombreux et les plus étonnants sont les conversions d'idolâtres, de païens, de brigands, dont un grand nombre vaincus par sa charité s'attachèrent à lui et devinrent ses disciples. Il bâtit le premier monastère en Palestine. D'autres monastères furent bientôt construits dans le pays et en Syrie.

Saint Hilarion visitait régulièrement les couvents de ses disciples ; il entraît dans leurs cellules, les encourageait et leur enseignait la vie monastique. Il ne

manquait jamais de reprendre ceux qui prenaient plus soin à leur vigne qu'à leur âme.

Il était tellement pénétré de l'esprit de Dieu, qu'en voyant une personne, il en décelait les vices et les qualités. Il disait à ses frères : « Malheur à celui qui prendra une nourriture du corps avant d'en donner une à son âme ».

La vigne de Sabas, un de ses disciples, « portait encore trois fois plus de raisins après que pas moins de trois mille en eurent mangé à leur besoin ». Orion, homme de premier rang dans la ville de Haïle, était possédé d'une légion de démons. On l'amena par des chaînes aux mains, aux pieds, au cou, jusqu'au saint, qui ordonna de le délier. Le malheureux fut aussitôt délivré. Le miraculé vint, peu de temps après, avec sa famille, remercier saint Hilarion.

Italique, un chrétien, pria le saint de lui aider à vaincre son adversaire qui usait de maléfices pour vaincre ses chevaux aux courses. Le saint hésita, dans un cas aussi frivole. Ses frères insistèrent, prétendant que c'était pour la gloire de Dieu, dont les habitants de Gaza étaient des ennemis déclarés. Le saint lui donna de l'eau, le priant d'en arroser les chevaux, les chariots et les barrières. Le cheval d'Italique semblait voler. Le peuple s'écria : « Marnas — l'idole du lieu — a été vaincu par le Christ ».

Un officier des gardes de l'empereur Constance, de la nation des Francs au delà du Rhin, était possédé du démon au point d'en souffrir horriblement. Le prince lui accorda des voitures, des lettres. Le garde qui ne connaissait que sa langue et la latine, comprit parfaitement le syriaque et le grec, langues que parlait le Saint.

Un solitaire que le saint avait réprimandé au cours de sa visite, voulut entrer en bonne grâce au près de lui. Il lui envoya une botte de pois chiches. Le saint fit remarquer à ses disciples que ces pois pouvaient tellement que les animaux même n'en mangeraient pas. De fait, on les mit devant des bœufs, qui rompirent leur chaîne pour s'en éloigner.

Traversant le désert de Cadès, saint Hilarion se trouva à Éluse, en Idumée, le jour que les habitants de cette ville célébraient la fête de Vénus⁴ dans le temple du même nom. Apprenant la venue du saint et se souvenant qu'il avait délivré du démon plusieurs personnages, ils vinrent en foule avec leurs femmes et leurs enfants, en criant « Bareth » — bénissez-nous ». Il les accueillit avec douceur et versant des larmes : « Adorez Dieu au lieu des pierres ». À leur instance, il traça le plan d'une église . . . qui fut bâtie et devint le siège d'un évêché.

Les sollicitations de tant de gens l'ennuyaient et lui faisaient regretter sa vie cachée dans sa hutte du désert. Les louanges l'humiliaient. Sa sainteté, son humilité attiraient auprès de lui, en grand nombre, des évêques, des prêtres, des clercs, des moines, des dames chrétiennes, des foules des villages et des campagnes. Des magistrats et des personnages les plus puissants allaient demander du pain et de l'huile bénits par lui.

Il souffrait ces hommes avec peine au lieu d'en être touché. « Ce n'était pas par indifférence, mais

4. Les Sarrazins adoraient cette divinité à cause de la planète de ce nom, appelée l'étoile du matin.

parce qu'il ne voulait que la vie cachée », dit saint Jérôme.

Pensant être inconnu dans l'Occident, il passe en Sicile. Mais son désir ne se réalise point : il y devient aussi célèbre qu'en Palestine.

De la Dalmatie, il veut s'éloigner pour éviter les foules qui l'assiègent ; mais un tremblement de terre fait soulever les vagues au point de menacer d'ensevelir la ville d'Épidaure, sur la côte de la mer Égée. À la prière des habitants, le saint trace trois signes de croix sur le sable, puis étend les mains contre la mer. Aussitôt celle-ci s'élève et tombe sur elle-même, épargnant la ville.

Dans la même contrée, un horrible dragon que les habitants appelaient Boa, décimait la région en s'attaquant aux personnes et aux animaux. À la prière des habitants, il fit dresser un grand bûcher et ordonna au monstre d'y monter. Le dragon obéit et se laissa brûler.

Fatigué, il veut fuir loin du monde, mais des milliers de gens le retiennent malgré lui encore pendant sept ans. Prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur le pays, il leur dit : « Je ne puis voir les églises renversées, les autels de Jésus-Christ foulés aux pieds, le sang de mes enfants répandu ⁵. Enfin, après sept jours de jeûnes, il partit après avoir passé 50 ans dans la Palestine. Une grande multitude de gens le suivit jusqu'à Béthélie, bourg dépendant de Gaza, d'où il congédia la foule, ne gardant que quarante solitaires.

5. Saint Hilarion ne s'était pas trompé : les idolâtres de Gaza prièrent l'empereur Julien l'apostat de se saisir de sa personne. Les licteurs arrivèrent après son départ.

Il se dirige vers l'Égypte, pour voir l'endroit où a été inhumé saint Antoine.

Depuis la mort de ce grand saint, il n'avait pas plu en Égypte. Une sécheresse de trois ans avait réduit les habitants à la famine. Avertis de la présence de saint Hilarion, les femmes, les enfants, les hommes accoururent au près de lui et le supplièrent de faire cesser la sécheresse. Le saint leva les yeux et les mains au ciel, et la pluie tomba en abondance.

Craignant toujours que son cœur ne soit tenté de vanité par les applaudissements que lui attirent ses prodiges, il parvient à s'embarquer sur un vaisseau marchand faisant voile vers l'île de Chypre.

En chemin, on aperçoit des pirates qui viennent à toutes rames pour piller le navire. L'équipage se croit perdu. Le saint sourit et prononce les paroles de Jésus-Christ à ses apôtres : « Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous ? Ces gens sont-ils plus nombreux que l'armée de Pharaon que Dieu engloutit dans la mer ? » Lorsque les pirates ne sont qu'à quelques jets de pierre du brigantin, le saint lève la main contre eux et dit : « Qu'il vous suffise d'être venus jusque là. »

Bien que retiré dans un lieu sauvage, en moins d'un mois, il se voit entouré de près de deux cents personnes.

Saint Épiphane, évêque de Chypre, qui avait connu saint Hilarion en Palestine — avant d'être évêque il avait été moine — envoya quelqu'un le prier de l'aller voir, afin de s'entretenir avant que la mort les séparât.

Saint Hilarion s'y rendit. Comme ils étaient à table, on leur présenta quelques oiseaux, et saint

Épiphané lui en ayant servi, saint Hilarion lui dit : « Excusez-moi, mon Père, depuis que je porte l'habit de solitaire, je n'ai rien mangé qui ait vie. Et moi, répondit l'évêque, depuis je porte le même habit, je n'ai jamais souffert que quelqu'un s'endormît ayant quelque chose sur le cœur contre moi, comme je ne me suis jamais endormi ayant quelque chose à démêler contre un autre. — Pardonnez-moi, mon Père, repartit saint Hilarion, la règle que vous observez est plus excellente que la mienne. »

À Chypre, il se retira à deux lieues de la ville de Paphos. Les démoniaques l'y découvrirent. Bientôt plus de deux cents accoururent à sa cellule demander leur délivrance. Il attribuait ce flot de solliciteurs à la ruse du démon pour le pousser à la vanité. Il chercha un lieu plus difficile d'accès, à 12 milles de la mer, à cinq lieues dans les montagnes. Encore là, il rencontra près d'un petit jardin, un paralytique qui lui dit avoir possédé et cultivé ce jardinet, et qui lui demanda la guérison. Saint Hilarion lui dit en pleurant : « Lève-toi et marche. »

Il eut le pressentiment du jour de sa mort, il écrivit à son fidèle disciple Hésychius qu'il avait renvoyé en Palestine. Il lui laissait en héritage son livre des évangiles, sa cruche et le petit manteau que lui avait donné saint Antoine. Il pria les habitants de Paphos de l'enterrer tout de suite après sa mort dans le petit jardin de son hermitage, avec la haire et la tunique qui le couvrait.

Après cinq ans passés dans cette solitude, au moment de rendre le dernier soupir, il dit : « Sors mon âme, que crains-tu ? Il y a près de 70 ans que

tu sers Dieu ; sors, encore une fois qu'est-ce qui t'arrête ? Il répète : « Il y a 70 ans que tu sers Jésus-Christ et tu appréhendes encore la mort ? »

À la nouvelle de la mort du solitaire, Hésychius se rendit à l'hermitage et projeta d'enlever le corps de son cher maître, pour le transporter en Palestine. Il fit mine de vouloir demeurer dans l'hermitage, et, après une dizaine de mois, il exécuta son projet, en déposant la dépouille mortelle de saint Hilarion dans son coffre de bois et partit.

Les chrétiens de la Palestine célébraient sa fête avec grande solennité. Les Grecs et les Latins honorent le saint le 21 octobre, jour fixé sur le calendrier.

CHAPITRE V

LES CURÉS

Les Curés. — Premier, M. Roy. — Deuxième, M. Langlais. — Troisième, M. Dion. — Quatrième, M. Boily. — Cinquième, M. Lauriot. — Sixième, M. Simard. — Septième, M. Lavoie. — Huitième, M. Tremblay. — Noces sacerdotales. — Incendie de l'église. — Neuvième curé, M. Bergeron. — Dixième, M. Grenon. — Onzième, M. Claveau. — Douzième, M. Coudé.

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES CURÉS
DE SAINT HILARION

M. l'abbé M.-E. Roy

Monsieur l'abbé Michel-Édouard Roy fut le premier curé résidant dans la paroisse.

Il est né le 19 octobre 1834 à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, fils de Nazaire Roy et de Marie-Angelique Letellier, ordonné prêtre à Québec, le 22 septembre 1860, par M^{sr} Baillargeon.

Postes occupés

Il a été d'abord vicaire à Saint-Joseph de Beauce, de 1860 à 1864. Au mois d'octobre de cette année-là, il est nommé curé de Saint-Hilarion, où il demeura

jusqu'en 1874. Dès son arrivée, il eut à pourvoir la paroisse d'un cimetière, à construire un presbytère, à agrandir la chapelle.

En partant de cette paroisse, il fut curé de Saint-Irenée de 1874 à 1889, et de Notre-Dame de Laterrière de 1889 à 1895.



M. l'abbé M.-E. Roy.

Il décéda subitement, en voyage à Québec, le 12 juillet 1895. Il fut inhumé sous le chœur de l'église de Notre-Dame de Laterrière¹.

1. La plupart des Notes biographiques et des postes occupés sont pris dans *Notices biographiques et Notes historiques du clergé de Chicoutimi*, par M. le chanoine F.-X.-E. Frenette.

M. Roy arriva ici avec son père, sa mère, deux sœurs : M^{lles} Anna et Lucianie, et un frère, séminariste Rodolphe, qui se fit avocat, devint ministre (secrétaire provincial), puis juge de la Cour supérieure à Rimouski.

Une autre sœur, M^{lle} Arsène, demeurant à Québec, où elle décéda à l'âge de 68 ans. Une quatrième, M^{lle} Eugénie, était décédée à Saint-Vallier, dans sa dix-septième année. Il avait aussi un frère, tailleur, à Québec et maître chantre à la Cathédrale.

M^{lle} Anna épousa en 1877, un garçon de cette paroisse, M. Thaddée Bouchard, mort à Québec à l'âge de 96 ans et 6 mois. Sa femme était décédée 17 ans auparavant à Saint-Jean-Baptiste de Québec.

M^{lle} Lucianie épousa Arthur Bouchard, frère de Thaddée, en 1889, à Notre-Dame de Laterrière. Elle est décédée à Québec, en 1927, à l'âge de 71 ans.

Le père et la mère de M. le curé Roy sont décédés et inhumés à Saint-Irénée.

Premier baptême

« Le sept octobre mil huit cent soixante-quatre, Nous, prêtre soussigné, curé de cette paroisse, avons baptisé Alfred, né l'avant-veille, du légitime mariage de Didier Gauthier, cultivateur et de Adèle Fortin, de cette paroisse. Parrain, Clovis Coulombe, marraine Marie Tremblay, qui ont déclaré ne savoir signer. Le père absent.

M.-E. Roy, *ptre.*

Première sépulture

« Le quatorze octobre mil huit cent soixante-quatre, Nous, prêtre soussigné, curé de cette paroisse

avons inhumé dans le cimetière du lieu le corps d'Émérentienne, fille légitime de Raymond Tremblay, cultivateur et de Luce Lacroix, décédée l'avant-veille en cette paroisse, à l'âge de cinq ans. Présents Abel Dufour et Philippe Chouinard qui n'ont pu signer.

M.-E. ROY, *ptre.*

Trois jours après Émérentienne, son frère Joseph était inhumé.

Premier mariage

« Le vingt-deux novembre mil huit cent soixante-quatre. Vu la dispense d'un banc de mariage accordée par Sa Grandeur M^{gr} Charles-François Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec ; vu aussi la publication de deux bancs de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales entre Eusèbe Tremblay, cultivateur, domicilié en cette paroisse, fils majeur de Joseph Tremblay et de défunte Zoé Perron de cette paroisse d'une part et Léa Savard aussi domicilié en cette paroisse, fille mineure de Pierre Savard et d'Adélaïde Tremblay de cette paroisse d'autre part, n'ayant découvert aucun empêchement au dit mariage agréé des parents, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Joseph Tremblay, père et de l'époux et de Zéphirin Savard soussigné avec nous.

M.-E. ROY, *ptre.*

Avant l'arrivée du premier curé résidant, les baptêmes, les sépultures, les mariages se faisaient aux Éboulements.

Le cimetière

En 1866, la Fabrique décide d'établir le cimetière tout à côté de la chapelle. En cela, ils imitaient les chrétiens de la primitive Église.

« Né avec l'église, au commencement le cimetière en était l'annexe. Il l'entourait où la longeait comme un parvis à l'air libre. On le bénissait en même temps qu'elle et tout entier, encore vierge de toute sépulture : « Seigneur, qui es gardien et protecteur, fais que ce cimetière soit purifié, béni et sanctifié, afin que les corps humains reposant ici, après la course de ce monde, méritent d'atteindre, au grand jour du jugement, les joies éternelles avec les âmes bienheureuses... » Voilà l'enclos béni, le champ où les morts dorment leur dernier sommeil, où tout fils bien né aime, qu'après son trépas, on l'ensevelisse dans le même sol que les siens. »

Le cimetière de Saint-Hilarion est encore et le sera longtemps l'annexe de l'église. Les êtres chéris qui reposent dans cette terre sanctifiée reçoivent l'ombre et la protection de l'église où ils venaient prier et recouvrer la grâce. « Elle y pense toujours : dans ses offices sacrés, elle fait une large part à leur souvenir ».

En passant près de l'enclos béni, tout paroissien doit penser : « Âmes immortelles, dont les corps fragiles reposent sous ce gazon, bientôt je vous suivrai »².

2. Joseph de PESQUIDOUX.

En 1868, les fabriciens passent une résolution à l'effet de profiter de l'ordonnance de la Couronne, permettant à toute fabrique d'acquérir une terre au profit de la Fabrique. M. le curé est autorisé de s'entendre avec la Corporation de l'archevêché en vue d'acquérir la terre qu'elle possède et sur laquelle est bâtie la chapelle.

C'est à cette occasion que M^r Charles-François Baillargeon se décide de la remettre à la Fabrique de Saint-Hilarion, aux mêmes conditions, et charges et réserves suivant lesquelles il l'avait reçue des donateurs.

Cette terre formée du tiers central du lot numéro dix, au troisième rang, est devenue légalement propriété de la Fabrique qu'après l'acte passé à Québec le 23 août 1868, par les notaires Charles Parent et Charles Saint-Mars.

La Corporation archiépiscopale de Notre-Dame de Québec, la possédait depuis le 14 avril 1852. À cette époque, Saint-Hilarion, n'étant pas encore canoniquement érigé en paroisse, les donateurs firent le cadeau à l'Ordinaire du diocèse, par l'acte de donation ci-dessus.

Troisième et quatrième visites épiscopales

Les 29 et 30 juillet 1868, Saint-Hilarion recevait la troisième visite de l'évêque. Dans les notes de ce dernier on lit : « 450 communicants et 105 confirmés ».

Lors de la quatrième visite, les 13 et 14 juin 1874, les notes de l'évêque mentionnent les faits suivants : « population 950, communicants 550, confirmés 122 ; écoles élémentaires 3, dont une est tenue par un maître

marié ; augmentation de 25 familles pendant l'année 1873 ; pas de vendeur de boissons, mais deux ivrognes. Six habitants du canton de Sales, demeurant à un mille et trois quarts au nord de Saint-Hilarion, sont venus me demander d'être annexés à cette paroisse, vu qu'ils sont à deux lieues de l'église de Saint-Urbain et qu'ils n'ont pas de chemin de sortie pour s'y rendre. Le chemin de Saint-Hilarion aux Éboulements est très mauvais : il faut tout près de deux heures pour faire trois lieues. »

Presbytère

Le presbytère fut construit cinq ans après l'arrivée du premier curé. Le 26 septembre 1869, une requête des francs-tenanciers demande la permission de construire un presbytère. M. Joseph-Nérée Gingras, curé de la Baie-Saint-Paul, est chargé par l'archevêque de voir s'il y a lieu d'accéder à cette demande.

D'après son rapport, M. Charles-Félix Cazeau, vicaire-général et administrateur du diocèse, en ordonna la construction comme suit :

« 1° Il sera construit un presbytère en bois, sur un « solage » de pierre, à environ soixante-dix pieds au sud-est de la sacristie de la dite paroisse.

« 2° Le dit presbytère aura 36 pieds de longueur, 30 pieds de largeur et 9 pieds et demi entre les deux planchers finis, avec une cuisine extérieure d'environ dix-huit pieds de longueur sur 15 pieds de largeur, le tout en dedans et à l'extérieur, en mesure anglaise.

« 3° Il est permis à la Fabrique d'employer, sur ses derniers, une somme n'excédant pas cinq cents

piastres pour aider les paroissiens à faire la dite construction. »

« Donné à l'Archevêché, sous notre seing et sceau, le 15 novembre 1869. »

On payait 80 louis à l'entrepreneur, mais les habitants fournirent le bois et firent du travail à la corvée.

*Diplômes à la Société de Tempérance
et à l'occasion de la Toussaint*

« Attendu que par un indult en date du vingt-trois juin mil huit cent quarante-quatre, le Souverain Pontife a daigné accordé quatre indulgences plénières par année aux associés de la tempérance totale du diocèse de Québec ;

« Voulant faire participer à cette faveur les fidèles de la paroisse de Saint-Hilarion qui appartiennent à la Société de tempérance totale, nous fixons les indulgences aux jours suivants, savoir : 1° dans la première semaine de juillet, au jour choisi par le curé ; 2° dans la première semaine d'octobre, au jour choisi par le curé ; 3° dans la troisième semaine de janvier au jour choisi par le curé ; 4° dans la première semaine d'avril, au jour choisi par le curé ;

« Pourvu que, s'étant confessés et ayant communie ils prient aux intentions du Souverain Pontife.

« Sera le présent diplôme lu et publié au prône de la messe paroissiale de Saint-Hilarion.

« Donné à l'archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre sous-secrétaire, le deux septembre mil huit cent soixante douze. »

E. A.,
archevêque de Québec.

« En vertu d'un indult accordé, à perpétuité, le treize janvier mil huit cent trente-trois, aux Archevêques de Québec, nous accordons à perpétuité aux fidèles de la paroisse de Saint-Hilarion, une indulgence plénière le jour de la Toussaint, une autre le jour des Morts et une autre le dimanche dans l'Octave de la dite fête, aux conditions de la confession, de la communion et des prières faites à l'intention du Souverain Pontife, dans l'église paroissiale.

« Donné à Québec sous notre seing et sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre sous-secrétaire, le deux septembre mil huit cent soixante-douze ».

E. A.,
archevêque de Québec.

Supplément

Par M^{sr} C.-A. MAROIS,
sous-secrétaire.

Le 16 avril 1874, pour augmenter les revenus du curé, M^{sr} l'Archevêque oblige les cultivateurs :

1° ... de payer au curé, en plus du grain, le supplément de patates au 26^e minot comme dans la plupart des paroisses où ce supplément est établi ;

2° ... de porter au commencement de l'hiver, cinq bottes de foin ;

3° ... ceux qui ne vivent pas de la culture de la terre, de payer deux piastres et demie (\$2.50), dans le cours du mois d'août de chaque année.

M. l'abbé J.-B.-IGNACE LANGLAIS

Le deuxième curé de Saint-Hilarion, fut M. l'abbé Jean-Baptiste-Ignace Langlais, de 1874 à 1877.

La photo (page 61) nous donne l'image du vieux Père Langlais, décédé à l'âge de 86 ans chez les Révérends Pères de la Congrégation de Sainte-Croix, à la Côte-des-Neiges, près Montréal.

M. l'abbé J.-B.-Ignace Langlais est né le 15 novembre 1840, à la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, de Jean-Baptiste-Sérien Langlais, cultivateur, et de Constance Bélanger. Il fit ses études à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et à Québec, où il fut ordonné par M^{re} Baillargeon en 1868. Il fut successivement professeur au Séminaire de Rimouski ; régent à l'École normale Laval de Québec ; vicaire à Saint-Jean-Port-Joli, à Saint-Pascal, à Saint-Elzéar de Beauce ; missionnaire à Sainte-Perpétue de l'Islet, et curé de Saint-Hilarion.

Poste occupés

En partant de cette paroisse, il entra le 5 octobre chez les RR. PP. de Sainte-Croix, où il prononça ses vœux au collège Saint-Laurent, près Montréal, en 1878. Il s'est dépensé pendant 49 ans en communauté, dans l'exercice des emplois suivants : économe, professeur au collège Saint-Laurent ; professeur à l'Université de Memramcook de 1886 à 1893, à Sorel, de 1893 à 1894, à Farnham, de 1894 à 1895, à Saint-Césaire, de 1895 à 1898, à Memramcook encore en 1898. Il est mort à la Côte-des-Neiges (collège de Notre-Dame) le 28 décembre 1926.

Dès son arrivée dans la paroisse de Saint-Hilarion, M. Langlais demande à son évêque l'établissement du scapulaire de la Sainte Vierge. Le 9 novembre 1874, M^{sr} Elzéar-Alexandre Taschereau érige la belle confrérie du scapulaire de la Sainte Vierge du Mont-



M. l'abbé J.-B.-IGNACE LANGLAIS.

Carmel, « pour y être maintenue à perpétuité, lui accordant toutes les indulgences dont elle a été enrichie par les Souverains Pontifes ».

« Le curé de la dite paroisse sera toujours le chapelain de la dite confrérie, avec le pouvoir d'y

admettre des associés de l'un et de l'autre sexe, de bénir les scapulaires et de les en revêtir. Une messe devant être célébrée, chaque année, le 16 juillet, le jour de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Cette messe à la charge de la confrérie. »

En 1875, il donne des protecteurs aux divers rangs de la paroisse :

Saint Michel, au 1^{er} rang nord est ;
Sainte Rose de Lima, au 1^{er} rang sud-ouest ;
Saint Philippe de Néri, au 3^e rang ;
Saint Gabriel, au 4^e rang nord-est ;
Saint Clovis, au 4^e rang sud-ouest ;
Sainte Anne, au 5^e rang nord-est ;
Saint Jean l'Évangéliste au 5^e rang sud-ouest ;
Saint Raphaël, au 6^e rang.

À la fin de novembre de cette même année, M. le curé bénit la nouvelle salle paroissiale.

En février 1876, M. Langlais dit au prône : « J'ai à vous faire la lecture de deux lettres de Monseigneur, en réponse aux accusations portées contre moi pour mon discours en chaire, le 16 janvier dernier. La première en date du 15 février, et l'autre du 19 avril 1876. Accusations signées par six de mes paroissiens, une autre datée du 21 mars, signée par 37. Je dois vous en faire la lecture parce qu'il y en a quelques-uns parmi vous qui prétendent que j'ai été blâmé par Monseigneur. Vous allez voir si c'est le cas, écoutez... »

Après la lecture, il ajoute : « On n'avait pas la mémoire heureuse : on a changé le sens de mes paroles ;

on l'a exagéré. Quant à l'attestation devant un magistrat, on peut l'objecter, parce qu'il faut que le magistrat soit désintéressé . . . »

Au prône qui suivit sa visite pastorale, il dit, visiblement ému : « Un de mes paroissiens a eu peur de moi : il s'est caché. Qu'il sorte de sa cachette. S'il a quelque chose contre moi, qu'il vienne me le dire, et nous ferons la paix. D'autres paroissiens m'ont paru froids. Ha ! des petits glaçons, qui fonderont au feu de la grâce. »

Il y eut des élections fédérales au printemps 1876. Le candidat libéral du comté de Charlevoix, Pitre Tremblay (Pierre-Alexis) fut défait.

Le candidat battu, contesta l'élection d'Hector Langevin. Le procès eut lieu à la Cour supérieure de la Malbaie. Le juge Basile-Adolphe Routhier présida le tribunal. Ce fut long : 175 témoins comparurent. Il y en avait une dizaine de Saint-Hilarion : le maire Réule Asselin, l'instituteur Zéphirin Bergeron, Zéphirin Savard, Hypollite Villeneuve, Joseph Bergeron et autres.

Enfin, après les plaidoyers par les avocats les plus retors des deux partis, le juge rendit sa décision, en déclarant tout d'abord :

« La cause que je suis appelé à décider est peut-être la plus importante qui ait jamais été soumise à un tribunal canadien. Elle intéresse non seulement les pétitionnaires et le défendeur, non seulement les deux grands partis politiques qui se disputent le pouvoir, non seulement les électeurs et le clergé du comté de Charlevoix, mais encore toute la population de cette grande colonie britannique, et spécialement l'Église et l'État.

« La question légale s'y complique d'une question religieuse, et la décision que je vais rendre aura né-

cessairement un grand retentissement et de graves conséquences . . . La loi qui a mis un tel fardeau sur les épaules d'un seul juge a été cruelle pour moi, et j'ajouterais qu'elle a été imprudente si je prononçais en dernier ressort . . . »³

Après avoir analysé la preuve, la loi et les précédents, le savant juge ne trouva que de « l'influence indue temporelle et non spirituelle ».

Il annula la contestation et déclara Hector Langevin élu.

Le candidat, débouté de sa contestation, porta la cause devant la Cour suprême, qui renversa le jugement du juge Routhier, déclarant l'élection de Langevin nulle. C'est le juge Taschereau, frère de l'archevêque de Québec, qui rendit la décision du tribunal, le 28 février 1877.

Les polémiques, surchauffées par les passions politiques, menaçaient de diviser non seulement les catholiques laïcs, mais aussi le clergé.

« Les deux camps adressaient à Rome des suppliques évidemment de différente teneur. Ils chargèrent des représentants d'aller exposer au Saint-Siège leurs opinions respectives. Celui-ci députa un délégué dans la personne de M^{sr} Conroy, évêque d'Armagh (Irlande du Nord), qui connaissait parfaitement le régime constitutionnel anglais »⁴.

Les luttes électorales, en ce temps-là, étaient violentes. Je me rappelle que, dans une assemblée du candidat P. Tremblay, tenue dans la salle publique, après la grand'messe, un fort-à-bras voulut empêcher le candidat de parler. Il s'avance vers l'orateur pour le descendre du banc sur lequel il était monté. Il

3. *Histoire de la province de Québec*, par Robert RUMILLY.

4. D'après l'*Histoire de la province de Québec*, par Robert RUMILLY.

récolte un œil au beurre noir de la part de l'électeur qui se tient au côté du candidat. - Avant que l'autre œil aie le même sort, un frère de l'assaillant veut lui porter secours, mais il est terrassé par un gaillard du cinquième rang. Ce ne fut pas long : le candidat peut continuer son discours.

Debout sur la tablette d'une fenêtre j'assistai à ce combat « mi-boxe mi-lutte. »

Du côté des femmes il eut aussi de la houle : plusieurs prises de bec, mais une seule prise de cheveux... sans gravité : le cuir était assez solide pour conserver intactes les tignasses.

Ironie du sort — non cruelle cette fois — celle qui s'était portée à l'attaque avait déclaré : « Moi, je ne « marierai » jamais un « rouge » même cousu d'or. » Mais, sur le point de doubler le cap de la quarantaine, elle fut au comble du bonheur d'épouser un flambant rouge cousu de dettes.

M. l'abbé JOSEPH DION

Le troisième curé fut M. Joseph Dion, de 1877 à 1879. Il est né à Saint-François de l'île d'Orléans, le 4 juillet 1833, fils d'Ignace Dion et de Catherine Langlois, ordonné prêtre à Québec, le 22 mai 1859, par M^{sr} Baillargeon. Il avait fait ses études au Séminaire de Québec.

Postes occupés

Il occupa les postes suivants : vicaire à Saint-Thomas de Montmagny, de 1859 à 1860, à La Malbaie

et à Saint-Elzéar de Beauce en 1860 ; curé de Saint-Gilles, de 1860 à 1865, de Sainte-Émélie de Lotbinière, de 1865 à 1870 ; au repos, de 1870 à 1877 ; curé de Saint-Hilarion, de 1877 à 1879 ; au repos, de 1879 à 1881 ; procureur au Séminaire de Chicoutimi, de 1881 à 1883 ; professeur d'Écriture-Sainte dans le même



M. l'abbé JOSEPH DION.

Séminaire, de 1883 à 1885, de 1886 à 1887, et de nouveau, de 1888 à 1892 ; à l'évêché de Chicoutimi de 1887 à 1889 ; collaborateur aux *Annales de Sainte-Anne de Beaupré*, au collège de Lévis, de 1893 à 1898 ; au repos, à l'Hôtel-Dieu de Québec, de 1898 à 1908, où il est décédé le 17 décembre 1908.

Monsieur Dion était très nerveux, très irritable ; mais pieux, dévot et ordonné en tout. Dès son premier prône, il avertit qu'il « ne veut point de visites pour faire perdre du temps. Il veut que, dans la salle publique, « les hommes restent de leur côté et les femmes de l'autre ; de même au confessionnal, où personne ne doit voler le tour d'un autre. »

« Les clerics (j'y étais) devaient se bien tenir au chœur . . »

À l'occasion des Quarante Heures : « N'ayez crainte, conseilla-t-il, d'accuser franchement vos fautes. Aucune n'est inconnue au confesseur. C'est un homme, et non un ange, qui connaît les misères humaines, si non par expériences personnelles, du moins par la science et la pratique du ministère. »

Le XVII^e dimanche après la Pentecôte, M. Dion annonce, pour le jeudi suivant, un service pour le repos de l'âme de feu M. Clovis Gagnon, premier desservant de Saint-Hilarion.

À propos de l'adoration due à Jésus-Hostie, il donna de remarquables conseils, attestant sa grande piété.

En 1878, M. le curé se plaint de l'ivrognerie. « Je suis obligé de vous parler de cette terrible plaie qui ravage tous les pays du monde, parce qu'il y a des ivrognes dans la paroisse, et en trop grand nombre malheureusement pour la population de la paroisse. Nous avons hélas ! trop fréquemment devant les yeux le triste spectacle d'hommes réduits à la dernière misère par cette fatale passion, pour nous bercer d'une illusion contraire. Les sociétés de tempérance, fondées au milieu de nous, ont certainement produit de

beaux résultats, mais que de milliers⁵ de malheureux n'ont pu encore se débarrasser de la chaîne qui les tient à ce vice honteux. »

« Aux États-Unis, continue-t-il, l'ivrognerie fait aussi d'innombrables victimes. Une statistique établissait récemment que dans la République américaine, l'on comptait au moins 600,000 ivrognes. Chiffres affreux, sans doute ; mais, ce qu'il y a de plus affreux encore, ce sont les conséquences de cette misérable passion. Voyons : 100,000 personnes, aux États-Unis, sont mises actuellement en prison pour ce vice malheureux ; 70,000 personnes meurent chaque année, par excès de boisson ; 300 meurtres et 400 suicides sont le triste résultat de ces excès d'intempérance ; 200,000 orphelins sont jetés chaque année sur le pavé par la conduite honteuse des hommes adonnés à la boisson. Sur 100 crimes, 99 sont commis par des hommes ivres ; sur 100 mendiants, il y en a 99 qui sont réduits à ce pénible état par l'usage immodéré des liqueurs enivrantes. On calcule, enfin, que les mendiants logés et nourris par le gouvernement coûtent 60 milliards de piastres.

« En présence de semblables chiffres, il n'est pas donné à personne de douter de l'étendue des ravages causés directement par l'ivrognerie, ce fléau de nos sociétés de tempérance. Si la même faculté nous était donnée d'établir une statistique des ivrognes du Canada, nous aussi nous étonnerions bien des per-

5. En parlant des milliers, il englobe tout le comté : à cette époque, la population de Saint-Hilarion atteint à peine le millier d'âmes : le recensement fédéral de 1881 n'accuse que 1,020 de population.

sonnes par l'éloquence des chiffres. Ces chiffres leur démontreraient, en effet, mieux que toute discussion que l'ivrognerie prend, à l'heure qu'il est, des proportions alarmantes dans notre pays. »

Si le bon M. Dion vivait encore, que dirait-il en présence des statistiques de la dépense pour liqueurs enivrantes pendant l'année 1946? Le Canada a bu pour plus de 372 millions de dollars, sans compter les boissons en contrebande. C'est une augmentation de plus de 180 millions sur l'année 1945. Et la part de la province représente scandaleusement 88 millions et un quart de dollars, 13 à 15 millions de plus que durant l'année 1945.

Nouvelle élection

Le dimanche de la Quasimodo, en 1878, M. Dion lut en chair les notes suivantes :

« Je dois rendre à la paroisse en général le témoignage bon et flatteur que tous les paroissiens de cette paroisse (ils sont nombreux) voulaient la paix et le bon ordre, dimanche dernier. Je me suis rendu sur les lieux pour m'assurer des faits ; j'ai rencontré partout au milieu de vous, un bon accueil, et je me suis assuré qu'on voulait la paix. Malheureusement, après vêpres, quelques-uns n'ont pas voulu s'en tenir aux conventions faites entre la messe et les vêpres : ils ont voulu empêcher le candidat de parler et ils ont été mal reçus ; ils devaient s'y attendre, et ils s'exposaient à se faire tuer. Je désapprouve fortement leur conduite, qui a été la cause de désordre. Je désapprouve

aussi et je blâme ceux qui ont frappé leurs coparoiissiens avec des pincés et des « liche-coquains, » et qui s'exposaient ainsi à se rendre coupables de meurtre. Comme on a déjà mis l'affaire entre les mains de la justice, il n'est pas à propos de vous parler plus longuement de cette misérable affaire, qui va peut-être durer encore longtemps par les procès, et occasionner une grande perte de temps et d'argent, et répandre peut-être encore la division dans la paroisse pendant plusieurs années... Quelques personnes ont fait courir les bruits que j'avais encouragé la chicane. C'est faux. J'aime à croire et j'espère que la paroisse en général, qui est composée de gens bien pensants et réfléchis, n'ajoutera pas foi à ces fausses rumeurs, car je puis prouver le contraire. »

Le 21 septembre 1879, M. Dion, après son sermon, exhorte les paroissiens à assister aux vêpres : « Cet après-midi, vous tous paroissiens, assistez aux vêpres, comme c'est un devoir pour vous, pour bien sanctifier le dimanche et pour donner et recevoir une nouvelle preuve d'attachement et de dévouement à l'Église catholique, apostolique et romaine, qui n'oublie point ses enfants dévoués et soumis, et Dieu vous soit en aide ! Je donnerai ma première bénédiction apostolique aujourd'hui, à la messe, après *l'ite missa est.* »

Le dimanche suivant, M. Pierre Boily, curé des Éboulements disait la messe, et le deuxième dimanche, M. Roger Boily entre comme curé.

« M. Dion avait l'esprit faible ; il faisait des crises. Il lui arrivait de passer plusieurs jours renfermé dans sa chambre.

« M. le curé des Éboulements, chargé de surveiller son cas, en vint à la conclusion qu'il devait abandonner la cure.

« Quand M. Dion apprit qu'on venait l'engager à se retirer, il brûla presque tout son linge dans le foyer de la cuisine. Le bedeau, José Tremblay, qui entra à ce moment sauva un beau casque de loutre ⁶. »

M. l'abbé ROGER BOILY

Le quatrième curé de la paroisse fut M. Roch (Roger) Boily, frère du curé des Éboulements, où il était en repos, lorsqu'il fut chargé de la cure de Saint-Hilarion, de 1879 à 1881.

Monsieur Boily est né à la Baie-Saint-Paul, le 9 août 1825, fils de Roger, cultivateur, et de Marie-Louise Desbiens. Il fit ses études au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et fut ordonné prêtre à Québec, le 18 octobre 1857, par M^{sr} Baillargeon.

Postes occupés

Voici les différents postes qu'il occupa : professeur au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de 1857 à 1862 (avec la desserte de la mission de Saint-Onésime) ; curé des Escoumins, de 1862 à 1871 ; retiré chez son frère M. l'abbé Pierre Boily, curé de Saint-Paul de Mille-Vaches, de 1871 à 1877 (dans l'intervalle, il est nommé curé de l'Ange-Gardien, comté de Montmorency, de 1873 à 1874, et revient de nouveau

6. Notes de M. Ph. Tremblay.

à Mille-Vaches) ; retiré au presbytère des Éboulements, de 1877 à 1879 ; curé de Saint-Hilarion, de 1879 à 1881 ; retiré de nouveau aux Éboulements, de 1881 à 1887 ; curé des Éboulements, de 1887 à 1888 ; retiré à la Baie Saint-Paul, chez son frère Ovide, de 1888 à 1890 ; assistant à La Malbaie, de 1890 à 1891 ; retiré de nouveau à la Baie-Saint-Paul, de 1891 à 1893,



M. l'abbé ROGER BOILY.

à Saint-Jérôme, Lac-Saint-Jean, chez son frère Wilfrid, de 1893 à 1894 ; enfin, il va demeurer chez un de ses frères, M. Joseph, à Saint-Joachim-de-la-Broquerie, au Manitoba, de 1894 à 1896, où il est décédé le 10 décembre 1896. Il fut inhumé dans cette paroisse ⁷. »

⁷. Chanoine F.-X.-Eug. Frenette.

Le dimanche de la Passion, 1880, point de messe : M. le curé est malade.

M. Antoine Bouchard fut prié de réciter le chapelet et de faire le chemin de la croix avec les paroissiens. À la Fête-Dieu, pas de procession : « Ma santé ne me le permet pas. »

En 1880, au cours de l'été, il annonça qu'une fillette d'Achille Gauthier, perdue la veille, était trouvée, ce matin, saine et sauve.

Il n'y eut pas de visite pastorale cette année.

La même année, il se plaint : « Pourquoi tant d'étrangers ? Ils viennent étaler leurs vanités, distraire les fidèles de cette paroisse. »

En recommandant la souscription à la Propagation de la Foi, en 1881, il s'étonne de la dépense pour le tabac et la toilette : « Combien de fumeurs dans la paroisse de Saint-Hilarion ? Deux cents au moins. Chaque fumeur dépense par année au moins trois piastres. Ce qui fait une somme de \$600.00 ; par mois \$50.00 ; par semaine \$11.59 ; par jour \$1.65 environ... S'il fallait parler des dépenses inutiles de la toilette des femmes et des hommes, quelle somme encore à ajouter !... »

Pourtant, en ce temps-là, on se vêtait bien simplement : presque tous les hommes venaient à la messe en bottes « sauvages » et en habit de fabrication domestique ; et les femmes étaient très simplement vêtues, et heureuses et pas moins joyeuses dans leur modeste toilette.

Le bon Monsieur Roger Boily, s'il voyait aujourd'hui les cigarettes « au bec » même des enfants), et les toilettes féminines, que dirait-il ? Je ne veux

nullement laissez entendre que les toilettes, ici, aient quoi que ce soit d'exagéré.

M. l'abbé JOS.-LS LAURIOT

Monsieur l'abbé Jos.-Ls Lauriot fut le cinquième curé de cette paroisse. Il y exerça le ministère du 28 août 1881 au 27 février 1890.

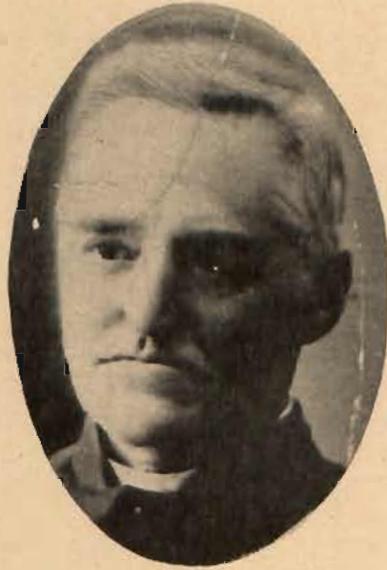
Il est né à Notre-Dame de Québec, le 31 août 1845, d'Isaïe Lauriot et de Marie-des-Neiges Trudelle. Il fit ses études au Séminaire de Québec, et fut ordonné prêtre, à Québec, par M^{sr} E.-A. Taschereau, le 26 mars 1871.

Postes occupés

Vicaire pendant quelques mois à l'Islet, en 1871, aux Éboulements, de 1871 à 1875 ; curé de la Petite-Rivière-Saint-François-Xavier, de 1875 à 1881 ; curé de Saint-Hilarion, de 1881 à 1890, des Éboulements, de 1890 à 1892, de Sainte-Agnès, de 1892 à 1894 ; au repos, de 1894 à 1895 ; assistant du curé de Roberval le 8 mars 1895 ; vicaire à Sainte-Anne-de-Chicoutimi, le 2 août 1895 ; assistant du curé de Saint-Urbain, le 10 février 1896 ; curé de Saint-Prime, de 1896 à 1906 ; retiré à l'Hospice de Saint-Joseph-de-la-Délivrance, à Lévis, de 1906 à 1907, à l'Hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul, de 1907 à 1924, où il est décédé le 4 mars 1924. Il fut inhumé dans le cimetière du susdit hospice, le 8 mars.

Le 5 décembre 1881, la Fabrique décide de donner à l'évêque de Chicoutimi, six par cent de ses revenus pendant douze ans.

Ce 6 mai 1883, une retraite de tempérance fut prêchée par les Révérends Pères Rédemptoristes, Didier et Hendricks.



M. l'abbé JOS.-LS LAURIOT.

Tous les hommes prennent la croix de tempérance et souscrivent à l'engagement suivant :

« Je prends la résolution devant Dieu et avec son aide, dans l'intention de procurer davantage sa gloire

et mon salut, ainsi que le salut du prochain, et en conformité avec Jésus-Christ souffrant et abreuvé de fiel et de vinaigre, de ne jamais faire un usage immodéré de boissons enivrantes, et même de m'en abstenir tout à fait, sans détriment, toutefois, de ma santé.

« Dans les mêmes vues et avec la même assistance de la part du Dieu Tout Puissant, je prends également la résolution d'engager ma famille et tous mes frères catholiques, à ne jamais faire un usage immodéré de ces boissons funestes.

« Je prie la Sainte Vierge, mère de douleurs, mon Saint Patron et mon Saint Ange Gardien de faire agréer ces résolutions au Père des Miséricordes et au Dieu de toute consolation, et de m'obtenir la grâce d'y être constamment fidèle.

« J'accepte la Croix de Jésus-Christ comme l'étendard, le Symbole et le principe chrétien de la privation que je m'impose, ainsi qu'à ceux qui dépendent de moi.

« Cet engagement est de ma part une simple promesse (c'est-à-dire n'obligeant pas sous peine de péché), et valable seulement pour une année ; mais, toutefois, elle est sincère, chrétienne et fondée sur l'espoir qu'elle sera grandement agréable à Dieu, utile à mon âme et au salut de mes enfants, ainsi qu'au bien spirituel de mon prochain. Je m'engage encore à observer et à faire observer, dans ma famille, toutes les règles et observances de la Société, telles qu'elles sont approuvées par l'autorité ecclésiastique. Ainsi Dieu me soit en aide ! »

En cette même année, la Fabrique, à la demande de M. le curé, décide de dépenser cent-vingt piastres

(\$120.00) pour deux niches et le couronnement de l'autel.

Au commencement de l'année 1884, M. le curé annonce que 500 associés ont donné leur nom pour les messes de la croix. Il indique le jour du pèlerinage annuel à Sainte-Anne-de-Beaupré par les Éboulements.

Le 6 juillet 1884, la Fabrique demande à l'évêque la permission de dépenser deux cents piastres (\$200.00) pour réparations aux presbytère : lambrissage, peinture, réparation au « solage » ; transporter et refaire l'étable, grange et hangar ; réparer ou refaire la palissade sur tout le terrain de la Fabrique.

En 1885, ces travaux obligèrent la Fabrique à demander la permission d'emprunter cent cinquante piastres (\$150.00) pour payer la balance des comptes encore dus par suite des réparations ci-dessus.

Toutes ces dépenses de la part de la Fabrique mécontentèrent bon nombre de paroissiens.

M. le curé se plaint du manque d'union entre les paroissiens et lui. Il le fait avec tant de calme et de bonhomie, que je ne puis m'abstenir de reproduire la page du prône où il exhale sa plainte.

« Un mot de la paix, de l'union et de la concorde qui doit régner entre vous et votre curé. Vous semblez vous défier de moi, et, pourtant, je n'ai rien fait, ce me semble, qui puisse vous mettre sur vos gardes à mon égard ; j'ai toujours agi franchement. Quand j'ai douté, j'ai consulté mon évêque ou ses représentants, et j'ai suivi fidèlement leurs sages décisions. Si vous doutez de ma sincérité, mes supérieurs sont là, vous pourrez les consulter quand bon vous semblera. Mes chers frères, il est pénible pour moi de vous avouer

franchement que je ne rencontre pas, dans tous les paroissiens, l'esprit d'union, de charité et de concorde désirables. Tout de même, mon cœur de chrétien et de prêtre vous aime assez pour croire que vous n'agissez pas avec mauvaise volonté.

« Ainsi donc, je remercie tout le monde sans aucune exception, d'abord ceux qui semblent comprendre comme moi, puis ceux qui soutiennent le contraire ; les premiers m'encouragent à bien faire ; les autres m'encouragent à mieux faire mon devoir de prêtre et d'ami.

« J'offre à Dieu ces contradictions pénibles en expiation de mes offenses, et j'espère que sa clémence voudra bien abrégier ma pénitence en l'autre vie, si je supporte ces contrariétés avec patience et résignation à sa sainte volonté. »

À la Septuagésime, M. le curé annonce la mort de M^{sr} Dominique Racine, âgé de 60 ans. « Il fut pour nous, dit-il, un conseiller fidèle, un ami dévoué, un protecteur généreux :

« Né en 1828, le 24 janvier, à Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, il fit ses études au Séminaire de Québec, et ordonné prêtre le 24 septembre 1852 ; vicaire à Québec jusqu'en 1858 ; curé à Saint-Basile un an, à la Rivière-du-Loup de 1859 à 1862, puis à Chicoutimi en 1862, comme vicaire forain, et, en 1871, vicaire général ; le 4 août 1878, il fut consacré évêque de Chicoutimi. » Un service solennel fut chanté pour le repos de son âme.

En la même année (1885), M. le curé recommande aux prières Messire Pierre-Norbert Beudet, curé de

la Baie-Saint-Paul, décédé après quelques heures de maladie, âgé de 52 ans.

« Caractère aimable ; curé dévoué, pasteur vigilant ; martyr de son devoir, ce digne confrère a succombé sous le fardeau de l'ouvrage : à 3 heures il cessait de confesser, à 9 heures 30 il était devant Dieu. Prions pour lui, car toujours, lui ou son vicaire étaient disposés à nous rendre service. Preuve : en 1883, son vicaire me remplaça durant plus d'un mois, et le curé faisait seul la besogne au détriment de sa santé, de ses forces consumées à la gloire de Dieu et au salut des âmes. »

M. le curé Lauriot était gai et très aimable, éloquent et généreux : il a aidé plusieurs jeunes gens à poursuivre leurs études pour devenir prêtres.

M. l'abbé ÉTIENNE SIMARD

Monsieur l'abbé Étienne Simard fut le sixième curé de cette paroisse. Il y arriva en 1890, et décéda en 1905.

Il est né à Saint-Elzéar de Beauce, le 3 janvier 1856, de Vital Simard et de Marguerite Tessier dit Laplante. Il fit ses études aux Séminaires de Rimouski et de Chicoutimi.

Postes occupés

Après quelques mois de vicariat à Sainte-Anne de Chicoutimi, entre les années 1883 à 1885 ; curé de

Saint-Charles-Borromée, de 1885 à 1890, de Saint-Hilarion, de 1890 à 1905, où il mourut d'un cancer, le 29 août, après des souffrances atroces supportés avec la plus grande résignation. Ses funérailles eurent lieu dans cette paroisse. Il fut inhumé dans le cime-



M. l'abbé ÉTIENNE SIMARD.

tière de la susdite paroisse, tout près du tombeau de son père et de sa mère.

« Il construisit, à Saint-Hilarion, une belle église en pierre de champs, qu'il fit terminer complètement à l'intérieur comme à l'extérieur.

« Prêtre zélé et très charitable, il fut toujours très estimé de ses paroissiens. Il fit instruire plusieurs élèves au Séminaire. »

Bibliothèque paroissiale

M. le curé établit une bibliothèque paroissiale en 1899. Moyennant la contribution annuelle d'une piastre, les paroissiens pouvaient s'abonner et changer de livre chaque dimanche. La contribution servait à l'achat d'autres livres. Le nombre des volumes s'élevait à cinq cents, quand la bibliothèque partagea le sort de l'église en 1923.

Agrandissement du cimetière

En 1899, la Fabrique agrandit le cimetière et démolit les petites écuries pour faire place à l'agrandissement.

L'église

À l'automne de 1900, la Fabrique jugea qu'il était temps de remplacer la vieille chapelle de bois. À cette fin, M. le curé Simard convoqua en assemblée les paroissiens, à laquelle assista l'architecte L.-P. Ouellet, de Québec, pour décider l'emploi de la pierre ou du bois dans la construction de la nouvelle église.

M. le curé et l'architecte recommandent la pierre, mais la majorité des paroissiens préfèrent le bois, à cause du prix. On fait des assemblées, dont plusieurs

sont orageuses. Chaque parti expose ses raisons. Enfin, une requête est adressée à l'évêque pour obtenir une construction en pierre. Peu de temps après, M. le curé s'aperçoit qu'on est en train de faire signer une contre-requête. Une verte sermon en chaire, aux opposants de la pierre, rallie au choix des syndics la majorité des francs-tenanciers.

Une nouvelle requête, signée par un plus grand nombre que la première fut adressée à l'Ordinaire.

*Finances de la Fabrique en 1901*⁸

La Fabrique n'avait en caisse que \$2,500.00. Le coût spécifié sur le contrat était de \$20,700.00. La répartition assurait un montant de \$16,669.00. La faculté de pouvoir emprunter à long terme, et les revenus probables, après la construction, estimés à \$600.00, peut-être 700, permettaient à la Fabrique de payer la différence entre le coût et le montant de la répartition : de payer les \$800.00 exigées par l'architecte et les autres dépenses imprévues.

Vu ces représentations à l'évêque par le secrétaire des syndics, la Fabrique obtint l'autorisation de contracter un emprunt à 40 ans d'échéance, remboursable par annuités comportant capital et intérêt à 4% (quatre pour cent).

Les Commissaires nommés en vertu du chapitre 18 des Statuts Refondus du Bas-Canada, pour l'érection et la division des paroisses et autres fins dans le diocèse de Chicoutimi, rendirent une ordonnance, en date du

⁸. Notes de M. le curé Simard.

21 février 1901, permettant à la Fabrique de construire une église et une sacristie, et lui enjoignant d'élire à cette fin trois syndics.

Après l'annonce au prône et la lecture de la dite ordonnance pendant deux dimanches consécutifs, le 3 et 10 mars, M. le curé convoque les francs-tenanciers, pour élire des syndics. Les trois cultivateurs suivants furent élus : Messieurs Ovide Tremblay, Téléphore Chouinard et François Gilbert.

Des plans sont tracés par l'architecte M. J.-P. Ouellet, de Québec, et des soumissions sont demandées, pour la construction d'une église en pierre de 125 pieds de longueur par 55 de largeur, et d'une sacristie en pierre de 40 par 30 pieds.

À l'assemblée régulière du 21 avril, M. Téléphore Chouinard est nommé président. On procède ensuite à l'ouverture des sept soumissions signées par des entrepreneurs de Québec, de Lévis, de Saint-Casimir, des Éboulements. Deux d'entre elles ne mentionnent que l'excavation, la maçonnerie et les enduits ; une troisième se charge seulement de l'ouvrage en bois, tôle, vitres et peinture. Les quatre autres englobent le tout.

La soumission des MM. Alfred Giroux et Frères, de Saint-Casimir, étant la plus basse, intéresse les syndics. Elle s'élève au chiffre de vingt et un mille cinq cents piastres (\$21,500.00), plus quatre cents piastres pour plancher en bois franc et 70 centins pour chaque livre d'or posé.

Après bien des pourparlers avec l'entrepreneur et l'architecte, on convient d'éliminer le cordon au-dessus du plancher, de faire les murs de côté en pierre brute

et le mur du fond, séparant l'église de la sacristie, en bois au lieu de pierre. Vu ces changements dans les plans, les MM. Giroux s'engagent à réduire leur prix à vingt mille sept cents piastres (\$20,700.00) pour la construction et le parachèvement de l'église et de la sacristie. Ce montant est accepté par les syndics et comprend aussi la dorure.

Les entrepreneurs s'engagent à se pourvoir, autant que possible, des matériaux et de la main-d'œuvre dans la paroisse. La Fabrique, de son côté, démolira la chapelle et nivellera le terrain à ses frais. Ce travail exécuté de bonne heure au printemps, permit aux entrepreneurs de rendre la sacristie logeable en octobre de la même année, et l'église terminée à la fin d'août de l'année suivante.

Les travaux progressèrent si bien qu'à la mi août, on put y célébrer la messe le dimanche.

Le premier septembre, tout est terminé à la satisfaction de l'architecte et des paroissiens.

Les entrepreneurs furent généreux : fiers de leur nom, il ne profitèrent point de tous les avantages consentis en leur faveur par l'architecte et les syndics.

Ils firent les murs de côté en pierre presque aussi bien taillée que celle de la façade, et en rangs réguliers, au lieu de pierre brute (ce qui pouvait s'entendre par cailloux et joints perdus).

La seule différence — peu apparente d'ailleurs — se trouve dans les joints des côtés, plus grossiers que ceux de la façade.

« Au chœur, le rond point destiné au sanctuaire de Notre-Dame de Pitié, est l'exécution d'une promesse de M. le curé Simard à la Sainte Vierge. Si les tra-

vaux se faisaient avec succès et sans accident, il lui dédierait un autel. Son vœu fut parfaitement exaucé.

« Elle fut bénite le 13 septembre 1903, par M^{sr} M.-T. Labrecque, évêque du diocèse. Cette bénédiction attira un grand concours de prêtres et de paroissiens ⁹. »

L'église

« Du plus loin que je vois mes heures de jeunesse,
L'église m'apparaît, avec son fin clocher.
Je songe aux premiers jours où j'allais à la messe,
Et je revois la nef où j'écoutais prêcher.

« J'entends les grelots clairs, les lourdes carrioles,
Qui passaient, à grand train, les soirs de la minuit.
Je vois les lampions, les feux, les banderoles,
Et la lampe du chœur qui brillait, dans la nuit ! . . .

« L'église, c'est le cœur des paroisses rustiques,
C'est leur âme qui vibre, en sa cloche d'airain.
L'église est le témoin des âges héroïques
Qu'ont vécus nos aïeux, dans leur labeur serein ! . . .

« Sans elle, il n'est plus rien de ta grâce, ô campagne,
Sans elle, il n'est plus rien de ta sublimité ;
Sans la croix, ta fidèle et céleste compagne,
Un grand deuil règnerait au fond de ta beauté ! . . .

9. Notes de M. le curé Ph. Tremblay.



L'église paroissiale.

« Ah ! puisses-tu garder ta ferveur ancienne,
Ô race de croyants, bon peuple de chez nous !
Nulle gloire, ici-bas, n'égalera la tienne,
Car un peuple n'est beau qu'à genoux ! . . .

BLANCHE LAMONTAGNE ¹⁰.

Long voyage imprévu

Voici le récit de ce voyage, raconté par M. le chanoine Frenette, dans ses *Notes biographiques et historiques* :

« On raconte de M. Simard, le fait suivant, alors qu'il était curé de Saint-Charles. Lorsque MM. les abbés Alfred Tremblay et Elzéar Delamarre partirent pour aller étudier la théologie à Rome, en l'automne 1889, leur confrère M. l'abbé E. Simard les accompagna jusqu'à bord du vapeur en partance pour l'Europe. Le capitaine du vaisseau lui offrit de faire le voyage jusqu'à la Pointe-au-Père, où il pourrait débarquer sur le petit navire chargé de venir chercher le pilote, au large sur le fleuve. Mais, rendu à la Pointe-au-Père, vers minuit, M. Simard oublia complètement la venue du bateau en question. À un moment donné, quelle ne fut pas son désappointement lorsqu'il s'aperçut de sa distraction. Car il était tout simplement vêtu de sa soutane, sans douillette, etc. . . . Il ne portait que quelques pièces de monnaie sur lui.

Revenu quelque peu de son émotion, il fallut bien se résigner à entreprendre le voyage forcé, en com-

10. Blanche LAMONTAGNE a publié, en 1923, *Visions gaspésiennes* ; en 1920, *La Vieille Maison* ; en 1923, *Les Trois Lyres* ; en 1927, *La Moisson nouvelle* ; en 1927, *Par nos champs et nos rives* ; en 1928, *Ma Gaspésie*. Les derniers volumes écrits après son mariage, sont signés, Blanche LAMONTAGNE-BEAUREGARD. Tous ces ouvrages ont été publiés à Montréal.

pagnie de ses deux confrères. Le lendemain matin, surprise des passagers en apprenant l'incident arrivé à M. l'abbé Simard. Ce fait les amusa beaucoup. Ils organisèrent tout de suite une souscription pour lui aider à payer ses frais de voyage. Ce dernier se résigna facilement à son sort, et il fit un voyage des plus heureux. Dès qu'il fut rendu en Angleterre, il envoya une dépêche à M^{sr} Bégin, alors évêque de Chicoutimi, afin qu'il vît à nommer un remplaçant à Saint-Charles, pendant son absence. Cet incident amusa beaucoup M^{sr} Bégin. Il aimait à le raconter souvent à ses amis. M. l'abbé Simard se rendit en France. Après un mois d'absence ici, il revint à Chicoutimi, enchanté de son voyage. C'est donc avec raison, que M. l'abbé Bouges, vieux prêtre français, qui avait été son directeur de grand Séminaire, disait de lui : « Ce M. Simard, il ira loin ». Car M. Simard était un peu espiègle à ses heures. »

M. Delay desservit la paroisse jusqu'au commencement d'octobre. M. l'abbé Adrien Delay, né à Neuville Saint-Vaast (Pas-de-Calais), France, le 18 juin 1856, fils d'Auguste Delay, médecin, et d'Aglaé Delambre, ordonné prêtre le 15 août 1890, par M^{sr} E. Fabre, à Montréal.

M. l'abbé JOSEPH-ONÉSIME LAVOIE

Le septième curé de Saint-Hilarion fut M. l'abbé Joseph-Onésime Lavoie. Il y exerça le ministère un an seulement, de 1905 à 1906. Il est né à Saint-Alphonse de Bagotville, le 9 septembre 1858, fils de Georges Lavoie, cultivateur, et d'Éphrosine Tremblay. Il fit

ses études au Séminaire de Chicoutimi, où il fut ordonné prêtre par M^{re} D. Racine, le 19 septembre 1885.

Postes occupés

Vicaire à Notre-Dame d'Hébertville, de 1885 à 1889, à la Baie-Saint-Paul, de 1890 à 1891 ; curé de



M. l'abbé JOSEPH-ONÉSIME LAVOIE.

Saint-Placide, de 1890 à 1891, des Escoumains, de 1891 à 1895, de Saint-Louis, de l'Isle-aux-Coudres, de 1895 à 1905, de Saint-Hilarion, de 1905 à 1906, de Saint-Prime, de 1906 à 1912. En octobre 1912, il se

retire d'abord à l'Hospice Sainte-Anne de la Baie-Saint-Paul, de 1912 à 1914, à Saint-Dominique de Jonquière, de septembre 1914 à janvier 1915 ; retourne à l'hospice Sainte-Anne-de-la-Baie-Saint-Paul, jusqu'en septembre 1915, à cette date, il va demeurer à l'hospice Saint-Joseph-de-la-Délivrance, à Lévis, jusqu'en octobre 1918. Cette même année, il est nommé chapelain de l'Hôtel-Dieu de Roberval.

M. Lavoie travailla beaucoup à compléter l'ornementation de l'église de Saint-Hilarion qu'il pourvut d'un orgue et d'un carillon de trois cloches. Il a doté l'église de Saint-Hilarion d'un chemin de croix qui existe encore.

Il surveilla la construction de l'église actuelle de Sainte-Prime, où il fit installer un beau carillon de trois cloches et un orgue magnifique.

En 1911, il fonda, à Sainte-Prime, un couvent sous la direction des Sœurs du Bon Conseil de Chicoutimi. »

Présentation de l'orgue (harmonium)

En 1905, le jour de la fête de l'Immaculée Conception de Marie, M. Lavoie fit la présentation suivante : « J'ai l'honneur et le bonheur de présenter à la paroisse, au nom de notre vaillant et généreux député, M. R. Forget, le splendide orgue vocalise, qui orne si bien notre belle église et qui fait et fera l'honneur de son donateur. »

M. l'abbé PHILIPPE TREMBLAY

Le huitième curé de Saint-Hilarion fut M. l'abbé Joseph-Édouard-Philippe Tremblay, né à la Baie-Saint-Paul, le 27 juillet 1872, fils de Thomas Tremblay, instituteur (devenu plus tard inspecteur d'écoles), et de Marie-Malvina Gagnon. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi, et fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi, par M^{sr} Labrecque, le 17 mai 1896.

Postes occupés

Professeur au Séminaire de Chicoutimi, de 1896 à 1897 ; vicaire à Mille-Vaches (Saint-Paul du Nord), avec ministère aux Escoumains, d'octobre à novembre 1897, à la cathédrale de Chicoutimi, de 1897 à 1900 ; missionnaire à la Pointe-aux-Esquimaux, Labrador, de 1902 à 1903 ; vicaire à la cathédrale de Chicoutimi, de 1903 à 1904 ; aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, à la Baie-Saint-Paul, de 1904 à 1906 ; curé de Saint-Hilarion, de 1906 à février 1924, de La Malbaie, avec le titre de vicaire forain, de février 1914. Le 2 novembre 1936, il fonda avec M^{me} Laure Gaudreault, la première association des institutrices rurales.

Il est nommé chanoine honoraire du Chapitre de la cathédrale de Chicoutimi, le 21 avril 1926.

En 1944, il fut l'un des principaux fondateurs de l'hôpital de La Malbaie, confié aux Sœurs de la Charité de Québec.

En 1925, les Révérends Frères Maristes prirent de nouveau la direction de l'Académie des garçons de La Malbaie.

Le 31 janvier 1907, M. le curé annonce un triduum de tempérance pour renouveler les promesses en prenant la croix.

En 1908, M. le curé dit au prône : « À l'avenir, nous aurons la jouissance de l'exposition du Très Saint-



M. l'abbé PHILIPPE TREMBLAY.

Sacrement durant toute la journée du premier vendredi de chaque mois ; j'espère qu'on viendra prier ; des personnes du village donneront leur nom pour l'adoration. »

Il fonde la Société du chemin de Croix hebdomadaire.

Le 6 septembre 1908, annonce de la quête des Sœurs de l'hospice de la Baie-Saint-Paul : « J'espère que vous ferez une bonne aumône : il y a deux ans qu'elles ne sont pas venues, et, cette année, elle ont été éprouvées par l'incendie de toutes leurs étables. La charité enrichit. »

Le IV^e dimanche de l'Avent, il recommande aux prières M. Joseph Dion, troisième curé de cette paroisse.

En 1912, collecte pour les sinistrés de Chicoutimi : 200 familles, le séminaire et la cathédrale ont passé au feu.

Le 11 mai de cette année, M. le curé annonce : « Aujourd'hui, c'est une date mémorable pour Saint-Hilarion : ce sont deux de ses anciens curés qui ont fait les frais du culte. Le Révérend M. Onésime Lavoie chante la grand'messe au grand autel orné de ses plus belles parures. Après la messe, le Révérend M. J.-E. Lauriot, un des plus anciens curés de cette paroisse, a donné le sermon sur la fête du jour. »

Le 24 juillet, pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré par chemin de fer ; départ à la Baie-Saint-Paul.

Le 5 octobre, triduum prêché par le R. P. Berchmans, franciscain.

Le premier février 1914, le prône annonce : « Les Sœurs de l'hospice de la Baie-Saint-Paul passeront de porte en porte, dans tous les rangs, escortées par les personnes qui ont accepté de les conduire. »

Le IV^e dimanche après la Pentecôte, collecte dans l'église pour l'hospice de la Baie-Saint-Paul, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

En juillet 1914, visite de l'évêque.

Le VII^e dimanche après la Pentecôte, M. le curé annonce un triduum prêché par les Révérends Pères Ménard et Robert, Oblats de Marie-Immaculée.

En 1920, collecte pour les Sœurs de l'hospice de la Baie-Saint-Paul.

Le 24 mai 1921, les paroissiens et des amis du dehors, fêtèrent les noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé Ph. Tremblay, curé de cette paroisse depuis le mois d'octobre 1906.

La fête fut organisée par M. l'abbé Arthur Lévesque, vicaire à la Baie-Saint-Paul, aidé du personnel du presbytère. Pour orner l'église, on avait emprunté des ornements de l'église de la Baie-Saint-Paul et de l'hospice Sainte-Anne.

Le *Progrès du Saguenay* publia de cette belle fête le rapport suivant de son représentant :

Noces d'argent sacerdotales

Belle fête à Saint-Hilarion :

« Le 24 mai dernier, notre paisible paroisse était témoin d'une bien belle et très touchante fête. On y célébrait le 25^e anniversaire de prêtrise de M. l'abbé Philippe Tremblay, curé de Saint-Hilarion. Tous les paroissiens profitèrent de cette magnifique circonstance pour témoigner à leur dévoué curé, d'une façon tangible et fort touchante, leur dévouement et leur estime pour tous les bienfaits qu'il leur prodigue depuis qu'il est leur chef spirituel.

« Pour se conformer au désir de M. le curé, cette fête dut être plutôt intime et exclusivement religieuse.

Mais tout en conservant ce cachet d'intimité, cette fête de famille fut une des plus belles qu'on ait encore vues à Saint-Hilarion. Il n'y a pas de doute que tous les paroissiens et tous ceux qui eurent le bonheur d'y assister en garderont longtemps le souvenir.

« Cette journée mémorable débuta par une grand-messe solennelle. Le jubilaire officiait, assisté de son frère, M. l'abbé Thomas Tremblay, curé du Lac-Bouchette, comme diacre, et de M. l'abbé Horace Cimon, vicaire aux Éboulements, comme sous-diacre. Dans le chœur on remarquait plusieurs prêtres qui avaient bien voulu s'unir aux paroissiens pour fêter dignement leur curé : M. l'abbé Mathias Tremblay, curé de Saint-Urbain ; M. l'abbé Joseph Girard, curé de la Baie-Saint-Paul ; M. l'abbé Georges Gagnon, curé de Saint-Fulgence, et cousin du jubilaire ; M. l'abbé Thomas Tremblay, curé du Lac-Bouchette ; M. l'abbé Joseph Dufour, curé de Sainte-Agnès ; et M. l'abbé Horace Cimon, vicaire aux Éboulements.

« Au bas-chœur, avaient pris place les parents du jubilaire ; son père, M. Thomas Tremblay, ex-inspecteur ; ses frères, Dr Euloge Tremblay et M^{me} Tremblay, de la Baie-Saint-Paul ; M. Georges Tremblay ; M. Joachim Tremblay et M^{me} Tremblay, de Québec ; ses sœurs, M^{me} Edmond Simard et M^{lle} Henriette Tremblay, de la Baie-Saint-Paul. Seule sa sœur religieuse, supérieure du couvent de la Pointe-au-Pic, n'avait pu se rendre à la fête.

« La nef était littéralement remplie, et on aurait pu difficilement avoir une assistance plus nombreuse. Tous les paroissiens s'étaient fait un devoir et en même temps un plaisir d'être présents.

« À l'Évangile, M. l'abbé J. Girard, curé de la Baie-Saint-Paul, monta en chaire et fit un éloquent et magnifique sermon. Il fit un exposé savant et pieux du texte suivant : « *Tu es sacerdos in æternum.* — Tu es prêtre pour l'éternité. » Il montra, d'une façon admirable, ce qu'est le prêtre par rapport à Dieu et ce qu'il est vis-à-vis des hommes. Il souligna aussi avec énergie que la place du prêtre n'est pas seulement à l'autel et au confessionnal, mais qu'elle est aussi dans la chaire et partout où il y a du bien à faire. En terminant, il fit voir avec délicatesse que le jubilaire avait toujours été le prêtre modèle, travaillant dans l'ombre, et accomplissant à la perfection tout son devoir. En exposant rapidement les diverses étapes d'une carrière déjà si bien remplie, il fit voir que le jubilaire avait toujours mérité la confiance et l'estime de ses supérieurs et des personnes commises à sa garde soit comme professeur au séminaire de Chicoutimi, vicaire à Chicoutimi, missionnaire sur l'île d'Anticosti et à la Pointe-aux-Esquimaux, aumônier chez les Sœurs Franciscaines à la Baie-Saint-Paul et, enfin, curé à Saint-Hilarion.

« Le chœur de l'orgue était dirigé par M. l'abbé Arthur Lévesque, vicaire à la Baie-Saint-Paul. Pendant la messe, plusieurs cantiques furent chantés avec beaucoup de succès par la chorale des enfants de Marie. M^{me} Albertine Martel touchait l'orgue.

« Après la messe, Monsieur le maire, François Tremblay, lut au jubilaire, au nom des paroissiens, une adresse et lui présenta une superbe gerbe de fleurs recouvertes de « verdure monétaire », recueillie à Saint-Hilarion.

« M. le curé prononça ensuite quelques mots de remerciements à ses chers paroissiens. Il commença par évoquer le souvenir de M^{re} Labrecque qui l'avait ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi, incendié en 1912, et qui l'avait fait ce qu'il était aujourd'hui.

« Il leur dit que cette manifestation lui était chère parce qu'elle lui prouvait tout l'attachement de ses paroissiens pour lesquels il se dépense depuis quinze années. « Je vous ai donné, leur dit-il, le meilleur de ma vie, mais je l'ai fait avec plaisir et je n'ai aujourd'hui que des félicitations à vous adresser. » Il les remercia vivement du généreux don qu'ils avaient bien voulu lui offrir, et il leur dit qu'il ferait cadeau à l'église d'un dais comme souvenir de ses noces d'argent, et en reconnaissance de la bourse qu'ils lui avaient présentée.

« Il remercia aussi ses confrères d'avoir bien voulu s'unir à lui, en ce jour d'actions de grâces, pour rendre grâces à Dieu des faveurs reçues durant ses vingt-cinq années de sacerdoce.

« Il ajouta aussi quelques mots de remerciement aux membres de sa famille qui étaient là présents. Il remercia surtout son vénérable père, qui, lui aussi, a rempli une si belle carrière comme apôtre et éducateur de la jeunesse, de tous les sacrifices qu'il s'était imposés pour lui et les siens. Il constate que depuis 25 ans de grands vides se sont faits dans les rangs de sa famille et il regrette surtout l'absence de sa mère si bonne et si dévouée, partie depuis deux ans déjà pour un monde meilleur. « Sans doute, dit-il, qu'elle est avec nous aujourd'hui, et que du haut du ciel elle s'associe à nos réjouissances. »

« Il termine en remerciant tous ceux qui ont contribué de quelque manière au succès de cette fête.

« L'église avait, pour la circonstance, revêtu ses plus belles tentures et était superbement décorée.

« À midi, eut lieu un superbe banquet auquel prirent part les prêtres et les parents du jubilaire. Plusieurs discours furent prononcés.

« Dans l'après-midi, un salut solennel fut chanté par le jubilaire, assisté de M. l'abbé Georges Gagnon, comme diacre, et l'abbé Thomas Tremblay, comme sous-diacre. La chorale des enfants de Marie exécuta encore avec beaucoup de succès un beau programme musical.

« Le souvenir de cette belle fête et les sentiments qu'elle a fait naître resteront sans doute longtemps dans la mémoire de tous les paroissiens et de tous ceux qui y assistèrent. Que le jubilaire daigne donc encore recevoir nos plus respectueux hommages et nos meilleurs vœux de bonheur.

« *Le Progrès du Saguenay* est heureux de joindre ses félicitations et ses vœux à ceux qu'a reçus le jubilaire : *Ad multos annos !* »

Pendant ses deux dernières années à Saint-Hilarion M. le curé Tremblay a été le témoin attristé de deux pénibles événements : dans la nuit du 7 au 8 mars 1922, il se produisit un désastre au carefour de la route des Éboulements et du chemin de front des premier et deuxième rang ¹¹.

11. À lire à la page : Triste réveil, page 194.

À la fin de juillet de l'an 1923, M. Tremblay a écrit, en marge du prône : « Cet été a été extraordinairement sec. Il n'y a pas eu de pluie, à vrai dire, depuis le commencement de juin. Cette grande sécheresse a facilité l'éclosion de tous les insectes nuisibles : les sauterelles, les chenilles et une sorte de « barbeaux » noirs qui s'attaquent aux fèves de marais — gourganés — et aux patates . . . ¹² »

Incendie de l'église

« Le samedi, 25 août 1923, l'église paroissiale est incendiée. Vers midi moins un quart, la foudre est tombée dans la cheminée de la sacristie et y a mis le feu. Le courant électrique a continué dans le mur en bois de séparation de l'église et de la sacristie ; de là il s'est communiqué au comble. En quatre heures tout était consumé. On a sauvé les saintes espèces, les tableaux du chemin de la croix, les statues, moins celles du Sacré-Cœur, de saint Hilarion, et de saint François d'Assise, et d'autres objets. Les deux ostensoroir ont péri, de même la croix de procession, les missels, des cartons d'autel, etc. L'harmonium-orgue qui avait coûté \$600.00, don de M. Rodolphe Forget, député du comté de Charlevoix au fédéral, fut aussi la proie des flammes. On évalue la perte totale à cent mille piastres (\$100,000.00).

« Les murs de pierre sont restés debout. Le carillon, l'harmonium, et des souvenirs de la première

12. À lire à la page : Plaie des sauterelles, page 190.

chapelle, des dons de particuliers de Québec et des Éboulements, tout cela fut consumé.

« Dieu avait permis à feu M. Étienne Simard de bâtir notre belle église, et il en permet aujourd'hui la destruction, que sa sainte volonté soit faite ! »

Le lendemain, la messe fut célébrée dans l'entrée du presbytère ; ensuite dans la salle publique.

En septembre, une requête des francs-tenanciers demande la reconstruction de leur église.

Le 24 février, M. le curé Tremblay est nommé à la cure de la Malbaie.

Éloge de M. Tremblay par son voisin

« Monsieur l'abbé Philippe Tremblay partait de Saint-Hilarion où il avait fait le moine, y étant un modèle de curé, intelligent, vertueux, financier, économe, bien-aimé. Il grava sur les vallons, dans le sol et jusqu'au flanc des montagnes l'exemple de sa vertu, de son jugement et de son esprit d'économie ¹³. »

M. l'abbé LS-ELZÉAR BERGERON

Monsieur l'abbé Ls-Elzéar Bergeron fut le neuvième curé de Saint-Hilarion. Il y arriva en 1924 et en partit en 1929.

M. Bergeron est né dans la paroisse de Saint-Étienne-de-la-Malbaie, le 21 octobre 1890, — fils de

13. *Dans nos Montagnes*, par M. L. BOIVIN, curé des Éboulements.

Louis Bergeron, journalier, et de Louise Murray. Il fit ses études au séminaire de Chicoutimi, fut ordonné prêtre dans la chapelle du séminaire, par M^{sr} Labrecque, le 23 mai 1915.



M. l'abbé Ls-ELZÉAR BERGERON.

Postes occupés

Professeur au séminaire, de 1915 à 1916 ; vicaire à la Malbaie, de 1916 à février 1924 ; curé de Saint-Hilarion, de février 1924 à juin 1929, de Saint-Nazaire, en 1929, où il a fait construire le presbytère (détruit par le feu en février 1944). En 1942, il fonde un couvent, dont il confie la direction aux Petites Sœurs Franciscaines de Marie.

Reconstruction de l'église

M. Bergeron eut la charge de s'occuper de la reconstruction de l'église incendiée en 1923.

M. Wilfrid Lacroix, de Québec, en sera l'architecte. La nouvelle église sera d'architecture romane comme la première. Le mur entre l'église et la sacristie sera de pierre au lieu de bois.

La Fabrique reçoit une offre de reconstruction pour le montant de \$35.000.00.

Les conditions ont bien changé depuis la construction de la première : les murs de pierre sont intacts, et l'on devra payer quatorze mille trois cents (\$14,300.00) de plus, sans dorure.

Heureusement que deux ans avant l'incendie, les assurances, à la suggestion du marguillier Arthur Degagné, avaient été élevées de plusieurs mille piastres : l'assurance de l'église à \$25,000.00, celle de la sacristie à \$3,000.00.

La reconstruction fut confiée à M. Trefflé Bergeron, entrepreneur de la Malbaie, pour le montant de \$34,995.00. Commencée à l'été 1924, elle fut terminée en 1925.

En cette même année, à la demande de la Fabrique, l'évêque permet à la Commission scolaire de bâtir une école sur le terrain de la Fabrique, à condition qu'elle conserve son droit de propriétaire, en exigeant une piastre par année.

C'est cette année-là que le perron de l'église fut construit en béton.

M. l'abbé EUGÈNE GRENON

Le dixième curé de cette paroisse fut M. l'abbé Eugène Grenon, de juin 1929 à 1937. Il est né à Chicoutimi, le 25 juin 1880, fils de Xavier Grenon,



M. l'abbé EUGÈNE GRENON.

forgeron, et de Démerise Desbiens. Il fit ses études au séminaire de Chicoutimi, et fut ordonné prêtre par M^{sr} Labrecque, le 15 mai 1910.

Postes occupés

Successivement vicaire à Saint-Gédéon, de 1910 à 1913, à Chambord, de 1913 à 1914, à la Malbaie, de 1914 à 1916, à Saint-Prime, de 1916 à février 1917, à Notre-Dame de Roberval, de février à juin 1917, à Normandin, de 1917 à juin 1918 ; premier curé de la paroisse de Saint-François-d'Assise-du-Petit-Saguenay, de 1918 à 1924 ; curé de Saint-Nazaire, de 1924 à juin 1929, de Saint-Hilarion, de 1929 à 1937 (en 1936, il fait un voyage en Europe). En septembre 1937, il se retire du saint ministère et va demeurer à la Petite-Rivière-Saint-François.

Au Petit-Saguenay, M. l'abbé Grenon surveilla la construction d'une église et d'un presbytère en bois.

Cet actif curé fonda la colonie de Saint-Marc, dans le canton Dumas. Dans les premières paroisses où il a été curé, il prit l'initiative dans la fondation d'une fromagerie, d'écoles, etc.

M. l'abbé J.-E.-THS CLAVEAU

Le onzième curé de Saint-Hilarion, fut M. l'abbé J.-Ernest-Thomas Claveau, de 1937 au 23 août 1945.

Il est né à Saint-Joseph-d'Alma, le 31 mai 1893, fils de Joseph Claveau, cultivateur, et de Catherine Lévesque. Il fit ses études au séminaire de Chicoutimi, et fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par M^{sr} Labrecque, le 4 juin 1922.

Postes occupés

Vicaire à Notre-Dame de Roberval, de 1922 à juin 1927, à Notre-Dame d'Hébertville, de juin à septembre 1927, à Saint-Alexis-de-Grande-Baie, de 1927 à mai 1927 ; au repos, de mai à juillet 1928 ;



M. l'abbé J.-E.-Ths CLAVEAU.

desservant à Saint-Bruno, de juillet à la fin de décembre 1928 ; vicaire à Saint-Cœur-de-Marie, de janvier 1929 à 1930 ; aumônier de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, de septembre 1930 à avril 1933 ; curé de Saint-François de Sales, de 1933 à

1937, de Saint-Hilarion, de 1937 au 23 du mois d'août 1945.

Grâce à l'initiative de M. Claveau, la Fabrique a fait ériger un monument au Sacré-Cœur de Jésus, et entourer d'une maçonnerie de trois pieds de hauteur.

M. Claveau fut baptisé sous les noms de Joseph-Ernest. M. le président de la Société historique du Saguenay dit : « Il a dû prendre le nom de Thomas à sa confirmation, c'est ce dernier qu'il a gardé, laissant ignorer les autres. » Entré à l'Hôpital de la Malbaie, le 23 août 1945, il est mort subitement le lendemain. Il fut inhumé à Saint-Gédéon le 28.

M. l'abbé H. COUDÉ

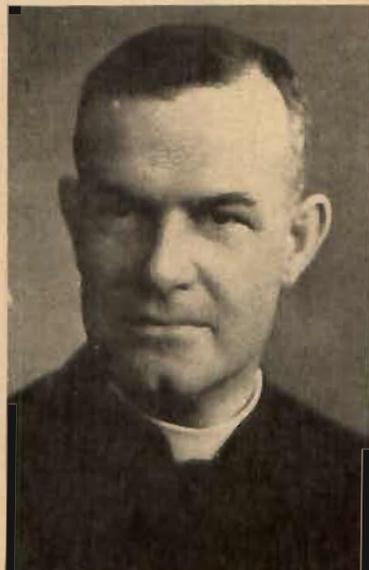
Le douzième curé de Saint-Hilarion, c'est M. l'abbé Hormisdas Coudé, depuis septembre 1945.

Il est né à Saint-François-Xavier de Chicoutimi, le 12 décembre 1902, fils d'Ovide Coudé, journalier, et de Marie Beaulieu. Il fit ses études au séminaire de Chicoutimi et fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi, par M^{re} O. Plante, auxiliaire de Québec, le 13 mai 1928.

Postes occupés

Professeur au séminaire de Chicoutimi, de 1928 à 1934 ; aumônier des Frères Saint-François-Régis, à

Vauvert, de 1934 à 1937 ; aumônier des Servantes du Très Saint-Sacrement, à Chicoutimi, de 1937 à 1940 ; vicaire à Saint-Joseph d'Alma, de 1940 à décembre 1941 ; curé de Saint-David de Falardeau, de décembre



M. l'abbé H. Coudé.

1941 au mois de septembre 1945, curé de Saint-Hilarion, depuis cette date.

Dès son arrivée, il projette la transformation et l'agrandissement du cimetière.

CHAPITRE VI
ENFANTS DE LA PAROISSE
CONSACRÉS À DIEU

Membres du clergé : Clergé régulier : R. Père Louis-Eugène Tremblay.
— Très R. Père Mailloux (Jean-Benoît). — R. Père Romuald
Villeneuve. *Clergé séculier :* M. le chanoine Joseph Perron.
— M. l'abbé Raoul Asselin. — M. l'abbé Arth. Verreault. —
M. l'abbé O. Coulombe. — M. l'abbé Aug. Verreault. — M.
l'abbé J.-H. Tremblay. — M. l'abbé J.-E. Tremblay.

Religieuses : M^{lles} Malvina Gilbert. — Catherine Tremblay. —
Irma Tremblay. — Jeannette Tremblay. — Fernande Gau-
dreault. — Noëlla Chouinard.

Religieux : Frère J.-E. Tremblay. — Frère Frédéric.

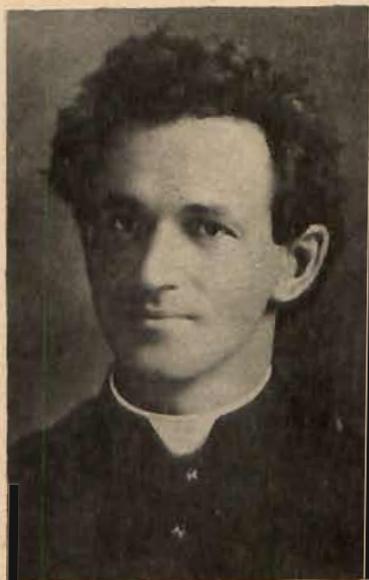
Deux futurs prêtres : Ferdinand Dufour. — Roland Tremblay.

MEMBRES DU CLERGÉ RÉGULIER
NÉS À SAINT-HILARION

Révérènd Père LS-E. TREMBLAY

Le Révèrend Père Louis-Eugène Tremblay, fils
de Dorila Tremblay et de Geneviève Tremblay, né
le 28 décembre 1878. Il fit ses études à Québec et à
Rome, entra chez les Pères Saint-Vincent de Paul, à
Paris. Il a été ordonné prêtre à Rome, le 6 juin 1903.

Il revint ensuite au Canada. En 1905, il fonda le Patronage de Saint-Hyacinthe, et en est demeuré le supérieur jusqu'en 1925. Il a été, depuis cette année-là, tour à tour supérieur du Patronage Laval à Québec,



Révérend Père Ls-E. TREMBLAY.

de nouveau supérieur à Saint-Hyacinthe ; puis à Laval ; à la Villa Saint-Vincent, au Patronage de Lévis jusqu'en juin 1947.

Très Révérend Père J.-B. MAILLOUX

Curriculum vitæ

« MAILLOUX, T. R. P. Jean-Benoît, o.p., né le 7 avril et baptisé le lendemain, 8 avril 1896 ; fils de



Très Révérend Père J.-B. MAILLOUX.
Dominicaïn.

Jean Mailloux et de Anaïse Mercier ; études primaires à l'école modèle du village ; cours classique au séminaire de Chicoutimi de 1912 à 1917.

Le 3 août de la même année, il prend l'habit dominicain à Saint-Hyacinthe. Après le noviciat simple, il prononce ses vœux de religion pour trois ans le 4 août 1918. Et en septembre, il commence ses études philosophiques et théologiques au couvent d'études des Dominicains à Ottawa ; le 4 août 1921, il fait ses vœux solennels ; le 7 mai 1922, il est ordonné prêtre, dans l'église Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, par Son Excellence M^{gr} Félix Couturier, o.p., évêque d'Alexandria. Deux ans après, à la fin de ses études théologiques, il reçoit le lectorat en théologie, et, dès septembre 1924, il est professeur d'Histoire de l'Église au Collège dominicain. En 1925, il part pour le Collège angélique (Rome) où il fait deux ans d'études complémentaires en théologie et, en juin 1927, il obtient le doctorat d'agrégation en théologie. Revenu au Collège dominicain (Ottawa) il enseigne la théologie morale et est Père-Maitre des Frères Convers ; puis de 1929 à 1939, régent des études. De 1932 à 1938, il enseigne aussi la théologie morale à la Faculté de théologie de l'Université d'Ottawa. En septembre 1939, il quitte Ottawa pour aller à Québec, comme professeur à la Faculté de théologie de l'Université Laval. Après trois ans d'enseignement à Laval, il revient à Ottawa comme régent des études et professeur de morale au Collège dominicain. C'est là, le 5 janvier 1947, qu'il a été promu maître en sacrée théologie¹. »

1. Notice du T. R. Père.

Révérénd Père ROMUALD VILLENEUVE

Le Révérend Père Romuald, de l'ordre des Franciscains, est né le 13 avril 1898. Il est fils de Joseph Villeneuve et d'Exina Chouinard de cette paroisse.



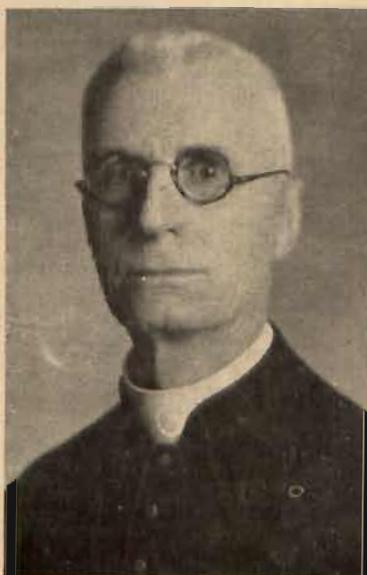
Révérénd Père ROMUALD VILLENEUVE.

Il a fait sa profession religieuse solennelle, le 11 mai 1922, à Québec. Il a été ordonné sous-diacre à Montréal, le 13 juillet 1924, et prêtre, le 15 juillet 1925. Actuellement, il est au couvent des Trois-Rivières.

MEMBRES DU CLERGÉ SÉCULIER
NÉS À SAINT-HILARION

M. le chanoine JOSEPH PERRON

« Monsieur le chanoine Joseph Perron, né le 10
septembre 1865, à Saint-Hilarion, fils d'Adolphe Perron,



M. le chanoine JOSEPH PERRON.

cultivateur, et d'Aglaé Bouchard, fit ses études à
l'École normale Laval. Il fit ses études théologiques

au Grand Séminaire de Rimouski, de 1888 à 1892. Ordonné prêtre le 28 février 1892, à la cathédrale, par S. E. M^{gr} A.-A. Blais.

Postes occupés

« Vicaire à Cacouna en 1892, à la cathédrale en 1893. En octobre 1894, curé de Mont-Louis, où il construit l'église. En octobre 1897, curé de Sainte-Blandine, où il bâtit l'église et le presbytère. En 1907, curé de Sainte-Luce. En 1908, curé de Sainte-Flavie, où il restaure l'église et la fait consacrer en 1920. Il avait bâti le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire en 1913. En 1928, il est curé de Saint-Anaclet. Il y restaure l'église et le cimetière. De 1920 à 1937, il est vicaire forain. En 1937, il se retire au Lac-au-Saumon, et, en 1940, à l'Hospice des Sœurs de la Charité à Rimouski. Chanoine titulaire en 1933².

M. l'abbé RAOUL ASSELIN

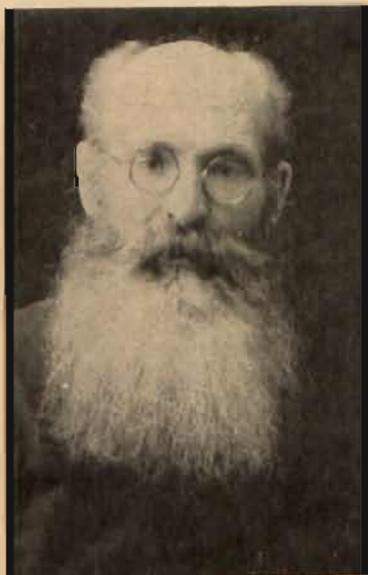
Monsieur l'abbé Raoul Asselin, fils de Réule Asselin et de Cédulie Tremblay, est né à Saint-Hilarion, le 3 juin 1871. Il avait 10 ans quand sa famille alla s'établir à Sainte-Flavie (Rimouski). Il fit ses études au Séminaire de Rimouski, et fut ordonné prêtre dans la cathédrale de ce diocèse le 5 septembre 1897.

Postes occupés

De cette date à l'année 1903, il professa au séminaire et remplit les fonctions de secrétaire de l'évêque.

2. *Album du clergé de Rimouski.*

Il fut ensuite nommé curé de Saint-Georges-de-Malbaie (Gaspé), puis curé de Newport en 1920. Vers 1930, la maladie le força au repos ; mais son activité le



M. l'abbé RAOUL ASSELIN.

poussa à solliciter la charge d'aumônier de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, où il est mort le 24 janvier 1936.

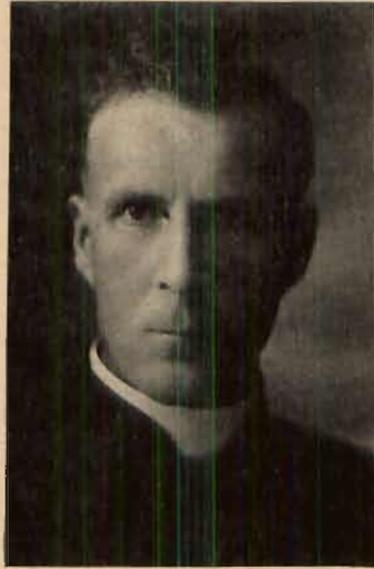
M. l'abbé ARTHUR VERREAULT

Né à Saint-Hilarion, le 28 novembre 1877, fils de Joseph Verrault, cultivateur, et de Marie Tremblay,

ordonné prêtre à Chicoutimi par M^{gr} Labrecque, le 5 mai 1901. Il fit ses études au séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés

Vicaire à Sainte-Agnès, de 1901 à 1903, à Notre-Dame de Roberval, de 1903 à 1904 ; curé de Sainte-



M. l'abbé ARTHUR VERREULT.

Anne-de-Portneuf, Saguenay, de 1903 à 1909 ; vicaire à Saint-Paul-de-Mille-Vaches, de 1909 à 1910 ; desservant à l'Île-aux-Coudres, de février à juin 1910 ; curé du Lac-Bouchette, de 1910 à 1911 ; vicaire à

Chicoutimi (Sainte-Anne), de 1911 à 1915, à la cathédrale de Chicoutimi, de 1915 à 1919 ; aumônier des Frères Saint-François-Régis, à Vauvert, de 1919 à 1934 ; au repos, de juillet à octobre 1934 ; assistant à Saint-Michel de Mistassini, de 1934 à 1939, à Saint-Ambroise, de 1939 à 1941, à Saint-Cœur-de-Marie, en 1941. Retiré à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi depuis 1941, où il est décédé le 15 avril 1947.

M. l'abbé ONIAS COULOMBE

Né à Saint-Hilarion, Charlevoix, le 4 octobre 1877, fils de Norbert Coulombe, cultivateur, et de Louise-Élisabeth Bouchard, ordonné prêtre à Québec, par M^{re} L.-N. Bégin, le 15 mars 1903. Il fit ses études au séminaire de Chicoutimi et au grand séminaire de Québec.

Postes occupés

Après quelques années de vicariat à La Malbaie, de 1903 à 1909, il fut nommé curé de Notre-Dame de la Doré, de 1909 à 1922, de Saint-Alexis de la Grande-Baie, de 1922 à 1938. Il fit ériger, en cette paroisse, un monument en l'honneur des vingt et un premiers colons venus de Charlevoix pour se fixer au Saguenay. Ce monument consiste en une statue en bronze représentant le semeur fixé sur une base en granit. Il est situé en face du presbytère.

Vers 1934, M. l'abbé Coulombe fit construire un couvent, dirigé par les Sœurs de Sainte-Marie de la Présentation.

De 1938 à 1944, M. l'abbé Coulombe se retire à Saint-Félicien et, en 1944, à l'Hôpital de Mastai, près



M. l'abbé ONIAS COULOMBE.

de Québec, où il est décédé. Ses funérailles eurent lieu à Saint-Félicien, le 5 avril 1945. Il fut inhumé à Notre-Dame de la Doré.

M. l'abbé AUGUSTE VERREAU

Né à Saint-Hilarion, le 7 novembre 1879, fils de Joseph Verreault, cultivateur et de Marie Tremblay, ordonné prêtre à Chicoutimi, par M^{sr} M.-T. Labrecque,

le 23 mai 1909. Il fit ses études au séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés

Vicaire à Saint-Alexis-de-Grande-Baie, de septembre à novembre 1909, à la Petite-Rivière-Saint-



M. l'abbé AUGUSTE VERREULT.

François, de novembre 1909 à mai 1910, à l'Isle-aux-Coudres, de mai à septembre 1910, à Saint-Alexis de Grande-Baie, de 1910 à 1913 ; aumônier des Frères Saint-François-Régis, à Vauvert, de novembre 1913 à mars 1914 ; curé de Saint-Édouard de Péribonca, de

1914 à 1933 (il fait un voyage en Europe de novembre 1920 à juin 1921) ; chapelain de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, de 1933 à février 1935 ; curé de Notre-Dame d'Hébertville, de 1935 à 1937, du Petit-Saguenay, de 1937 à 1944 ; aumônier du Sanatorium de Roberval, de 1944 à 1945 ; au repos, depuis mars 1945.

M. l'abbé J.-HENRI TREMBLAY

Né à Saint-Hilarion, le 12 août 1896, fils de Joseph Tremblay, cultivateur, et d'Alphonsine Tremblay ;



M. l'abbé J.-HENRI TREMBLAY.

ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par M^{sr} Labrecque, le 4 juin 1922. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés

Après quelques années de vicariat à la Baie-Saint-Paul, de 1922 à mars 1925, il est nommé assistant au Petit-Saguenay, de mars à juin 1925 ; premier curé de Saint-Thomas-Didyme, de 1925 à 1932 (où il a fait construire l'église et le presbytère) ; curé à Sainte-Jeanne-d'Arc, en 1932 (où il a fait reconstruire l'église et le presbytère incendiés en 1934), à Saint-Ambroise, en 1946.

M. l'abbé J.-ALBERT TREMBLAY

Né à Saint-Hilarion, le 8 avril 1896, fils d'Euchariste Tremblay, cultivateur, et de Marie-Louise Bergeron, ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par M^{sr} Labrecque, le 4 juin 1922. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés

Professeur au Séminaire de Chicoutimi, de 1922 à 1933 (en même temps chapelain de l'Académie des Frères Maristes, de 1925 à 1932 ; auditeur des comptes de fabriques, propagandiste des Caisses populaires et aumônier de l'U. C. C., avec résidence à l'évêché de Chicoutimi, de 1933 à 1934 ; curé de Saint-Henri de

Taillon, de 1934 à 1943 (en même temps auditeur des comptes de fabriques ; procureur de l'Évêché de



M. l'abbé J.-ALBERT TREMBLAY.

Chicoutimi, en 1943 ; curé de Sainte-Croix (lac Saint-Jean), en 1945.

RELIGIEUSES NÉES À SAINT-HILARION

MALVINA GILBERT

La première fut Malvina Gilbert, fille de Jean Gilbert et de Tharsille Bolduc, née le 15 avril 1873. Entrée le 4 novembre 1887, au couvent de la Providence, Maison-Mère à Montréal ; elle fit profession le 11 février 1895. Elle est décédée le 8 juillet 1924. Elle périt dans l'incendie du couvent.

CATHERINE TREMBLAY

Née à Saint-Hilarion, le 24 mai 1887, de Cléophe Tremblay et de Delphine Tremblay, en religion, Sœur Marie-Joseph, entra au couvent des Sœurs Antoniennes de Marie de Chicoutimi, le 21 octobre 1906, à l'âge de 19 ans. Elle a fait profession le 15 août 1908. Elle est décédée, le 11 juin 1912, à l'âge de 28 ans, après 3 ans et dix mois de profession religieuse.

IRMA TREMBLAY

Née à Saint-Hilarion, le 20 juillet 1902, de Cléophe Tremblay et de Delphine Tremblay, entra au couvent des Sœurs Missionnaires de Marie, le 11 septembre 1927. Elle fit profession, le 19 mars 1930, sous le nom

de Mère Marie-de-Saint-Nérée. Elle demeura au couvent de la Grande-Allée jusqu'au mois de mai 1930. Après un court séjour à Sainte-Anne-de-Beaupré, elle fut nommée assistante à notre Maison de Montréal (80, rue Laurier-est), où elle demeura 12 années. En juin 1942, elle fut nommée assistante de notre Maison de Saint-Malo (205, rue de l'Incarnation, Québec). Elle partit pour l'Australie le 1^{er} septembre 1943. D'abord assistante à notre couvent de Brisbane, elle fut choisie l'année suivante pour la fondation de la léproserie de Fantome Island, dont elle fut nommée supérieure. Elle exerce encore son apostolat auprès des lépreux ³.

JEANNETTE TREMBLAY

Fille de Jos. Tremblay (Maurille) et de Adélaïde Dufour, en religion, Sœur Marie-Gertrude-du-Divin-Cœur, elle est née le 16 décembre 1911, entrée chez les Petites Franciscaines de Marie à la Baie-Saint-Paul, le 14 juillet 1928 et décédée le 30 mai 1934 ⁴.

FERNANDE GAUDREULT

Fille d'Alfred Gaudreault et d'Alice Lavoie, en religion, Sœur Marie-Hilaire, elle est née le 27 février

3. Notes de la Révérende Mère Supérieure du Couvent des Sœurs Missionnaires de Marie, Grande-Allée, Québec.

1924, entrée chez les Petites Franciscaines de Marie, à la Baie-Saint-Paul, le 12 janvier 1943. Elle est professe depuis le 12 août 1945. Sœur Marie-Hilaire est actuellement à Chicoutimi ⁴.

NOËLLA CHOUINARD

Fille de Joseph Chouinard et de Blanche Tremblay, en religion, Sœur Marie-Rollande, elle est née le 25 décembre 1925, est entrée dans la communauté des Petites Franciscaines de Marie, le 19 juillet 1943. Elle est professe depuis le 12 février 1945. Noëlla Chouinard a, de plus, séjourné à notre probandat du 26 août 1940 au 1^{er} juin 1943, sauf le temps des vacances : juillet et août. Sœur Marie-Rollande est actuellement à la Maison-Mère, Baie-Saint-Paul.

RELIGIEUX NÉS À SAINT-HILARION

LE FRÈRE JOSEPH-ÉMILE TREMBLAY

Le Frère Joseph-Émile Tremblay est né le 4 janvier 1900, d'Ubald Tremblay et de Marie Bouchard. Il partit de Saint-Hilarion en 1913 pour demeurer à la

⁴. Archives des Petites Franciscaines de Marie, Baie-Saint-Paul.

Baie-Saint-Paul. Il entra, deux ans après, à l'École normale, où il reçut un diplôme d'enseignement. Il enseigna quelques années, puis occupa différentes fonctions avant d'entrer chez les Révérends Pères Oblats, le 20 décembre 1932. Il prit l'habit le 1^{er} juillet 1933, prononça les premiers vœux le 2 juillet 1934, et les vœux perpétuels le 2 juillet 1940. Actuellement il est à la Maison des Retraites fermées, boulevard LaSalle, Montréal.

LE FRÈRE FRÉDÉRIC

Thomas Tremblay, est né à l'île aux Coudres, à la Pointe-du-Rocher, ancienne paroisse Saint-Louis, actuelle paroisse Saint-Bernard. C'était le 27 mai 1855. Son père s'appelait Octave et sa mère, née Tremblay aussi, Françoise. Sa famille passa à la Baie-Saint-Paul, puis à Sainte-Anne-de-Beaupré. Elle n'y fut pas longtemps ; elle vint s'établir à Saint-Hilarion, au village. Thomas demeura ici avec son père, sa mère, et son frère Maurille qui était forgeron.

Ce n'est qu'à l'âge de 34 ans qu'il entra chez les Pères Rédemptoristes, à Sainte-Anne, le jour de sa fête, le 27 mai 1889.

« Après un an et demi de postulat, il fit un noviciat de six mois. En 1898, après un second noviciat de six mois, il émettait les vœux perpétuels de religion.

Après quelques années aux Antilles, il résida à Yorkton (Saskatchewan), Hochelaga, Ottawa et Sherbrooke.

Pris de rhumatisme, il revint à Sainte-Anne pour entrer à l'hôpital, où il est décédé le 1^{er} mai 1947, à l'âge de 92 ans.

DEUX FUTURS PRÊTRES

La paroisse compte encore deux de ses enfants qui ont choisi pour profession le sacerdoce.

FERDINAND DUFOUR

Fils de Léopold et de Lucie-Anna Girard, il est né le 28 septembre 1924.

Il a suivi le cours classique complet au Séminaire de Chicoutimi, où il voulait étudier la théologie ; mais, faute d'espace dans ce Séminaire, il fut envoyé, en septembre 1947, au Grand Séminaire de Montréal.

ROLAND TREMBLAY

Fils d'Odias et de Malvina Girard, il est né le 29 septembre 1927. Il a fait le cours de lettres, jusqu'à la rhétorique inclusivement, au Séminaire de Chicoutimi. En septembre 1947, il entra chez les Révérends Pères Eudistes, à Gros-Pin (Charlesbourg).

CHAPITRE VII

CONFRÉRIES ET ASSOCIATIONS DIVERSES

Scapulaire de la Sainte Vierge. — Apostolat de la prière. — Adoration réparatrice. — Confrérie des Enfants de Marie. — Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie. — Ligue du Sacré Cœur. — Société du Chemin de la Croix. — Cercle Lacordaire. — Reliques. — Cloches. — Croix.

LE SCAPULAIRE DE LA SAINTE VIERGE DU MONT-CARMEL

Le Scapulaire de la Sainte Vierge du Mont-Carmel fut établi par M. le curé Langlais, en 1872.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Dès son arrivée dans la paroisse M. le curé Dion établit l'Apostolat de la prière, auquel 622 membres s'associèrent. À présent 886 en font partie, tous les communians.

SOCIÉTÉS DES MÈSSES ET DE TEMPÉRANCE

M. le curé Lauriot fut un zélé fondateur : Société des messes ; Société de tempérance en 1883, à laquelle souscrivirent 500 membres.

L'ADORATION RÉPARATRICE DU
TRÈS SAINT-SACREMENT

L'Adoration réparatrice du Très Saint-Sacrement fut établie par M^{sr} Racine, le 16 décembre 1883, encore du temps de M. Lauriot. Cette belle fondation compte encore 396 membres zélés.

CONFRÉRIE DES ENFANTS DE MARIE

C'est encore lui qui établit la première, le 25 mars 1884. La présidente, M^{lle} Mathilde Lavoie, la secrétaire, M^{lle} Lumina Coulombe.

L'ARCHICONFRÉRIE DU TRÈS SAINT ET IMMACULÉ
CŒUR DE MARIE

La paroisse lui doit encore cette belle Archiconfrérie, établie le 10 février 1884. Au début, elle se composa de 100 membres. Comme elle s'était refroidie, M. le curé Simard la raviva, en 1898, à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception de Marie.

LIGUE DU SACRÉ-CŒUR

La Petite Ligue du Sacré-Cœur (celle des jeunes) fut fondée en 1907. Celle des Adultes, en 1938. Actuellement elle compte 200 membres.

Celle-ci fut établie par le R. Père Vignant, s.j., délégué du R. Père Vandandaigne, directeur diocésain de Chicoutimi. Au début, elle se composait de 360

membres ; présentement, elle en compte 389. Le Bureau était formé des officiers suivants : président, Arthur Audet ; vice-président, Thaddée Audet ; secrétaire, Philippe Desgagné ; trésorier, Georges Rochefort ; commissaire ordonnateur, Étienne Tremblay.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE LA CROIX

Cette société fut établie en 1908, par M. le curé Ph. Tremblay.

« Elle consiste dans la seule obligation, pour tous les membres de la famille, de faire à l'église ou chez soi en famille, le Chemin de la Croix. Lorsqu'un des associés meurt, le Chemin de la Croix de la semaine est fait pour lui, par tous les membres. »

CERCLE LACORDAIRE

Un Cercle Lacordaire a été établi depuis plusieurs années. Les officiers sont : le président, M. François Audet ; vice-président, M. Joseph Tremblay (Dénéri) ; directeurs : Liguori Audet, Gérard Tremblay (Méréde), Philippe Lavoie (Édouard), Roger Tremblay (Pierre), Paul Bergeron (Charles) ; secrétaire-trésorier : Ovila Dufour ; aumônier, M. le curé H. Coudé.

RELIQUES¹

La première relique du patron de la paroisse fut obtenu par M. le curé Lauriot. C'est une parcelle d'os.

1. Actes authentiques, dans les archives de la paroisse.

Elle a été authentiquée par Rome, le 22 juin 1882, et ratifiée par M^{sr} E.-A. Taschereau, le 21 juillet de la même année.

La deuxième relique du même saint, fut donnée par M^{sr} Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi. L'authenticité en fut faite le 22 juin 1885.

La relique de sainte Anne a été obtenue par M. le curé Simard, et authentiquée par M^{sr} Louis-Nazaire Bégin, deuxième évêque de Chicoutimi, le 24 mars 1891.

La relique de saint Joseph a été authentiquée, le 5 novembre 1891 par le même.

CLOCHES

La première cloche installée sur la chapelle avait été empruntée de la Fabrique de l'Île-aux-Coudres. Elle y fut retournée en 1893, après que M. le curé Simard en eut achetée une. Elle en a fait du trajet : la Fabrique de l'Île la donna à la Fabrique de Saint-Ambroise — Chicoutimi — où elle partagea le sort de cette église dans l'incendie de 1924.

La nouvelle cloche, du poids 1,023 livres, fut bénite par M. Ambroise Fafard, curé de la Baie-Saint-Paul, délégué de M^{sr} Labrecque.

Donateurs de cette cloche

« Les Révérends J. Dumas, Édouard Lavoie, Médéric Tremblay ; les dames Jules Clément, veuve Norbert Coulombe, demoiselle Emma Tremblay :

docteur Synotte et demoiselle Synotte, docteur Morin ; messieurs et dames Élie Tremblay et Corinne Larterrière, Didier Duchesne et sa femme, Trefflé Gilbert et sa femme, Thomas Tremblay et sa femme, Jules Tremblay et sa femme, Téléphore Vandal et sa fille Monique, Elzéar Girard et Zénaïde Fortin, Euthyme Bouchard et Mathilde Lavoie, Raymond Tremblay et sa femme, Thaddée Bouchard et sa femme, Elzéar Gagnon et sa femme, Ls-Nérée Trudel, Zéphirin Bergeron, veuve Élie Harvey, Ferdinand Boudreault et sa femme, Joseph Bouchard et sa femme, Thomas Côté et sa femme, Adolphe Perron et sa femme, Étienne Degagné et sa femme, Jean Simard et Euphémie Routhier son épouse. »

Carillon de trois cloches

La nouvelle église, ouverte au culte en 1903, n'eut son carillon qu'en 1906.

Il fut acheté par M. le curé Onésime Lavoie. C'est M. Émile Morissette, agent de la fonderie Paccard, de France, qui servit d'intermédiaire et qui l'installa après la bénédiction.

La *grosse* cloche, du poids de 1,753 livres, a été payée par M. et M^{me} Rodolphe Forget, de Montréal, alors député fédéral pour le comté de Charlevoix. Elle portait les noms de Joseph-Marie-Hilarion-Rodolphe.

La *moyenne* pesait 1,251 livres ; elle fut payée par les curés voisins, des personnes de la Baie-Saint-Paul et des paroissiens de Saint-Hilarion. Elle portait les

noms : Michel-Thomas-François-Xavier-Bruno-Félix-Onésime.

La *petite*, du poids de 881 livres, fut payée par les souscriptions volontaires des paroissiens. Elle portait les noms de Jean-Antoine-Abel, marguilliers en exercice.

Elles furent bénites par M^{re} Labrecque, le 10 juillet 1906.

Après l'incendie de l'église, les cloches furent envoyées en France pour être refondues.

Des débris des trois, on tira assez d'airain pour former la petite cloche du carillon actuel. Les trois sont du même poids que leurs ainées.

Sur la *grosse*, on lit les noms suivants . . . Joseph-Elzéar-François-Dénéri, marguilliers.

« Donnée par les paroissiens de Saint-Hilarion et les bienfaiteurs :

« Révérend M. Joseph Girard, v.f., curé de Baie-Saint-Paul ;

Révérend M. Philippe Tremblay, curé de la Malbaie, ancien curé ;

Révérend M. Elzéar Bergeron, curé ;

Révérend M. Arthur Verreault, aumônier des Frères Régis ;

Révérend M. Auguste Verreault, curé de Péribonca ;

Révérend M. Henri Tremblay, vicaire de la Baie-Saint-Paul ;

M. François Tremblay, maire ;

M. Joseph-Octave Tremblay ;

MM. Ernest Tremblay, Ludger Tremblay, Étienne et Léopold Dufour, Albert Tremblay, Trefflé Bouchard, Cyrille Chouinard.

La *moyenne* porte l'effigie d'un crucifix, et au-dessous les inscriptions suivantes : « Marie-Philippe-Pierre-Henri », et *Laudate Dominum Semper*.

Principaux bienfaiteurs :

M. Pierre Casgrain, M.P.F. ;
 M. Philippe Dufour, M.P.P. ;
 M. Edgar Lajoie, constructeur ;
 M. C.-E. Morissette, de Québec, représentant général au Canada ;
 M. Trefflé Bergeron, entrepreneur.

Sur la *petite*, on voit tout au haut, l'effigie de Saint-Hilarion, l'inscription et les noms suivants :

« Souvenir de l'église incendiée par la foudre, le 25 août 1823,
 Pie XI Pape régnant.
 M^{sr} M.-T. Labrecque, évêque de Chicoutimi.
 Régent : M. Philippe Tremblay, *prêtre, curé*.
 M. C.-E. Morissette, Limitée, à Québec, représentants généraux au Canada. »

Sur l'autre côté :

Marguilliers en charge : « MM. Arthur Degagné, Alexis Lavoie, Xavier Girard. » *Benedicite fulgura et nubis Domino.*

LES CROIX

Sur les routes de Saint-Hilarion, on voyait autrefois plus de croix qu'aujourd'hui. La croix est une protection pour les familles et les moissons environnantes. Elle offre au passant un motif de réflexion. D'aussi loin qu'il l'aperçoit, il pense au Sauveur du monde, et, arrivé en face du symbole de la rédemption, il manque rarement de se signer, ou, tout au moins, de soulever respectueusement son chapeau, ou de porter la main au front en signe de respect et de vénération.

La croix était un signe de ralliement : les voisins se groupaient pour y prier. Je n'oublierai jamais la grande croix dressée au carrefour de la route du troisième rang et du chemin de front du quatrième. Toute luisante de noir et protégée par une palissade blanchie au lait de chaux, elle a été témoin de bien des prières collectives.

Après les semailles, à la fin de juin (mois du Sacré-Cœur, comme on le désignait en ce temps-là), et surtout en juillet (mois de sainte Anne . . .), elle a attiré les familles de ce rang, venues réciter le chapelet et chanter des cantiques à sainte Anne. Certains beaux soirs, il s'y trouvait rassemblées jusqu'à huit familles.

Elle est tombée de vétusté, cette croix de mon enfance, mais une autre, heureusement, est plantée presque en face de la même route, par le propriétaire du terrain.

Le même spectacle d'une touchante piété se donnait au troisième rang, à la croix érigée, à quelques arpents de l'école du *Lac*. Le propriétaire du terrain où elle s'élevait, vieillard aux cheveux blancs, récitait

d'une voix grave et solennelle, le chapelet. Parfois, des passants, non pressés, émus du spectacle, s'arrêtaient pour prier avec les autres.

Ce culte à la Croix nous vient des ancêtres.

« Dans la vieille France, « la croix, nous dit un auteur, accompagnait partout les pas du paysan. On la trouve, écrit-il, dans les carrefours, soit au nœud des chemins, soit au bord de l'un d'eux. Elle y indique la direction à prendre . . . On la trouve au lieu d'un accident mortel, où elle avertit le passant. On la trouve au pied d'un arbre, pareille à un rejet déployé et noué sur lui-même.

« Un jour d'orage, sous cet arbre où l'on s'abritait, la foudre est tombée inoffensive. Le trait brûlant ne fit qu'étinceler . . . On la trouve à l'une de ces clairières communes que l'on traverse pour aller au plus court d'un lieu à l'autre . . . On la trouve au bord de champs. Elle est simple et rudimentaire, faite de morceaux de bois liés entre eux, ou de joncs tressés comme en Poitou, ou de brins de buis assemblés comme ailleurs et bénits à la Sainte-Croix, le 3 mai, et que l'on fiche en terre pour protéger les récoltes . . . On la trouve isolée sur un relief du sol d'où elle commande un horizon de culture. C'est la croix des Rogations.

« Elle est là pour rappeler au paysan que le temps propice ou néfaste est dans la main de Dieu, qu'il faut invoquer incessamment sa providence . . . On la trouve sur la porte des maisons. Celle-là est la croix de saint Jean, le signe du Précurseur qui balaie la voie. Elle ouvre la demeure au souffle d'en haut . . .

« Il est une croix solennellement érigée, celle des missions. Soit pour ranimer la ferveur d'une paroisse, soit pour purifier l'âme par la parole, soit pour bénir toute une contrée du haut d'un sommet, ou pour racheter une faute collective . . . Je connais une croix singulièrement émouvante pour un cœur de paysan. Elle se dresse à Sainte-Anne du Gers. Elle est faite d'instruments agricoles : un timon de quatre mètres et d'un joug de deux . . . »

« Le type de la croix de mission est le calvaire breton . . . »

« La bénédiction de la croix de mission est réservée à l'évêque. Il peut déléguer un de ses prêtres . . . »

« De ces croix peuplent les terroirs, bien peu qui n'en aient gardé le culte et le respect . . . Lorsque les combattants montaient en première ligne, presque tous des paysans, parfois, à quelque carrefour une croix apparaissait dans la brume, pareille à un fantôme émacié. Il y en avait de démantelées, d'amputées d'un bras comme un héros. Les yeux s'attachaient aussitôt à elle, et, dépassée, les têtes se tournaient pour l'apercevoir encore. Quel souvenir d'une autre croix, quel souvenir de chez eux assaillaient alors ces gens de la relève ? . . . Je ne sais. Mais ils se taisaient, et, la croix perdue de vue, ils baissaient les paupières.

« Le même esprit de dévotion particulière ou collective a fait élever des statues de la Vierge et des saints dans la campagne . . . »²

C'est du crucifiement de Jésus qu'est né le signe de la croix que tout chrétien doit faire avant la prière

2. Joseph de PESQUIDOUX : *L'Église et la Terre*.

et l'exécution d'un travail ou d'un acte importants. Et pour montrer l'universalité de cette pieuse pratique parmi nos pères, je me permets de reproduire le beau poème d'une poétesse canadienne-française de la Gaspésie.



Le signe de la croix

Jadis, quand les anciens partaient pour les semailles,
Vêtus de leur « capot » « d'étoffe du pays »,
Et suivis de leurs bœufs dociles et soumis,
Dont l'attelage était formé de lourdes mailles,

Après avoir quitté leur étable et leur toit,
Au bord du champ, « parés » pour la besogne austère,
Avant de commencer à labourer la terre,
Ils esquisaient, sur eux, un grand signe de croix.

Et la joie émergeait au fond de leur pensée,
Par ce signe de croix qu'ils avaient fait sur eux ;
Il leur semblait qu'un bras secret poussait leurs bœufs,
Et leur souffrance était bénie et sanctifiée . . .

Et leurs bœufs, secouant leur col nerveux et roux,
Tiraient le soc d'acier dans le cœur de la plaine,
Et le bon paysan jetait la bonne graine,
Dans ce sol, où germait la moisson de chez nous . . .

Et, le soir revenant s'asseoir près de leur femme,
Pour manger de ce pain, fruit vivant des coteaux,
Ils faisaient chaque fois, du bout de leur couteau,
Un grand signe de croix, lentement, sur l'entame . . .

Ô fervents de jadis, ô croyants d'autrefois,
Doux « habitants », gardiens des plus sublimes gestes,
Vers vos mains le Seigneur tendit ses mains célestes,
Et vous fûtes sauvés par le signe de croix ! . . .³

3 Blanche Lamontagne.

CHAPITRE VIII
LES ANNEXIONS

Annexion du rang Saint-Raphaël. — Annexion d'une partie du canton de Sales — Syndics et marguilliers. — Conseil municipal. — Procès verbaux. — Maires et conseillers. — Secrétaires-trésoriers.

ANNEXION DU RANG SAINT-RAPHAËL ¹

Lors de la visite épiscopale de M^{sr} Taschereau, archevêque de Québec, en 1874, les six habitants de ce rang : Raphaël Chouinard, Adolphe Bouchard, Eséchiel Lavoie, Gédéon Lavoie, Cy. Lavoie et Germain Tremblay, prièrent Monseigneur de les annexer à Saint-Hilarion, où ils allaient à la messe depuis leur établissement dans ce rang ².

Monseigneur députa Messire Joseph Sirois, curé de la Baie-Saint-Paul pour s'enquérir de l'opportunité de se rendre à leur demande.

1. Ce nom, Saint-Raphaël, lui a probablement été donné par M. le curé Langlais, qui baptisa chaque rang d'un nom de saint. C'est peut-être aussi parce que Raphaël Chouinard fut un des premiers à s'établir dans ce rang.

2. Ce rang était surtout connu et désigné sous le nom de Cul de de sac. Le fait est que c'était alors et qu'il le fut encore longtemps un vrai cul de sac : on ne pouvait y communiquer que par le 5^e rang ; il n'avait point d'issue par l'autre bout. Actuellement, un chemin le réunit au 6^e rang, auquel il fait partie.

« Pour faciliter à ces gens l'exercice de la religion, vu qu'ils sont éloignés de Saint-Urbain et qu'ils vont déjà à l'église de Saint-Hilarion, de laquelle ils sont de beaucoup plus près, j'annexe provisoirement ce rang situé dans la seigneurie du Gouffre et faisant partie de Saint-Urbain, et formant un territoire de figure presque triangulaire d'environ un mille et demi de front sur une profondeur variant de 8 à 20 arpents environ, et borné comme suit, savoir : vers le nord par le canton de Sales ; vers l'Est, par la paroisse de Saint-Hilarion ; vers le Sud, par la ligne qui sépare la terre du Sieur Germain Tremblay de celle de Sieur Théophile Tremblay ; vers l'Ouest, par la concession du Cran Blanc, le tout conformément au plan annexé et copié sur le plan du sieur Georges Du Tremblay, arpenteur, daté du 14 juillet 1874.

Donné à Québec, sous notre seing et sceau de notre secrétaire, le premier jour de juin 1877³. »

A.-E.,

archevêque de Québec.

Comme cette annexion n'était que provisoire, et que la Fabrique de Saint-Hilarion avait décidé, en 1900, de construire une église, M. le curé Simard pria l'évêque du diocèse de faire l'annexion canonique du « canton Tremblay ».

3. Décret de M^{sr} Taschereau ; archives de la paroisse. Quant à *du*, devant Tremblay, on aimerait peut-être à en connaître la provenance. Ce M. Georges Tremblay est né à la Baie-Saint-Paul, comme tous ses parents ; mais il est arpenteur, et il aimerait bien voir devant son nom la particule qui confère, en apparence, de la noblesse, il s'entend avec le gouvernement et lui paye quelques centaines de piastres pour faire précéder son nom de la particule nobiliaire *du*, au moyen d'une loi spéciale passée par la Législature.

M^{re} Labrecque chargea M. Joseph Girard, curé de la Baie-Saint-Paul et vicaire forain, de visiter le canton Tremblay qu'on demande d'annexer, et de faire rapport.

Les commissaires chargés de l'érection civile des paroisses du diocèse, déclarent, après enquête, qu'il n'y a pas de canton Tremblay dans la seigneurie du Gouffre.

L'annexion civile fut faite d'après l'arrêté ministériel publié dans la *Gazette officielle* du 3 juin 1911. L'arrêté ministériel décrète ce qui suit : « Que les lots connus sous les numéros 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, et 93 inclusivement du rang Tremblay, partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Urbain, sont détachés de la dite paroisse de Saint-Urbain et annexés à la municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion pour les fins de la municipalité. »

Enfin, après 22 ans de retard et bien des démarches, l'annexion pour fins religieuses se fit.

M. l'abbé E. Leclerc, député par l'évêque, fit un rapport semblable à celui de M. E. Girard en 1900 établissant que l'étendue de terre du rang Tremblay est d'environ 3½ milles de front sur une profondeur variant de 26 à 18 arpents . . .

Les chiffres de M. Girard et de M. Leclerc sont plus conformes au plan de l'arpenteur et à la réalité que ceux du rapport de M. Sirois. Les bornes sont les mêmes évidemment.

Se basant sur ce rapport et sur le décret de l'annexion civile mentionnant le rang Tremblay au lieu

de canton Tremblay, Monseigneur annexe ce territoire à la paroisse de Saint-Hilarion, le 20^e jour de novembre 1922.

ANNEXION D'UNE PARTIE DU CANTON DE SALES

Sur requête d'un certain nombre d'habitants de ce canton, M^{sr} Labrecque chargea le vicaire-général, M. E. Leclerc, de s'enquérir, sur les lieux, du bien fondé des allégations de la demande.

Le rapport établit « que les intéressés demeuraient à 12 milles au moins de Sainte-Agnès ; que les plus rapprochés de l'église de Saint-Urbain se trouvaient à 6½ milles, et les plus éloignés à 7¾ milles ; que Saint-Hilarion est à 4 milles environ, pour les plus près et de 5¾ milles pour les plus loin ; qu'ils étaient déjà desservis par cette paroisse ; que Saint-Urbain ne s'oppose pas à l'annexion, parce qu'elle serait obligée d'agrandir ou de reconstruire son église.

Pour toutes ces raisons, le rang VIII et 7 lots du rang VII (du 14^e au 20^e inclusivement) dont les habitants peuvent avoir une sortie sur le chemin du VIII^e rang, sont annexés à Saint-Hilarion pour fins religieuses.

Ce territoire est borné comme suit : le VIII^e rang, comprenant 12 lots et formant un triangle borné au nord et au nord-est par la ligne qui sépare le dit VIII^e rang du VII^e du dit canton de Sales ; au sud et au sud-est par la ligne qui sépare le sus-dit VIII^e rang du canton de Sales, du VI^e rang du canton de Settrington ; à l'ouest par la ligne séparant le dit VIII^e rang du IX^e rang du canton de Sales ; plus, les lots 14, 16, 17,

18, 19 et 20 du VII^e rang du canton de Sales, formant un territoire de figure rectangulaire, borné comme suit : au nord et au nord-est par la ligne séparant le dit VIII^e rang du VI^e rang du canton de Sales ; vers l'est, par la ligne séparant le 14^e lot du 13^e du dit rang VII ; vers le sud, par la ligne qui sépare le dit VII^e rang des rangs VIII et IX du canton de Sales ; vers l'ouest, par la ligne séparant le VII^e rang du IX^e rang et au nord-ouest, par la rivière du Gouffre.

Donné le 3^e jour de juin, en la fête de la Pentecôte de l'an 1900. »

Cette partie de la municipalité de Sales n'est pas annexée pour fins civiles à Saint-Hilarion. Les habitants l'ont demandé au gouvernement . . .

On m'a appris que, depuis le printemps 1947, l'autre partie de la municipalité de Sales est annexée, pour fins religieuses à la nouvelle paroisse, Saint-Aimé-des-Monts, division de Sainte-Agnès.

SYNDICS ET MARGUILLIERS

Comme il y a une chapelle, il faut l'entretenir et pourvoir aux frais du culte. Il est donc nécessaire de nommer des syndics pour administrer cet embryon de fabrique. À cette fin, après la messe du premier janvier 1854, les habitants, assemblés sous la présidence du desservant, M. E.-A. Bégin, vicaire des Éboulements, élisent trois syndics : Messieurs Roger Boivin, Eucher Tremblay et Ferdinand Tremblay.

Le premier représentera le premier rang ; le deuxième sera le représentant du deuxième rang, et le

troisième celui du troisième rang. M. Roger Boivin est élu président.

En 1855, Louis Tremblay remplace Ferdinand Tremblay.

En 1856, Prudent Duchesne est élu à la place de Roger Boivin.

Voici, par ordre, les noms des syndics pendant les années de 1857 à 1865 : Joseph Bouchard, Éliphe Lavoie, Désiré Tremblay, Charles Chouinard, Achille Pilote, Norbert Coulombe, Éphrem Desbiens, Raymond Perron.

Le premier janvier 1865, l'assemblée des francs-tenanciers sous la présidence du premier curé, M. M.-E. Roy, élit Benjamin Côté, marguillier.

Les années suivantes, les marguilliers se sont succédé comme suit :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1866 Léon Desgagné | 1883 Marc Duchesne |
| 1867 Étienne Bouchard * | 1884 Étienne Dégagné |
| 1868 Hippolite Tremblay | 1885 Téléphore Vandal |
| 1869 Côme Savard | 1886 Théodule Girard |
| 1870 Israël Desbiens | 1887 Ernest Gagnon |
| 1871 Joseph Bolduc | 1888 Abel Perron |
| 1872 Toussaint Bergeron | 1889 David Gilbert |
| 1873 Pierre Tremblay | 1890 Didier Duchesne |
| André Claveau | 1891 Origène Dufour |
| 1874 François Tremblay | 1892 Thomas Tremblay |
| 1875 Guillaume Bouchard | 1893 Adolphe Perron |
| 1876 Pierre Gilbert | 1894 Joseph Audet |
| 1877 Épiphanie Bouchard | (dit Lapointe) |
| 1878 Élie Harvey | 1895 Octave Tremblay |
| 1879 Edmond Bouchard | 1896 Pierre Gilbert |
| 1880 Adolphe Martel | 1897 Auguste (Augustin) |
| 1881 Octave Simard | Vandal |
| 1882 Casimir Tremblay | 1898 Alfred Duchesne |

| | | | |
|------|----------------------|------|--------------------------|
| 1899 | Elzéar Girard | 1924 | Dénéri Tremblay |
| 1900 | David Côté | 1925 | Joseph Tremblay (Octave) |
| 1901 | Edmond Tremblay | 1926 | Georges Tremblay |
| 1902 | Auguste Gilbert | 1927 | Thomas Duchesne |
| 1903 | Jean Verreault | 1928 | Jules Audet |
| 1904 | Antoine Bouchard | 1929 | Ernest Tremblay |
| 1905 | Abel Audet | 1930 | Joseph Chouinard |
| 1906 | Télesphore Chouinard | 1931 | Zéphir Bergeron |
| 1907 | Alfred Perron | 1932 | François Tremblay |
| 1908 | Cléophe Tremblay | 1933 | Alfred Lavoie |
| 1909 | Edmond Kandell | 1934 | Alexis Tremblay (Noël) |
| 1910 | Ovide Tremblay | 1935 | Casimir Tremblay |
| 1911 | Odire Duchesne | 1936 | Thaddée Lavoie |
| 1912 | Amable Tremblay | 1937 | Elzéar Gilbert |
| 1913 | Euchariste Perron | 1938 | Joseph Duchesne |
| 1914 | Alphonse Perron | 1939 | Philippe Chouinard |
| 1915 | Didier Tremblay | 1940 | Thimothée Gilbert |
| 1916 | Nérée Gilbert | 1941 | Mérédee Girard |
| 1917 | Barthélémi Tremblay | 1942 | Isaïe Audet |
| 1918 | François Gilbert | 1943 | Herménégilde Tremblay |
| 1919 | Louis Duchesne | 1944 | Ludger Tremblay |
| 1920 | Féréol Perron | 1945 | Hector Gravel |
| 1921 | Arthur Desgagné | 1946 | Mérédee Tremblay |
| 1922 | Alec (Alexis) Lavoie | 1947 | { Mérée Girard |
| 1923 | Xavier Girard | | { Étienne Tremblay |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le canton de Settrington a été organisé en municipalité, le premier juillet 1855, la même année que le Parlement du Bas-Canada établit le régime municipal actuel.

L'élection par le peuple des conseils municipaux se faisait depuis l'ordonnance du Conseil spécial de 1840 (sous Lord Sydenham), décrétant l'érection de districts municipaux gouvernés par des corps muni-

cipaux, investis de pouvoirs définis. « L'ordonnance déléguait à ces conseils le pouvoir d'adopter des règlements concernant les chemins, les ponts, l'achat de propriétés foncières, l'évaluation des propriétés des contribuables, le droit de prélever des taxes et d'en employer le produit ; droit d'imposer des pénalités et des sanctions ; droit de nommer des officiers et de les rétribuer. Mais le gouverneur conservait le privilège de désavouer les règlements dans les trente jours et, celui plus important, de dissoudre les conseils à son bon plaisir. »

« À la session du Parlement de novembre 1844 à mars 1845, une loi est votée qui pourvoit à l'érection des municipalités de paroisses. Loi sanctionnée le premier juillet 1845. Chaque paroisse, chaque canton ecclésiastique devient municipalité civile distincte.

En 1847, la loi 1845 est abrogée. Le Parlement substitue aux conseils de paroisses les conseils de comtés.

« L'acte des municipalités et des chemins de fer de février 1855 revient à la division des paroisses et cantons, tout en conservant les comtés. La province est divisée en corporations de comtés, gouvernées par les maires des municipalités de paroisse. »

Bien que la proclamation décrétant l'organisation civile de la paroisse de Saint-Hilarion n'eût lieu que le 24 septembre 1860, (six mois après le décret canonique), le canton était organisé en municipalité, comme il est dit plus haut, depuis le premier juillet 1855⁴.

4. Moins la partie de Saint-Irénée. C.-E. DESCHAMPS, *Municipalités et paroisses*.

Avant la formation du Conseil, les affaires civiles se réglaient aux Éboulements.

Malheureusement, les délibérations du Conseil, de cette date jusqu'à la fin d'octobre 1859, manquent. Faute d'un endroit sûr pour conserver les documents, le secrétaire-trésorier les apportait chez lui, comme on fait encore aujourd'hui. Par suite de cette coutume, le premier registre a disparu entre les années 1855 et 1860. Absolument rien n'indique que le secrétaire eût un intérêt quelconque dans cette disparition.

Le premier document que possèdent les archives de « La Corporation du *township* de Settrington, comté de Charlevoix, c'est le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 31 octobre 1859, aux fins d'engager un secrétaire-trésorier, pour remplacer sieur Grégoire Dallaire, sortant de charge. »

À cette assemblée assistaient Son Honneur Norbert Lavoie, maire (qui signe par un croix), Messieurs les conseillers Jean Tremblay, Étienne Bouchard, Thomas Gagnon, Hippolyte Tremblay.

Le conseil engage M. Antoine Bouchard pour exercer les fonctions de secrétaire-trésorier, et accepte comme cautions les deux cultivateurs : Raymond Tremblay et Charles Chouinard. « Son salaire sera constitué du prix fixé pour les requêtes présentées au conseil et pour les résolutions ou règlements résultant de ces requêtes.

« Le secrétaire se charge de fournir papier, plumes et encre aux besoins du conseil. »

À l'assemblée suivante, tenue le 9 décembre 1859, le conseil approuve ou désapprouve les résolutions et règlements passés depuis 1855, parce que les secrétaires

Charles Chouinard et Grégoire Dallaire n'avaient pas déposé, au Bureau d'enregistrement, l'acte de cautionnement, tel qu'exigé par la loi. Voici la résolution du conseil :

« Nous approuvons et réglons tous unanimement *de* tous les procès verbaux ou résolutions *fait* et *passé* au dit conseil de Saint-Hilarion de Settrington depuis son existence dans la dite paroisse de Saint-Hilarion de Settrington ce qui suit savoir : « Le procès-verbal qui fixe et règle la route qui passe entre les terres de Norbert Lavoie et Téléphore Chouinard sur le troisième rang du dit Township de Settrington.

« Le changement du chemin de front entre le premier et le second rang du dit « Township de Settrington », passant sur les terres des Sieurs Pierre Savard, Thaddée Tremblay et Joseph Bolduc tel qu'il existe maintenant.

« Tout officier nommé par le dit conseil, tous les autres procès verbaux ou résolutions sont par le dit conseil désapprouvés et de nulle valeur. »

L'assemblée générale du 16 janvier 1860 élit un nouveau conseil, composé des sieurs Israël Desbiens, Octave Bouchard, Pierre Tremblay, Côme Savard, Éphrem Tremblay, Edmond Laforêt, Éphrem Desbiens. M. Israël Desbiens est élu maire. Comme son prédécesseur, le nouveau maire signe par une croix.

À l'assemblée spéciale, tenue le 23 janvier 1860, après avoir nommé un inspecteur et des sous-voyers des chemins de front et des routes, le conseil adopte un règlement fixant le prix à payer par les petitionnaires pour chaque requête présentée au conseil et chaque procès-verbal — résolution ou règlement — résultant de la requête : 2 schellings et 6 denier pour la requête ;

7 schellings et 6 deniers pour chaque procès verbal (résolution ou règlement).

Cette charge imposée aux signataires des requêtes, au prorata de la valeur de leur propriété, constitue le salaire du secrétaire-trésorier. Heureusement pour lui, les requêtes et les contre-requêtes, les résolutions et les règlements affluent à un rythme accéléré. Ce vaste canton, divisé en six rangs dont la longueur de chacun varie de quatre à six milles et même au delà, crée de nombreuses demandes de chemins de front et de routes.

C'est à cette assemblée que le conseil nomme des estimateurs pour évaluer les propriétés des paroissiens. Les propriétaires suivants furent nommés à cette charge : MM. Éliphe Lavoie, Désiré Tremblay et Érasme Gagnon.

Pas de taxes municipales au début

Pendant plusieurs années, le conseil municipal ne fit point payer de taxes aux habitants. Il administra les affaires avec les argents reçus, pour sa part, des montants mis à la disposition des cantons par le Gouvernement, pour construire ou réparer chemins, ponts et édifices publics. Chaque canton recevait en proportion de la population établie d'après le dernier recensement.

La municipalité a souvent été obligée de demander la permission d'affecter la somme reçue, toute ou en partie, à d'autres fins, tel l'achat de grains de semence ou l'aide à des colons dans un besoin pressant.

LES PROCÈS VERBAUX

Les procès verbaux du conseil sont rédigés avec soin. On pourrait ajouter, avec un soin méticuleux. On craint de manquer aux exigences légales. Chaque page de registre, chaque assemblée porte en titre : « Corporation du *township* de Settrington, comté de Charlevoix ». Le nom *township* (canton) a persisté longtemps. Même après l'érection canonique et la civile de la paroisse, c'est encore : *township* de Settrington, » et cela jusqu'en 1880, où l'on commence d'écrire : Corporation de Saint-Hilarion de Settrington. Voilà deux vocables, *township* et Settrington qui ont eu la vie dure.

Les termes de notaire, comme les *dits*, *année de Notre-Seigneur*, avant le millésime, et d'autres encore, abondent dans la rédaction des procès-verbaux, et prouvent que M. Antoine Bouchard était l'agent du notaire DeFoy. C'est lui qui, après Chs Chouinard, a vendu des lots du canton appartenant au notaire. Les lots réservés par le gouverneur pour lui-même ou ses successeurs, étaient vendus par les agents de la Couronne ⁵.

En 1862, le Conseil élève le prix de la présentation d'une requête, à trois schellings, et celui d'un procès-verbal ou règlement, à neuf schellings et demi.

5. Agents au pluriel ; il y en avait de diverses professions : agents ambulants — passant par les paroisses — Le notaire Duberger de la Malbaie ; l'arpenteur Tremblay aussi, et d'autres encore.

Licence de commerce

En 1864, le Conseil passe un règlement obligeant tout marchand ou commerçant à payer deux piastres par année pour exercer leur profession dans les limites de la paroisse, et tout colporteur ou « artiste voyageur » à payer une piastre par année. Règlement annulé en 1867, rétabli en 1872, par une licence de six piastres par année au lieu de deux piastres.

Séances tous les trois mois

C'est cette même année que le Conseil décrète
« 1^e qu'à l'avenir les conseillers ne seront tenus et obligés de s'assembler que tous les trois mois (sauf les assemblées spéciales) ;

« 2^e que les conseillers qui manqueront aux séances sans motifs raisonnables se rendront passibles d'amende selon la loi. »

En 1872, le Conseil, à même les deniers de la Municipalité, vote sept cents piastres (\$700.00) pour le parachèvement du presbytère bâti en 1869.

Gelée hâtive de l'automne 1874

Au printemps de 1875, le Conseil est obligé de s'occuper des grains de semence pour les habitants, à cause des fortes gelées de l'automne précédent et de la fermeture de la mine de fer de Saint-Urbain, depuis le printemps précédent.

« À quelque chose, malheur est bon », dit le proverbe. Si la compagnie qui a exploité cette mine (et

dont je n'ai pu me procurer le nom même en m'adressant au ministère des Mines), avait persisté à fondre le minerai à l'aide du charbon de bois, les habitants de Saint-Urbain et de Saint-Hilarion n'auraient plus de bois de chauffage. Ce minerai contient un fer très dur à fondre, désigné sous le nom de fer *titanique*.

Bureau de santé, en 1885

À la demande du Bureau central de santé, le Conseil forme le Bureau local de santé, composé des membres suivants : Antoine Bouchard, Guillaume Bouchard, Éliphe Lavoie, Alfred Duchesne, David Gilbert, Côme Savard, Onésime Bergeron, Elzéar Girard.

Défense de vendre des liqueurs spiritueuses

Chaque année, le Conseil ordonne et statue par règlement que la vente de toute boisson enivrante ou mélange de telle boisson enivrante est défendue et prohibée sous peine d'amende . . .

Requête au député fédéral

« En 1889, sur proposition d'Augustin Tremblay, secondé par Norbert Coulombe, le conseil croit qu'il est de son devoir d'accorder son appui le plus énergique au projet de la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, près de la ville de Québec. Que la nécessité d'un tel pont a été en tout temps admise par les différents gouvernements du Canada. Que le Conseil

considère que la construction de ce pont est d'une nécessité vitale pour le développement du commerce de cette localité. Que les ponts des chemins de fer du Canada les plus dispendieux ont été construits avec les fonds publics, soit par le gouvernement ou les compagnies subventionnées par le gouvernement, tels que les ponts de Niagara, d'Ottawa, de Saint-Jean, Frédérickton et les deux ponts de Montréal.

Pour ces raisons, le conseil espère que le gouvernement du Canada donnera à la Compagnie du pont de Québec cette aide matérielle, sur laquelle, les habitants de cette partie de la province de Québec ont le droit de compter ; que, dans la situation actuelle, les résidents de cette partie du Dominion sont privés de toute communication directe, par voie ferrée, avec la rive sud du Saint-Laurent. Que copie de cette résolution soit transmise au membre de notre comté à Ottawa, avec prière d'aider la Compagnie du pont de Québec à obtenir le secours et l'aide dont elle a besoin, et de présenter ces résolutions au Parlement. »

Emprunt pour grains de semence

Une assemblée des paroissiens autorisé le Conseil à garantir un emprunt de \$300.00 à 6% d'intérêt, pour l'achat de grains de semence, remboursable en quatre versements, dont le premier après 18 mois et les trois autres échelonnés de 12 mois en 12 mois.

Requête du député fédéral

Le Conseil approuve la requête du député fédéral, M. Simon Cimon, sollicitant du gouvernement un subside pour la construction d'un chemin de fer traversant le comté de Charlevoix.

Abaissement des côtes (route du 3^e au 4^e rang)

En 1891, le Conseil abaisse les deux côtes de la route du 3^e au 4^e rang à l'est du village.

Honoraires du secrétaire-trésorier

En plus des douze piastres par année payées au secrétaire-trésorier, le Conseil, en 1893, décide de lui accorder les « extra » ci-dessus :

| | |
|--|--------|
| « 1° pour un procès-verbal ou un règlement | \$1.50 |
| 2° pour une copie du rôle d'évaluation | 1.00 |
| 3° pour une copie du rôle de perception | .50 |
| 4° pour une copie de la liste électorale | .50 |
| 5° pour une copie de la liste des jurés | .50 |
| 6° pour un certificat du rôle d'évaluation | .15 |
| 7° pour toute copie de registre, 10 centins par 100 mots . . . | .10 |
| 8° pour tout avis tant spécial que public | .05 » |

Deux ans plus tard, le Conseil ajoute trois piastres aux honoraires du secrétaire, plus cinq centins pour chaque « avis public et spécial ou notice à n'importe qui, sans préjudice au tarif établi au début de l'année 1893. »

On demande un médecin

En 1894, le Conseil reconnaît le besoin, pour la paroisse, d'avoir un médecin résidant. Il pourrait facilement y gagner sa vie, vu que Saint-Hilarion est au centre de trois paroisses qui n'en ont pas : Saint-Urbain, Sainte-Agnès et Saint-Irénée. Il en est venu un qui n'a demeuré qu'une couple d'années dans la paroisse.

Élévation de la taxe de commerce

La taxe des commerçants étrangers est établie comme suit : « \$5.50 pour tout colporteur et artiste voyageur portant cassette ou paquet, et \$10.50 pour tout colporteur ou commerçant voyageur en voiture tirée par un ou deux chevaux. »

Petite vérole à Sainte-Agnès

En 1911, une épidémie de variole (picote) s'étant déclarée à Sainte-Agnès, le Conseil, pour protéger la paroisse contre cette maladie contagieuse, établit un cordon sanitaire en posant une barrière aux trois endroits communiquant à Sainte-Agnès. Le bureau d'hygiène de cette municipalité est chargé de l'exécution des règlements. À la session de février de la même année, le Conseil, à la suggestion du Bureau d'hygiène, ordonna à tout chef de famille de rapporter tout cas de maladie de la peau, à moins qu'un médecin ait déclaré que ce n'est pas un cas de variole.

Gravelage des chemins

Le chemin de front du 4^e rang à partir du lot numéro deux jusqu'à la route du 4^e rang qui conduit au 3^e rang, et la dite route seront gravelés sur une largeur de 16 pieds, et entretenus, comme chemin gravelés, par les intéressés.

L'année suivante, le Conseil se décide de bénéficier des octrois accordés par le gouvernement pour les chemins. Il promet de se conformer à la loi et de passer un règlement à cette fin.

Défense de vendre le dimanche

En 1900, le Conseil décrète la défense pour tout marchand ou commerçant de vendre le dimanche, la fermeture des comptoirs depuis 11 heures du soir jusqu'à une heure le lundi matin suivant, sous peine de cinq piastres d'amende pour les contrevenants, et de cinq à dix piastres pour les récidivistes.

L'année suivante, renouvellement de la licence d'une piastre et demie pour tout commerçant de la paroisse.

En 1902, le Conseil fait un règlement obligeant tout individu « qui transporte de la bière ou du porter par douzaine de bouteilles, de se pourvoir d'une licence de \$25.00 sous peine d'amende. »

Demande d'octroi pour un chemin de fer

Une résolution est adoptée en 1904, « priant le ministre des Chemins de fer de faire voter des subsides

permettant à une compagnie ou un syndicat, de construire une ligne de chemin de fer, à partir de Saint-Joachim jusqu'à l'embouchure de la rivière Saguenay, vu que le comté de Charlevoix est privé de communication avec Québec, pendant six mois. »

Projet de téléphone

Dans l'hiver de 1900, le Conseil décide d'établir une ligne téléphonique à partir des Éboulements à venir au village de Saint-Hilarion. Il promet de payer trente piastres à Hector Lemieux, de la Malbaie, et de fournir tous les poteaux. Chaque contribuable fournira trois poteaux d'épinette rouge ou noire ou de cèdre, d'une longueur de 20 pieds et d'un diamètre de quatre pouces au petit bout. Ces poteaux devront être rendus sur les lieux, à partir de la demeure du forgeron Hermel Tremblay, demeurant à l'extrémité sud de la route des Éboulements, à venir jusqu'à la demeure de Zéphirin Harvey, au village ; les poteaux seront espacés d'un arpent. La boîte centrale sera placée chez Zéphirin Harvey. Le prix de chaque dépêche sera de 20 centins pour les contribuables qui auront fourni des poteaux, et de 25 pour les autres, à l'exception du Conseil municipal et de la Commission scolaire qui seront exemptés de payer.

L'entrepreneur s'oblige de l'établir dans le plus court délai possible, dès que la saison le permettra.

La Cie de Téléphone Bell est intervenue, et M. Lemieux n'a pu remplir son engagement avec la municipalité, qu'après avoir rencontré bien des difficultés, et plusieurs années plus tard.

Liste des maires et des conseillers

De 1855 à 1860, on ne connaît que le nom d'un maire et ceux de quatre conseillers.

| <i>Maires</i> | | <i>Conseillers</i> |
|-----------------------|---------|---|
| Lavoie, Norbert | 1859 | Bouchard, Étienne Gagnon, Thomas Tremblay, Hippolyte Tremblay, Jean |
| Desbiens, Israël | 1860 | Bouchard, Octave Desbiens, Éphrem Laforêt, Edmond Savard, Côme Tremblay, Éphrem Tremblay, Pierre |
| Dallaire, Grégoire | 1862 | Côté, Benjamin Bolduc, Joseph Gagnon, François Lavoie, Éliphe Perron, Raymond Pilote, Achille |
| Tremblay, François | 1864 | Degagné, Léon Lavoie, Michel Pilote, Isai Tremblay, Albert Tremblay, Joseph Tremblay, Magloire |
| Lavoie, Michel | 1866 | Bergeron, Toussaint Bouchard, Octave Dufour, Jean Gilbert, Jean Jean, Étienne Tremblay, François |
| Asselin, Réule (Réal) | 1868-74 | Boudreault, Joseph Bouchard, Ferdinand Coulombe, Norbert |

| <i>Maires</i> | | <i>Conseillers</i> |
|--|---------|--|
| | | Chouinard, Téléphore Desbiens, Israël Gilbert, Jean Girard, Norbert Jean, Étienne Gauthier, Alexis Perron, Adolphe Savard, Zéphirin Pilote, François |
| | | <i>deux nouveaux conseillers</i> |
| Bouchard, Ferdinand | 1874 | Perron, Raymond fils Pilote, Narcisse |
| Savard, François | 1873-79 | Gilbert, David Tremblay, Louis Tremblay, Jules Girard, Théodule Lavoie, Alexis Perron, Edmond Tremblay, Benjamin |
| Asselin, Réule (jusqu'au 19 avril 1880) | 1879-80 | Duchesne, Didier conseillers ⁶ |
| Tremblay, Thomas (du 26 avril 1880 à janvier 1881) | 1880 | Gagnon, Théodore Audet, Thaddée Bouchard, Napoléon |
| Audet, Thaddée | 1881 | Duchesne, Mars Degagné, Étienne |
| Duchesne, Didier | 1882-97 | Tremblay, Augustin Lavoie, Hugues Perron, Abel Bergeron, Onésime Claveau, André Gagnon, Ernest Gilbert, François |
| Bergeron, Onésime | 1891-92 | Dufour, Origène |
| Perron, Euchariste | 1892-95 | Perron, Euchariste |

6. Nouveaux conseillers élus pendant cette période.

| <i>Maires</i> | | <i>Conseillers</i> |
|--------------------|-----------|--|
| | | Côté, David Girard, Elzéar Tremblay, Palémond |
| Côté, Thomas | 1895-1900 | Gilbert, Ths-Auguste Tremblay, Cléophe Pilote, Jean-Baptiste Vandal, Auguste Tremblay, Charles Audet, Euchariste Kandell, Edmond Tremblay, Octave Gilbert, André Demeules, Évariste |
| Gilbert, Treffé | 1900 | Degagné, Félix Gilbert, François Girard, Xavier |
| Côté, Thomas | 1901-03 | Girard, Xavier |
| Degagné, Félix | 1903-05 | Tremblay, Dénéri Gilbert, Nérée Simard, Eustache |
| Tremblay, Dénéri | 1905-10 | Gagné, Joseph Dégagné, Arthur Pilote, Louis Perron, Alfred Côté, Thomas Gilbert, Elie |
| Gagnon, Frs-Xavier | 1910-13 | Tremblay, Édouard Perron, Féréol Girard, Patrice Chouinard, Joseph Duchesne, Louis Tremblay, Ubald Perron, Alexis |
| Coulombe, Norbert | 1913-15 | Tremblay, Barthélémi Tremblay, Nérée |
| Audet, Arthur | 1915-17 | Bergeron, Zéphirin Gilbert, Théodule |

| <i>Maires</i> | | <i>Conseillers</i> |
|-------------------------------|---------|---|
| | | Bouchard, Isidore Mailloux, Eccé (Alexis) Tremblay, Joseph (Jules) Girard, Sévérin |
| Tremblay, François (Palémond) | 1917-25 | Gauthier, Thomas Coulombe, Georges Tremblay, Albert Duchesne, Augustin Bergeron, Joseph Chouinard, Philippe Gravel, Hector Dufour, Célestin Audet, Isai |
| Tremblay, Ludger | 1925-27 | Duchesne, Thaddée Gilbert, Adjutor Tremblay, Ernest Duchesne, François Audet, Ferdinand |
| Tremblay, François (Palémond) | 1927-31 | Rochefort, Georges Audet, Joseph Rochefort, Adélard Duchesne, Napoléon Dégagné, Augustin Tremblay, Casimir Lavoie, Thaddée Tremblay, Mérédée Perron, Arthur Pilote, Irénée Tremblay, Herménégilde |
| Rochefort, Georges | 1931-33 | Tremblay, Edgar Dufour, Léopold Girard, Théodule |
| Tremblay, François (Palémond) | 1933 | Bergeron, Didier Gagnon, Honoré |
| Audet, Arthur | 1935-39 | Audet, Jules Bouchard, Trefflé Duchesne, Flavien |

| <i>Maires</i> | | <i>Conseillers</i> |
|-------------------|---------|---|
| | | Pilote, Clément Lévesque, Louis-Nice Tremblay, Ulyce Gravel, Hector Girard, Nérée |
| Dégagné, Augustin | 1939-47 | Duchesne, Joseph Tremblay, Welley Tremblay, Étienne Lavoie, Hilaire Chouinard, Arthur Audet, Lorenzo |
| Dégagné, Augustin | 1947 | Tremblay, Étienne Tremblay, Albert Tremblay, Edmond Chouinard, Arthur Bergeron, Elzéar Audet, Albini |
| | | Secrétaire : Girard, Gérard |

Secrétaires-trésoriers de la municipalité

Les secrétaires-trésoriers de la municipalité ont toujours exercé la même fonction pour la Commission scolaire.

Les deux premiers secrétaires — après l'érection du canton de Settrington en municipalité furent Charles Chouinard et Grégoire Dallaire, de 1855 au 31 octobre 1859⁷.

Antoine Bouchard, du 31 octobre 1859 au 15 juillet 1863.

François Savard, du 15 juillet 1863 à janvier 1864.

7. On ignore lequel des deux fut le premier secrétaire : les procès-verbaux du Conseil des cinq premières années ont été perdus.

Antoine Bouchard, de 1864 à 1881.

Thomas Tremblay, de juin 1881 à 1893.

Antoine Bouchard, de 1893 à 1916.

En 1884, Ant. Bouchard est nommé, par la Couronne, juge de Paix.

Joseph Tremblay (Octave), de 1916 à 1919.

Napoléon Gagnon, en 1919.

Joseph Tremblay, de 1910 à 1933.

Georges Rochefort, de 1933 à 1945.

Gérard Girard, depuis 1945.

CHAPITRE IX
AFFAIRES SCOLAIRES

Commission scolaire. — Écoles. — Institutrices et Instituteurs.

COMMISSION SCOLAIRE

Il y eut des écoles dans le canton, avant qu'une commission scolaire y fût érigée.

C'est après l'érection civile de la municipalité, en septembre 1860, que la première commission fut formée.

Les archives de la Commission scolaire actuelle n'ont aucun document du début de ses activités à l'année 1913, alors qu'elle se composait de Georges Coulombe, président, des commissaires Ernest Tremblay, Arthur Audet, Jules Audet et Excé (Alexis) Mailloux, et du secrétaire Joseph Tremblay.

Commissaires d'écoles

On constatera qu'ils ne suivent pas toujours à la lettre le Code scolaire.

1917 Irénée Pilote, remplace Arthur Audet, ¹

1. Ne sont nommés que le ou les commissaires élus dans l'année désignée.

- 1918 Théodule Girard,
1920 Joseph Tremblay,
1921 Édouard Lavoie,
1822 Philippe Chouinard et Edgar Tremblay,
1924 Odias Tremblay
1925 Joseph Tremblay (Edmond) et William
Rocheffort,
1926 Léopold Dufour et Thaddée Lavoie,
1927 Adélar Rocheffort,
1928 Napoléon Duchesne,
1931 Nérée Girard,
1932 Hector Gravel,
1934 Irénée Audet et Mérédeé Tremblay,
1935 Charles Bergeron,
1936 Adjutor Gilbert,
1937 Didier Bergeron,
1938 Édouard Lavoie,
1939 Albert Tremblay,
1940 Ludger Lavoie et Joseph-Arthur Tremblay,
1941 Elzéar Bergeron et Arthur Perron,
1942 William Rocheffort et Joseph Lavoie,
1943 Paul Tremblay (Barthélémi),
1944 Uldéric Girard,
1945 Liguori Audet,
1945 secrétaire-trésorier, Gérard Girard²,
1946-1947 Léopold Dufour, président, Liguori
Audet, Arthur Perron, Uldéric Girard,
Paul Tremblay.

2. À Saint-Hilarion, les secrétaires de la Commission scolaire ont toujours été secrétaires-trésoriers de la municipalité.

LES ÉCOLES

La salle paroissiale servit comme première école dans le canton de Settrington. L'enseignement y fut donné par M^{lle} Philomène Chouinard, fille de Charles Chouinard et de Geneviève Leclerc. Elle avait été baptisée le 27 décembre 1837, à Saint-Jean-Port-Joli d'où venait sa famille.

« C'est au premier rang que la première maison d'école fut bâtie et soutenue par le gouvernement pendant trois ou quatre ans ³. »

Le canton ayant été érigé en municipalité le premier juillet 1855, un rôle d'évaluation fut établi, et des commissaires d'écoles furent nommés.

En 1864, il n'y avait qu'une seule maison d'école de bâtie. Pendant l'année 1867, deux furent construites ⁴. Celle du « Lac », pour les enfants de la partie ouest du troisième et du quatrième rang, ne fut bâtie qu'en 1873. Pour ces enfants, l'enseignement se donnait dans une maison située au nord du chemin de front, à un arpent environ à l'est de l'école actuelle. Madame Charles Gravel (Luce Girard, de Saint-Urbain) y enseigna pendant plusieurs années ⁵.

Quand l'école du « Lac » fut construite, M. Germain Tremblay ⁵ en fut le premier titulaire jus-

3. Notes de M. le curé Ph. Tremblay.

4. L'inspecteur Samuel Boivin (Baie-Saint-Paul) écrit dans son rapport : « Settrington a trois écoles fréquentées par 100 élèves. Les commissaires, bien que pauvres, ont pu bâtir et payer trois écoles en 1867. »

5. Détail fourni par deux vieillards encore vivants : M^{me} E. Paré, de Sainte-Anne-de-Beaupré (Reine Savard), âgée de 92 ans, qui a vécu à Saint-Hilarion jusqu'au jour de son mariage, et de M. Auguste Vandal, âgé de 88 ans. Tous les deux ont fréquenté cette école.

qu'en 1874, année où il fut remplacé par M. Zéphirin Bergeron ⁶. Ce dernier y enseigna jusqu'en 1880.

M. G. Tremblay ⁷ avait aussi enseigné dans la maison située au sud du chemin du roi. Il logeait avec sa femme dans l'école, durant les cinq jours de classe ; ses enfants demeuraient au rang Saint-Raphaël, sur la terre qu'il y avait achetée en 1867.

Avant 1913, il n'existe rien dans les archives de la Commission scolaire pour nous renseigner sur les écoles de la paroisse. Sans les notes, bien qu'incomplètes, insérées dans le recensement paroissial de l'année 1897, on ne pourrait croire qu'à cette époque il y avait huit écoles. Il est probable qu'elles existaient avant cette date : chaque rang avait son école, et le troisième rang en avait deux.

INSTITUTRICES ET INSTITUTEURS

Liste des institutrices de 1897 à 1906 :

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| M ^{lles} : | M ^{lles} : |
| Audet, Anna | Côté, Luce |
| Bergeron, Mary | (M ^{me} Tremblay, Édouard) |
| Boily, Rébecca | Côté, Marie-Louise (69 élèves) |
| (M ^{me} Bouchard, Julien) | Degagné, Marie-Anne |
| Bouchard, Clémence | Desmeules, Lidia |
| Côté, Alexina | Duchesne, Anna |

6. M. Z. Bergeron, diplômé de l'École normale Laval en 1866, venait de l'île aux Coudres.

7. M. G. Tremblay, cultivateur et instituteur, résidait à Saint-Hilarion depuis 1767. Il venait des Éboulements où il avait été cultivateur et instituteur. Il avait acheté, de J.-B. Tremblay, la pointe formant le lot numéro un du rang Saint-Raphaël, au prix de 40 louis avec bâtisses.

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| M ^{lles} : | De 1913 à 1923 : |
| Duchesne, Claudia | M ^{me} |
| Duchesne, Corinne | Bergeron, Didier |
| Fortin, Amélie (Saint-Urbain) | M ^{lles} : |
| Gagnon, Marthe-Rosianne | Bergeron, Rose-Anna |
| Gagnon, Marie-Marthe | Bouchard, Marie |
| Gilbert, Louise | Chouinard, Émérilda |
| (Sainte-Agnès) | Coulombe, Marguerite |
| Gravel, Apolline | Coulombe, Marie |
| Gilbert, Marie-Louise | Fortin, Azilda |
| Harvey, Anne | Fournier, Annette |
| Larouche, Marie | Gilbert, Marie |
| (Baie-Saint-Paul) | Gilbert, Rose-Anna |
| Mailloux, Marie | Gilbert, Philomène |
| Mailloux, Alexina | Gilbert, Lucie |
| Mailloux, Marie-Anne (16 ans) | Girard, Emma |
| Tremblay, Marie-Anne | Lévesque, Marie |
| Tremblay, Yvonne | Levesque, Germaine |
| | Martel, Albertine |
| | Martel, Orilda |
| | Mailloux, Délia |

(Parmi les noms suivants ne figurent pas ceux des institutrices déjà nommées.)

| | |
|------------------------|---------------------|
| M ^{lles} : | M ^{lles} : |
| Perron, Marie | Boivin, Blanche |
| Pilote, Marie | Boivin, Antoinette |
| Simard, Blanche | Bouchard, Eva |
| Tremblay, Amanda | Bouchard, Délia |
| Tremblay, Délia | Bouchard, Lidia |
| Tremblay, Juliette | Beaulieu, Alice |
| Tremblay, Irma | Beaulieu, Blanche |
| Tremblay, Lumina | Beaulieu, Marthe |
| Tremblay, Marie | Fortin, Desneiges |
| | Gagnon, Alira |
| De 1923 à 1934 : | Gilbert, Gabrielle |
| M ^{me} : | Gilbert, Marie-Anna |
| Bergeron, Jean-Charles | Gilbert, Rosa |

M^{lles} :

Girard, Jeanne
 Girard, Madeleine
 Harvey, Cécile
 Harvey, Annette
 Larouche, Alice
 McNicol, Juliette
 Pressé, Marie-Louise
 Simard, Ernestine
 Simard, Marie-Alma
 Simard, Aurore
 Simard, Julia
 Simard, Cécile
 Saint-Gelais, Irma
 Tremblay, Marcelle
 Tremblay, Alma
 Tremblay, Géraldine
 Tremblay, Rose-Alba
 Tremblay, Annette

De 1934 à 1948 :

M^{lles} :

Allard, Jeanne-d'Arc
 Allard, Madeleine
 Allard, Thérèse
 Audet, Élienne
 Audet, Lucienne

M^{lles} :

Bhérier, Ortense
 Boly, Albertine
 Boly, Lucette
 Bolduc, Aveline
 Bradet, Étienne
 Boivin, Laura
 Bouchard, Anna-Marie
 Chamberland, Anna
 Duchesne, Marie
 Dufour, Alice
 Fortin, Annette
 Fortin, Rita
 Gagné, Marie
 Gagné, Marie-Alice
 Gagnon, Antoinette
 Larouche, Gabrielle
 Simard, Azilda
 Tremblay, Agathe
 Tremblay, Rita
 Tremblay, Constance
 Tremblay, Monique
 Tremblay, Thérèse

MM. :

Degagné, Philippe
 Lavoie, Philippe
 Tremblay, Philippe

Actuellement, il y a 8 écoles et 9 classes. L'instituteur, M. Philippe Desgagné enseigne aux élèves de 6^e, 7^e et 8^e année.

CHAPITRE X

UN PETIT GARS QUI A FAIT PARLER DE LUI

OLIVAR ASSELIN

M. l'abbé Raoul Asselin avait un frère cadet qui a joué un rôle brillant dans le journalisme canadien français. C'est Olivar, né à Saint-Hilarion, le 8 novembre 1874.

Il avait dix ans lorsque son père vendit sa terre pour aller s'établir avec sa famille, à Sainte-Flavie, comté de Rimouski. Il est mis en pension au Séminaire de ce diocèse, pour y faire ses études. Son tempérament s'accommode mal du règlement du pensionnat. Son père lui trouva chambre et pension chez une dame qui logeait quatre écoliers, dont deux Franco-Américains.

Voici le portrait qu'en a tracé un de ses biographes ¹ :

« C'était un petit homme pâle et fluet, aux lèvres minces et moqueuses que surplombait un nez trop long et fureteur, aux yeux pétillants et expressifs de malice narquoise ; facies de paysan racé, ambré par le soleil et l'hérédité, dont la langue déjà acérée traduisait la pétulance de l'esprit : Toujours remuant, ce collégien, drôlement vêtu, devint vite le chef de quelques camarades d'élection. À la vérité, il n'était pas

1. Hermas BASTIEN, écrivain canadien-français.

comme les autres. Sa personnalité intrigante en faisait un être à part. Parce qu'il marchait du talon et qu'il avait l'allure virile, les internes surnommèrent ce jeune chef de file : le Petit Caporal. »

Il écourta ses études pour aller tenter fortune aux États-Unis. Ses deux camarades franco-américains lui avaient tracé un si beau portrait de ce pays, qu'il s'y en va plein de confiance et d'idéal.

Le voilà à 17 ans d'âge, dans la grande république, en frais de se trouver un gagne-pain. Après une semaine dans une épicerie et une couple de mois d'apprentissage dans une filature, on le juge inapte à ces professions. En vérité un tempérament aussi pétulant et indépendant ne peut guère s'adapter à ces besognes, pour lui, trop mécaniques. Ces échecs ne le découragent pas : il est toujours joyeux. Le Cercle Saint-Jean-Baptiste de Fall River, où il peut lire à loisir des journaux français, lui révéla sa vocation de journaliste, où il a brillé.

De 1893 à 1899, il fut successivement rédacteur au *Protecteur Canadien*, de Fall River, au *National de Lowell*, au *Jean-Baptiste* de Pawtucket, et à la *Tribune* de Woonsocket, où il rédigea le journal tout en étant principal d'une école du soir.

Mais il pense toujours à sa patrie, qu'il voit d'un œil attristé, s'appauvrir, par l'émigration aux États-Unis, de son sang le plus riche : ses jeunesses. Il est renseigné sur ce qui se passe en Canada, particulièrement dans la province de Québec. Il revient en 1900, pour continuer sa carrière de journaliste, dans l'intérêt de ses compatriotes.

Il eut une carrière mouvementée.

Il a collaboré à divers journaux ; il a été rédacteur en chef de plusieurs grands quotidiens. Il a fondé trois hebdomadaires qui n'ont pu vivre longtemps. Et pour cause . . . un journaliste aussi tranché qui n'admet point de compromis qu'il croit nuisibles ou peu propres à l'avancement des siens, se fait de puissants adversaires parmi les chefs.

Ses articles toujours clairs et précis faisaient les délices des lecteurs aimant la critique constructive et la correction française.

Il est renseigné sur tous les problèmes. L'éducation, l'histoire, l'économique, la politique, les questions nationales ne le prennent point au dépourvu. Nourri des chefs-d'œuvre de la littérature et des grands journaux de France, il a manié la langue avec une souplesse et une correction que peu d'écrivains canadiens ont égalées.

Olivar ignorait la peur. Lors de la guerre hispano-américaine, il s'enrôla dans l'armée en 1898, et fit la campagne de Cuba. En 1915, voyant la France envahie par l'Allemagne, la France qu'il aime profondément pour ses œuvres et ses idées, il s'enrôle dans l'armée expéditionnaire. Il commande successivement plusieurs bataillons et sa bravoure lui vaut la croix de *La Légion d'Honneur*.

C'était un grand patriote, en dépit de son opposition au *mouton* et à *l'enfant* dans la procession de la Saint-Jean-Baptiste². La souscription qu'il organisa pendant sa présidence, procura \$15,000.00 à nos co-

2. Cette opposition, pendant qu'il était président de cette Société, lui valut des critiques injustes.

religioneux de l'Ontario, pour soutenir leurs écoles. Il se penchait sur toutes les misères.

C'était un chrétien d'une grande charité, malgré l'accusation d'être franc-maçon, portée par un adversaire mal inspiré.

Accoler le nom de franc-maçon à celui d'Olivar Asselin, quelle injure ! Qu'il ait négligé un peu la pratique religieuse, ses amis le concèdent. Mais il aimait la prière. Au temps du *Nationaliste*, il fréquentait fidèlement l'église de Bonsecours. Il aimait surtout les chapelles de religieux cloîtrés, celle de La Trappe, de Bon-Pasteur, de l'Hôtel-Dieu.

C'est un supporteur actif de la Saint-Vincent de Paul, un organisateur de soirées de charité, qui va vendre des billets de porte en porte. Ne voit-il pas, un jour, un modeste ouvrier entretenir des compagnons, invalides, il le seconde activement dans son travail. Ce fut le berceau du refuge des vieillards, l'œuvre de Notre-Dame de la Merci, qu'il avait connue sur les champs de bataille et dans les hôpitaux de Paris. Grâce à son initiative, l'œuvre fut confiée à l'ordre des Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Dans la maladie qui l'a conduit au tombeau, il se réfugia dans cette maison hospitalière. Les Frères l'accueillirent comme un des leurs. Il y décéda vêtu de la bure et du capuchon, en 1937.

Olivar Asselin a écrit beaucoup et brillamment, pendant ses trente années de journaliste³.

Voici ce qu'ont écrit de lui deux confrères :

3. D'après la biographie d'Olivar par M. H. Bastien.

« Dans la plupart de ses écrits, surtout dans l'analyse de l'œuvre de l'abbé Groux et sa lutte en faveur des écoles séparées, en Ontario, il se révèle tour à tour historien, sociologue et même juriste. »

(DOLLARD DANSEREAU.)

« Après l'*Ordre*, la *Renaissance* naquit et mourut dans l'indifférence générale. Le journaliste le plus intelligent et le plus brillant de notre siècle dut accepter un poste de fonctionnaires : par une cruelle ironie du sort, lui toujours si jeune et si pétillant, il termine ses jours dans les pensions de vieillesse. »

« Un homme se définit bien par la valeur profonde de ses ennemis. »

(BRUNO LAFLEUR.)

CHAPITRE XI
LES CHEMINS

Routes et chemins de front. — Route du moulin à farine. — Moulin à farine et moulin à scie.

ROUTES ET CHEMINS DE FRONT

Le canton de Settrington, ayant reçu ses premiers colons des Éboulements, il lui fallait une route de communication avec cette paroisse. Cette route longeait le rang Sainte-Marie — partie de la Seigneurie des Éboulements aboutissant aux terres de Saint-Hilarion. Elle fut longtemps désignée sous le nom de route de Sainte-Marie ; aujourd'hui, c'est la route des Éboulements.

Primitivement, cette route n'aboutissait pas au chemin de front du deuxième rang comme aujourd'hui : elle arrivait plus au nord-est et s'appelait « Route de Roger Savard »¹.

Avant l'homologation de cette route par le Conseil, deux cultivateurs du premier rang, Jean Tremblay et Paul Tremblay, qui demeuraient plus au sud-ouest, obtinrent que la route passât comme elle est aujourd'hui.

1. Roger Savard était marchand aux Éboulements. Il possédait des terres dans le canton de Settrington. On m'a dit que c'est lui qui bâtit le premier moulin à farine au premier rang. Je n'ai pu vérifier cette assertion ; mais elle paraît plausible.

Cette route, continuée tout le long du deuxième rang pour aboutir à la chapelle, prit le nom de Route du premier rang, et se prolonge en ligne droite jusqu'au quatrième rang sous le nom de Route du troisième rang.

« Ces routes et les chemins de front des 3^e et 4^e rang furent ouverts en même temps. Les autres routes et chemins de front, au fur et à mesure des besoins.

« Les premiers chemins sus-dits furent tracés par le Conseil de comté, sur requête des habitants de Saint-Hilarion. Antoine Bouchard et Roger Boivin avaient pris les signatures de cette requête qui fut présentée au Conseil de comté par Antoine Bouchard.

« Toutes les routes ont été faites par les contribuables aidés du gouvernement ? »

Le printemps de l'année 1860 fut prodigue en requête au Conseil, toutes concernant les chemins : fermeture, ouverture et changements. Les habitants du 1^{er} rang, pour être moins isolés, se bâtissaient à l'extrémité nord de leurs terres, au chemin de front du 2^e rang. Ils prièrent le Conseil de décréter la fermeture du chemin de front entre le seigneurie des Éboulements et le 1^{er} rang, depuis la route dite de Sainte-Marie jusqu'à la concession Sainte-Croix.

Le Conseil se rendit à leur demande, mais il les obligea à l'entretien de la moitié du chemin de front du 2^e rang.

Paul Tremblay, propriétaire du lot numéro 4 et d'un moulin à scie, obtint de continuer de passer sur

2. Notes de M. Ph. Tremblay, qui les a recueillies d'un vieux paroissien, Antoine Bouchard.

le premier chemin de front. Les propriétaires Ant. Bouchard, Joseph Simard, Étienne Bouchard, Jean Tremblay, Magloire Tremblay et Étienne Tremblay lui consentirent, par acte notarié, le droit à perpétuité de passer sur leurs terres à condition qu'il entretienne le chemin à ses frais.

Les habitants de la partie nord-est du quatrième rang demandaient de changer le chemin de front, à partir de la terre de Nazaire Verreault, jusqu'à celle de Frs-Xavier Gilbert, pour éviter le lac des Bois-Verts.

Les habitants du rang Sainte-Croix demandent la réfection et la verbalisation de la route communiquant au chemin de front du deuxième rang.

Le Conseil décrète que « la dite route sera faite et entretenue par les intéressés à partir de la terre de sieur Robitaille, tanneur de la Baie-Saint-Paul, jusqu'à la terre de sieur Eucher Tremblay, habitant du *township* de Settrington. Le travail de réfection fait à la corvée. »

Route du cinquième rang

Les habitants de la partie ouest du 5^e rang demandent deux choses très importantes pour eux :

1^o qu'un chemin de front soit tracé, fait et verbalisé depuis la grande ligne qui sépare Saint-Hilarion de Saint-Urbain jusqu'au lot numéro cinq ;

2^o qu'une route de sortie soit faite, passant entre les terres d'Israël Desbiens et David Desbiens, habitants du cinquième rang, et continuant jusqu'à la route déjà tracée entre les terres d'Éloi Tremblay et de

François Bolduc, propriétaires au 4^e rang, et qui aboutit au chemin de front du dit rang³.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur nommé à cette fin, le Conseil ordonne ces travaux aux frais des intéressés. Le chemin de front fut fait, et la route verbalisée et baptisée sous le nom : « Route du cinquième rang ».

Auparavant, les habitants du 5^e et du 6^e rang venaient avec misère, par un chemin de fortune, en plein bois — autant dire un simple sentier — au moulin à farine de Moïse Tremblay, bâti à 7 ou 8 arpents du chemin demandé.

C'était d'ailleurs le seul chemin pour les habitants du 4^e rang qui avaient besoin d'aller au 5^e et au 6^e

3. A cette époque, François Bolduc n'avait plus que la demi-quest de son demi lot ; la partie voisine de la route, appartenait à Désiré Tremblay, fils d'Éloi.

Le procès-verbal nommant Éloi Tremblay et François Bolduc, propriétaires des terres entre lesquelles passait la route, se trompait. Voici la base de mon affirmation. Je tiens de ma mère, le fait indéfectible qu'elle occupait, avec son mari et sa famille, la partie de la terre de Bolduc avoisinant la route, depuis 1848, année précédant son mariage avec Désiré Tremblay. « Le lendemain de la cérémonie, ajouta-elle en riant, au lieu du voyage de noces, nous avons « enterré », à la pioche, entre les souches, un demi minot de pois, dans le « petit bas », tout devant la porte, au sud du chemin. » Et elle indiquait du doigt cette pièce de terre entre le chemin de front et le trait carré séparant le 4^e rang du 3^e.

À la date du procès-verbal ci-dessus désigné, Désiré était propriétaire, depuis quelques années, de tout le demi lot de Bolduc, et celui-ci était allé sur le tiers est du lot 5, et Éloi Tremblay, sur la demie ouest du lot 6 du même rang.

On peut raisonnablement se demander : « Comment des conseillers pussent se tromper ainsi ? Le délégué du conseil chargé de visiter tous les lieux où l'appelaient les requêtes, a fait ce qu'il a pu. Impossible pour lui de s'enquérir de tout avec précision. Du reste, ce qui était de nature à tromper le Conseil, c'est la vente verbale raient encore dans le même rang.

rang, et pour ceux de ces deux derniers rangs, leur seul chemin de sortie pour aller au moulin à farine et descendre à la Baie-Saint-Paul où se transigeaient les affaires, à moins de faire un trajet de trois à six milles de plus par le nord-est.

Cette route aboutissait au chemin de front du 4^e rang, et ce dernier chemin coupait la « Grande ligne » à une dizaine d'arpents plus loin, traversait la décharge du lac à la Mine, puis, faisant angle à gauche, il longeait la rive ouest pour débaucher dans le chemin de front du 3^e rang, et de là dans la route de Matou, rang Saint-Georges.

Cette route dite du « cinquième rang » est encore venue sur le tapis en 1870. Les mêmes habitants qui l'avaient demandée avec instance, en requièrent la fermeture.

Pourquoi cette volte-face? Le moulin de Moïse Tremblay est fermé; un autre se bâtit sur le même ruisseau, à une huitaine d'arpents plus à l'est. Et le propriétaire s'est fait une route — chemin privé — sur la terre d'Hippolyte Tremblay.

Les habitants du 5^e rang seront déchargés de l'entretien de l'ancienne, et n'auront rien à faire dans le chemin privé du propriétaire du nouveau moulin à farine.

La route d'une vingtaine d'arpents reliant, à l'ouest du lac, le chemin de front du 4^e rang à celui du 3^e, a fait longtemps parler d'elle. Elle donna même lieu à des procédures judiciaires, il y a une trentaine d'années.

Après l'incendie du moulin Gagnon, celui-ci vendit la machinerie et les terres.

Joseph Dégagné et son frère Arthur, acquirent la partie des terres bordant le lac à l'ouest.

Ils fermèrent la route : leur bétail pacageant sur ces terres venait boire au lac.

Des propriétaires du 4^e rang et du 5^e voulaient l'usage libre de la route, qui était reconnue publique depuis le début de la colonisation du 4^e rang, firent des démarches pour forcer les nouveaux propriétaires à la tenir ouverte. Mais leurs procédures tournèrent en queue de poisson, faute de la comparution des demandeurs, à la cour, au jour marqué⁴.

Entre les années 1882 à 1884, les requêtes et contre-requêtes abondent et mettent les conseillers sur les dents, toujours au sujet des chemins. Tels propriétaires requièrent un changement ; tels autres le déclarent inutile ; dans un autre coin de la paroisse, les uns demandent d'être déchargés de l'entretien de telle route, les autres s'y opposent.

Un seul changement de front, demandé entre les rangs sixième et cinquième, dans la partie nord-est, oblige le Conseil à siéger pendant plusieurs assemblées pour le régler, apparemment à la satisfaction des intéressés. À chaque séance, on nomme un autre surintendant, chargé de visiter les lieux, consulter les intéressés et faire rapport.

Le troisième surintendant (M. Antoine Bouchard), réussit à concilier les partis. Il s'agissait d'éviter sur la terre de Noël Tremblay⁵, un coteau « tellement raide, au dire de quelques-uns, qu'un cheval pouvait à peine monter sa charette vide. »

4. Leur procureur, qui avait à défendre, ce jour-là, une cause en Abitibi, avait demandé à son confrère, le procureur des défendeurs, de bien vouloir remettre la cause à plus tard. Ce dernier ne se prêtant point à cette requête obtint une victoire facile.

5. Noël Tremblay dit la Piroche.

Il fallait encore éviter, sur la terre de Louis Lavoie, une côte « tellement à pic », dit un intéressé, qu'un cheval n'y pouvait monter qu'avec grande difficulté, une voiture « allège ».

Ce n'est pas tout : sur le dit chemin de front, il y avait encore un cap de pierres escarpé sur la terre d'Auguste Gilbert. Il y avait de quoi motiver un changement, pour éviter tous ces obstacles avant de le verbaliser.

Dans le règlement à cette fin, le conseil n'y va pas de main morte : « Cette route sera faite, clôturée, et entretenue à perpétuité, par les sieurs François Tremblay et Noël Tremblay et leurs successeurs⁶. »

Lumina Gauthier, de Saint-Irénée, qui avait obtenu un chemin de front, sur la propriété de Georges Tremblay, entre le premier rang de Saint-Hilarion et la concession de Saint-Nicolas, fut, lui aussi, condamné à l'ouverture et à l'entretien « à perpétuité, lui et ses successeurs. »

Division des routes du 1^{er} et du 2^e rang

En 1864, le Conseil croit qu'en vue d'un meilleur entretien il serait plus juste, pour les propriétaires, de diviser ces deux routes par parts tirées au sort et proportionnées à l'étendue de terre de chaque habitant. Un règlement est fait en ce sens, et, au jour marqué, chaque cultivateur de ces deux rangs vient tirer un billet portant un numéro qu'il écrira sur le *piquet* de cèdre qu'il a apporté à cette fin.

⁶ Cependant Noël Tremblay a donné le terrain gratuitement.

Jean Tremblay et Magloire Tremblay, propriétaires des lots 6 et 7 entre lesquels passe la route du premier rang, prennent leur part près du chemin de front, sans tirer au sort, parce qu'ils ont donné le terrain gratuitement. Il en est de même de Joseph Bouchard et Norbert Coulombe, propriétaires des lots 7 et 8, entre lesquels passe la route du 2^e rang. Ces quatre cultivateurs avaient fait don d'une lisière de terre pour le tracé de la route ⁷.

Un chemin de front, verbalisé depuis une quarantaine d'années, à la demande des habitants de Sainte-Croix, est encore devant le Conseil pour être fermé, encore à la demande d'un certain nombre des mêmes qui en avaient reconnu le besoin absolu en 1860. Puisque ce chemin est devenu inutile, le Conseil obtempère à la requête... Mais avant l'homologation du règlement, une contre-requête signée par des habitants de la même concession, et d'autres paroissiens des Éboulements, de Saint-Ours, de Saint-Urbain et de Saint-Hilarion, force le Conseil à maintenir le premier règlement.

Les chemins de la paroisse ont fort embarrassé les conseillers pendant les quarante premières années de la municipalité. Il ne se passait pas un an sans que requêtes et contres-requêtes ne les rendent perplexes, et ne les obligent souvent à défaire ce qu'ils ont fait...

7. Ce geste de la part de ces quatre propriétaires est un trait de générosité qui fut imité par les propriétaires des lots où furent tracées les autres routes de la paroisse.

ROUTE DU MOULIN À FARINE AU 4^e RANG

En 1931, le Conseil décide, par un règlement, la réfection de cette inoubliable route, tracée et pratiquée depuis au moins soixante ans, sans que personne veuille l'entretenir, à l'exception du meunier et des deux cultivateurs riverains, qui sont bien obligés, à certaine saison, d'y donner un coup de pic par ci, un coup de pelle par là : c'est leur seul chemin pour apporter à leur grange les récoltes des champs cultivés dans la partie nord de leur terre

Avec les autres chemins, elle a donné sa part de tintouin au Conseil.

Personne ne veut s'en occuper, sous couleur que c'est un chemin privé, propriété du moulin.

Le propriétaire peut-il assumer tout seul la charge de son entretien, en face d'une clientèle fort réduite ? Beaucoup de cultivateurs vont à Sainte-Agnès, aux Éboulements ou à la Baie-Saint-Paul, selon la proximité des moulins.

Dans ces conditions, on peut se faire une idée de l'état pitoyable de cette inoubliable⁸ route : pour éviter un gros caillou, on tombe dans une ornière, et pour parer un trou, on s'enfonce dans une fondrière.

Enfin, on s'occupe pour de bon de cette route, en profitant de l'octroi de \$5,500.00 pour travaux de « chômage », accordé par le gouvernement, à la con-

8. Inoubliable pour moi et ceux qui m'accompagnaient dans le travail d'organisation des noces d'or, de ma sœur Emma et de son mari Xavier Girard. Notre auto prise dans un trou de terre noire détrempée, il nous fallut faire un mille pour quérir un cultivateur avec un cheval pour nous tirer de ce mauvais pas.

dition expresse que la municipalité fournisse, pour sa part, \$1,600.00.

On a refait la route à partir du moulin, jusqu'au chemin de front du 4^e rang. De cet endroit, au lieu de suivre le détour par l'est pour éviter le profond ravin du ruisseau, on a comblé cette dépression, après avoir pratiqué un passage libre pour l'eau. Pour donner au chemin la largeur exigée par la loi des routes améliorées, la municipalité a été obligée d'acheter du riverain de l'est — Alfred Vandal — une lisière de terre se prolongeant tout le long de cette partie de la route. Quant à la partir ouest, la plus courte et la plus solide, on s'est contenté, pour cette année-là, de la réparer.

Depuis cette date, la partie améliorée est entretenue par les employés de la Voirie.

MOULIN À FARINE ET MOULIN À SCIE

Il est difficile d'établir avec certitude l'endroit où fut bâti le premier moulin à farine ⁹.

Comme les premiers occupants de terres étaient surtout au premier rang — premier et deuxième —, il est fort possible que c'est à cet endroit, à l'aboutissement de la « Route de Roger Savard », sur la décharge du lac des Bois-Verts. Il fut bâti par Pierre Gauthier.

9. D'après une note de M. le curé Ph. Tremblay, le premier fut bâti au sud du 4^e rang par Moïse Tremblay. Dans une autre, ce fut au 1^{er} rang. Quant à la date approximative de l'établissement du moulin, je la déduis du fait suivant : ma feue mère, m'a dit : « Quand je me suis mariée en 1849, le moulin « marchait » depuis plusieurs années. »

Le deuxième — c'est peut-être le premier — fut construit aux environs de 1845, par Moïse Tremblay, cultivateur à Matou, sur le lot numéro deux, entre les terres d'Éloi Tremblay et François Bolduc, à une vingtaine d'arpents du chemin de front du quatrième rang, sur le « Gros ruisseau », qui se déverse dans la décharge du lac de la Mine¹⁰. Quelques années plus tard, le propriétaire y établit un « foulon ».

Ce moulin a été démoli entre 1870 et 1872, et transporté à Sainte-Croix et rebâti par le même propriétaire. Il le vendit en 1880 aux frères Charles et Louis Bouchard de la Baie-Saint-Paul.

Dès la fermeture de ce moulin, le docteur Boudreault (Baie-Saint-Paul) en a construit un autre à une huitaine d'arpents à l'est. C'est Augustin Doré, de l'île aux Coudres, qui l'a construit et exploité durant plusieurs années. Ce moulin a changé souvent de propriétaire. Il est passé successivement aux mains d'Hippolyte Tremblay, Onésime Tremblay, Cléophe Simard, Marc Bouchard, de Saint-Irénée, qui l'a démoli et rebâti pour ses fils : Edmond, Adélard et Isidore, qui l'ont exploité à tour de rôle. Isidore le vendit à Ovide Tremblay pour le fils de ce dernier, Fridolin. De celui-ci, le moulin passa aux mains de François Simard, dont le fils est le dernier propriétaire. Il y a

10. Au dire de quelqu'un, ce nom a été donné parce que, c'est le lac le plus près de la « Mine de fer » de Saint-Urbain. Un autre prétend qu'en labourant, on a trouvé un morceau de minerai contenant des parcelles brillantes comme de l'or. On croyait tellement à l'existence de mine d'or, que William Price, acheta deux terres de Moïse Tremblay, s'étendant de la rivière du Gouffre jusqu'à Sainte-Croix, pour avoir le droit sur les mines seulement.

longtemps que ce moulin ne fait plus de farine à pain et que le moulin du 1^{er} rang n'existe plus.

Moulins à scie

Le premier moulin à scie fut construit au premier rang, sur le lot numéro 4, par Paul Tremblay, entre les années 1850 et 1860.

Le deuxième a été bâti par Octave Simard du troisième rang, à quelques arpents à l'est du moulin à farine de Moïse Tremblay. D'Octave Simard, le moulin passa à son fils Cléophe, qui le vendit à son beau-frère, François Tremblay. Arthur Degagné en fut le dernier propriétaire.

Moulin à scie près du lac de la Mine

Cette scierie fut bâtie par François-Xavier Gagnon de la Baie-Saint-Paul, vers 1895. Auparavant il avait acheté de la Compagnie Price les terres boisées qu'elle possédait à l'ouest du lac, à partir du chemin de front du troisième rang et de la route de Saint-Urbain, en allant vers le nord, plus de 2 mille acres. Ce moulin, incendié en 1912, fut vendu — la machinerie en 1913 — par F.-X. Gagnon à Ovide Tremblay, qui le rebâtit sur sa terre, à l'ouest du quatrième rang, où il a été exploité par lui et ses fils, pendant une quinzaine d'années.

Un autre moulin à scie fut bâti à quelques arpents du village sur la route du deuxième rang, par François Tremblay (Palémond) en 1910. Il l'a vendu à Richard Chouinard en 1946. Actuellement c'est la seule scierie en exploitation dans la paroisse.

CHAPITRE XII
FAITS DIVERS

« La mouche à patate. » — Neige hâtive. — Fillette perdue. —
Garçon encorné. — Sauterelles. — Vieillard égaré. — Opération
audacieuse. — Catastrophe. — Terrible réveil. — Noces d'or.

« LA MOUCHE À PATATE »

« La mouche à patate », le doriphore de la pomme
de terre, nous est arrivée dans l'été de 1876.

NEIGE HÂTIVE

Vers la mi-septembre 1875, une chute de neige de
six à huit pouces d'épaisseur¹ coucha à plat les céréales.
Comme les semailles avaient été tardives cette année-
là — des cultivateurs ne purent commencer de semer
que le 31 de mai — il y avait encore beaucoup de
« grain » de bout. Heureusement, après une couple
de jours, on n'en voyait plus la trace. Le seul dommage
qui en résulta, ce fut de rendre le moissonnage plus lent
et plus pénible. Il fallait lever les tiges par petites
poignées avec la pointe de la faucille.

1. Dans la *Généalogie de la famille Chouinard*, Jacques de
GASPÉ (R. Frère Sigismond) a écrit, le cinq septembre 1875 : « il est
tombé, à Saint-Jean Port-Joli, une « bordée » de neige de 18 pouces
d'épaisseur, qui causa de grands dommages au grain et aux arbres. »
Il note qu'un arpenteur avait mesuré trois pieds de neige dans le bois.

Je n'oublierai jamais cet fin de récolte, encore moins mon apprentissage dans ce mode de couper le blé : une cicatrice à l'auriculaire gauche me les rappellera toujours.

FILLETTE PERDUE

Pendant la saison des bleuets de l'année 1890, M. le curé annonce, au prône, qu'une fillette d'Achille Gauthier, égarée la veille en cueillant des bleuets, a été trouvée saine et sauve, par la famille de M. Louis Gauthier, au quatrième rang.

Interrogée sur son aventure, l'enfant répond qu'elle a passé la nuit dans une grange ou une cabane, qu'elle a eu peur et pleuré. « Une grande femme blanche, ajoute-t-elle, m'a enveloppée de son manteau et m'a dit : « Pleure pas, dors, » et j'ai dormi. »

GARÇONNET DE 10 ANS ENCORNÉ PAR UN TAUREAU

Ce malheur arriva dans l'après-midi du 17 août 1880. M. Samuel Chouinard et sa femme se préparaient à partir pour la Malbaie, où ils devaient assister à des noces le lendemain. Cette après-midi-là, Madame Chouinard alla traire sa vache plus tôt qu'à l'ordinaire. Leur fils, Joseph, âgé de 10 ans, trouvant que sa belle-mère prend trop de temps, va à sa rencontre. Quand il fut près de la clôture, la mère lui cria : « Ne passe pas, j'achève, je m'en va. » N'obéissant qu'à sa vivacité, d'un bond l'enfant saute dans le champ de pacage. Le taureau, apercevant cet étranger, fonce sur lui et lui passe une corne à travers la gorge. « On eut à peine le temps de l'entrer avant qu'il expirât. »

LES SAUTERELLES

L'été de 1923, a été désastreux pour les habitants de Saint-Hilarion, Sainte-Agnès et les terres avoisinant ces deux paroisses.

Ils furent les victimes du fléau des sauterelles qui donnèrent une « réplique » de la plaie d'Égypte, rapportée dans l'Histoire Sainte. L'herbe des pâturages, le foin des prairies, les céréales des champs cultivés, rien ne résista à leur voracité. On mit les animaux dans les prairies, dans les champs de grain, où ils glanèrent les tiges, les brins que les voraces insectes avaient épargnés.

Les habitants nourrirent leurs animaux à l'étable. Ceux qui n'avaient plus de foin de la récolte précédente, donnaient des branches de jeunes taillis.

On vendait les vaches de 8 à 10 piastres la pièce.

M. le curé et quelques notables furent délégués auprès des ministres pour avoir du secours. Un envoyé spécial vint s'enquérir de l'état misérable des habitants. Il leur conseilla de ne pas se décourager, de garder les meilleures vaches, les moutons et les sujets de reproduction.

Je vis, le soir, des pans de maisons et les perches de clôture couvertes de sauterelles. C'était triste et décourageant.

UN VIEILLARD DE 76 ANS S'ÉGARE EN HIVER, EN
PLEIN BOIS

C'était un dimanche. Le temps était beau, Michel Pilote se décide de traverser du troisième au premier rang, par un chemin de raccourci.

À peine sorti, la neige tombe, le vent s'élève, et bientôt l'imprudent se trouve au prise avec une tempête. La nuit le surprend égaré, incapable de poursuivre son chemin.

Par bonheur, il voit une cabane de chasseur, où il se réfugie. Pour comble de malheur, rien pour faire du feu . . .

Le lendemain, il ne put gagner le premier rang qu'au milieu de la matinée : il avait les pieds à demi gelés . . .

Ses engelures le firent souffrir jusqu'à sa mort. On eut beau le soigner, rien n'y fit. M. le curé le visita, tenta de le convaincre de se laisser conduire à l'hôpital. « Pas de docteur, encore moins d'hôpital », fut la réponse. Il préférait mourir « comme ça ».

Enfin, pris de pitié, M. le curé jugea qu'il fallait faire quelque chose pour le malheureux en train de pourrir.

Opération audacieuse . . . mais nécessaire

M. le curé va chez le charpentier-menuisier, Georges Rochefort, et lui demande à brûle-pourpoint : « As-tu des ciseaux à couper les « bolts » ? — Pourquoi ? — Il faut faire une opération à Michel ; tu viendras avec moi. — Je n'ai pas de tels ciseaux, mais j'ai mieux que ça. Voici un ciseau bien tranchant et un maillet. Ne comptez pas sur moi, M. le curé, ajouta le charpentier. On ne connaît pas les conséquences d'une telle opération. Vous, vous pourrez toujours vous en tirer avec votre soutane, mais il n'en sera pas de même pour moi. D'ailleurs, vous n'avez

pas besoin de moi. Tenez, vous n'avez qu'à appuyer le pied du malade, sur une surface dure, mettre d'aplomb le ciseau sur l'orteil et frapper un coup sec avec le maillet. Dans l'état où se trouve Michel, il n'en ressentira rien. »

Ce qui fut dit fut fait. Une heure après, M. le curé revient : « Tiens, Georges, prends tes outils et viens voir les orteils de Michel. »

Le malheureux trépassa, le premier d'octobre 1929, probablement des suites de sa cruelle mésaventure.

On ne doit pas prendre à la lettre les dictons populaires. Mais la fin de Michel réalise ce dicton-ci : « On meurt par où l'on a péché. » Oui, il a cogné du pied dans sa vie de violonneux... Il en a fait sautiller des jeunesses, surtout dans les noces.

UNE CATASTROPHE

C'était le soir. Un jeune couple veille près de la table : « Il est déjà huit heures, dit l'épouse, je vais me coucher. »

En soulevant la lampe, une explosion se produit. Et comme on avait imprudemment mêlé de la gazoline au pétrole, à l'instant la pauvre femme devient une torche vivante ! Au lieu de sortir dehors comme l'incite son mari, elle entre d'un bond dans la chambre où dort le bébé. L'homme affolé ne pense point à saisir l'enfant pour le sortir — ce qui eût sûrement forcé la mère à suivre — il fait de vains efforts pour sauver sa femme, mais une personne pesant près de deux cents livres et s'arqueboutant de toutes ses forces accrues du désespoir n'est pas facile à trainer.

Enfin, quand il parvient à la tirer dehors, elle n'est plus qu'un paquet de feu.

Lui, bouleversé par les cris de son enfant, il s'élance dans la maison toute en flamme pour l'arracher à la mort. Incapable de se servir de ses mains brûlées, il prend des coudes le tison gémissant qu'est l'enfant, et se dirige clopin clopant vers le voisin . . . La maison est cadénassée . . . Il est donc forcé d'atteindre à la résidence de son père à quelques arpents plus loin.

Ô malheur ! ce dernier veille chez son voisin ! De peine et de douleur il s'achemine vers ce dernier. Mais comment ouvrir la porte, avec des mains qui ne peuvent plus toucher à rien ?

Incapable de crier, il frappe du pied et du coude, mais on n'entend pas de l'intérieur, et pour cause . . . on danse . . .

Enfin, rassemblant le reste de ses forces, il parvient à l'ouvrir.

Cette apparition jette la terreur parmi les danseurs . . . C'est le diable : la danse est défendue . . . Plusieurs danseuses s'évanouissent, d'autres cherchent refuge dans les coins ou s'agrippent à leurs partenaires. De beaux danseurs même perdent un peu de leur contenance . . .

Il y a de quoi . . . Qu'on en juge : un crâne dénudé, visage noirci et tuméfié, mains pendantes, gonflées et dégoûtantes de graisse et de suie, et le charbon qu'est l'enfant serré sous l'aisselle de cet être étrange et dont les vêtements de dessous brûlent encore par endroits . . .

La pauvre victime, incapable de parler, s'évertue pour signaler sa maison en feu : elle gesticule vers la fenêtre. Enfin, son père voit la maison toute en flamme.

Le sinistré tombe épuisé . . .

On accourt . . . Quel spectacle engoissant ! La femme inanimée, grillée de la tête aux pieds . . . est là, étendue sur la neige . . . La maison est sur le point de s'effondrer.

Il faut aller plus loin téléphoner à M. François Tremblay, au village, pour qu'il amène M. le curé.

Personne ne veut toucher au cadavre. M. le curé ordonne qu'on le porte chez le père, où l'on a conduit le malheureux mari et le cher bébé qui n'a plus que le souffle.

Le sinistré fut conduit à l'hôpital de la Baie-Saint-Paul, et l'enfant expira au bout de quelques jours.

M. Honoré Gagnon, la malheureuse victime de ce désastre, se rétablit. Il recouvra non seulement la parole, mais aussi son épaisse chevelure d'antan. Il rebâtit sa maison, convola en deuxième nocé et, aujourd'hui, il est l'heureux père de quatre bambins.

En me racontant cette navrante épreuve, de grosses larmes tombèrent sur la table où je prenais des notes. Il ajouta : « Impossible, M. Tremblay, de vous dire toute ma douleur, toutes mes souffrances de cette nuit là et des jours suivants. »

TERRIBLE RÉVEIL

Que penser, si non à la fin du monde, quand, en pleine nuit, on se réveille au fracas sinistre qui ébranle

la maison, arrache une partie du lambris, enfonce la croisée et couvre le lit d'un pied de neige et d'eau ?

« Vite ! Philippe, prends le bébé, » s'écrie la mère affolée par ce terrible vacarme.

À peine M. et M^{me} Philippe Chouinard sont-ils sortis de leur chambre envahie de cette brutale façon, et avant même de réaliser complètement s'ils sont vraiment hors de danger, la porte s'ouvre en coup de vent, et un homme effaré, en vêtements de nuit, s'écrie : « Au secours ! au secours ! Ma maison a été entraînée de l'autre côté de la route ! Elle est là « écrasée, » et ma famille est dedans ? J'« ai sorti » comme j'ai pu par le pignon ! Venez vite ! »

Le temps de passer des vêtements au sinistré, et l'on part, suivi d'autres voisins réveillés par le fracas. Quel spectacle ? Les pans de la maison se sont effondrés : le comble repose sur les débris. On ne peut s'attendre à retirer des êtres vivants. Mais, ô surprise ! la femme et les enfants immobilisés autant par la peur que par les débris et aveuglés par le grain tombé du grenier avec des planches, vivent encore, au grand étonnement et à la joie encore plus grande des sauveteurs. L'ainée de la famille, une fillette d'une quinzaine d'années, git étendue sous des morceaux de bois et des briques de la cheminée, la tête et une partie du buste en dehors. Avec précaution on la sort de sa prison... À part quelques ecchymoses et légères égratignures, elle n'a rien de grave.

Deux autres cultivateurs de ce canton, M. Edmond Tremblay et son fils Joseph souffrirent eux aussi de ce désastre. Du premier la grange-étable fut presque

complètement démolie, entraînant la perte de deux vaches et d'une couple de moutons.

« Chose étrange, m'a dit quelqu'un de l'endroit, on trouva le cheval dans le « fanil. »

Ce ne fut qu'au jour qu'on put se rendre compte de la cause et de l'étendue des dégâts.

Ce triste événement se produisit dans la nuit de sept au huit de mars 1922, à la suite d'une pluie incessante durant deux jours et deux nuits.

Causes de ce désastre

À six ou sept arpents environ au nord-ouest du chemin de front du deuxième rang, et à même distance à peu près de la route du deuxième rang, est partie en glissant d'une hauteur d'une cinquantaine de pieds, une étendue de neige fondante. Facilité par les pluies immédiatement suivies des fortes gelées de l'automne précédent, le glissement prend de la vitesse, s'élargit et s'épaissit, rasant clôtures et tas de roches — la neige à cette date avait encore toute sa hauteur —. Par bonheur, en arrivant à la route, une légère élévation du terrain, si légère qu'on a peine à croire que c'est elle qui la fit se séparer en deux sections. Celle de l'ouest, grossie des eaux d'un fossé qui a pris les allures d'un gros ruisseau gonflé, entraîne la grange de M. Chouinard, arrache avec fracas une partie du lambris de sa demeure, enfonce une fenêtre, traverse le chemin et, soulevant et démolissant la maison et une remise à bois de Mérédec Tremblay, transporte le tout à une centaine de pieds à l'est de la route.

La section de l'est traverse la route et va en biaisant de plusieurs centaines de pieds donner l'éveil à M. Joseph Tremblay, en emplissant sa demeure de neige et d'eau jusqu'à la hauteur du bas des fenêtres. Poursuivant sa marche, elle traverse le chemin de front et va causer des dommages à M. Edmond Tremblay.

La maison de M. Palémond Tremblay, séparée de la résidence de M. Chouinard, par la largeur de la route, et celle de M. Patrick Tremblay au sud et tout près du chemin furent épargnées. « C'est la croix du chemin, me dit ce dernier d'une voix émue, qui nous a sauvés. »

Il y a là, devant sa demeure, au carrefour des deux voies, une croix.

Remis des émotions de cette affreuse nuit, les sinistrés se mettent à ramasser ce qui peut être utilisé. M. Chouinard glane les « biseaux » d'avoine éparpillés par la grange, dans sa course furibonde, et M. M. Tremblay recueille les pièces encore utilisables de son ménage. Lourde perte pour ce dernier ! Mais sans se décourager, il se prépare aussitôt à reconstruire sa demeure, mais, par prudence cette fois, il l'a bâtie plus à l'ouest, en amont du fossé.

NOCES D'OR DE XAVIER GIRARD ET SON ÉPOUSE EMMA TREMBLAY

C'étaient les premières noces d'or célébrées dans la paroisse. Aussi elles fournirent l'occasion d'une belle fête de famille et de paroisse.

En juillet 1930, les enfants des jubilaires organisèrent cette fête avec la collaboration bienveillante et empressée de M. le curé E. Grenon.

Les jubilaires prirent place dans le sanctuaire, et l'abbé Henri Tremblay, petit-neveu de M^{me} Girard, célébra la messe.

M. Ph. Tremblay, curé à la Malbaie, et qui avait été pendant 18 ans pasteur à Saint-Hilarion, prononça une allocution à la louange des heureux jubilaires, père et mère d'une nombreuse famille élevée chrétiennement, la plus belle récompense des époux.

Le Révérend Père Harvey, Père Blanc, missionnaire d'Afrique, cousin germain du jubilaire, assistait à la messe.

Au banquet qui eut lieu chez Nérée Girard, l'ainé des jubilaires, des discours furent prononcés par M. le curé, MM. Ph. Tremblay et Nérée Tremblay, frère de M^{me} Girard. Leur fils Augustin, professeur, se fit le porte-parole de ses parents pour remercier Messieurs les curés, les parents et les amis de les avoir honorés par la célébration de leurs nocés d'or et d'avoir fait de ce jour un des plus beaux de leur vie.

CHAPITRE XIII

L'ÉPOUSE MODÈLE

La femme fait le foyer. — Corvée du foulage de l'étoffe.

« LA FEMME FAIT LE FOYER »

J'ai lu quelque part : « La femme fait ou défait le foyer. »

Voyons-en une à l'œuvre, celle qui est la vraie cheville ouvrière du foyer.

Étudions-la même avant son mariage. Elle est fiancée à un pauvre garçon qui n'a pour toute fortune qu'un tiers de lot dont plus des trois quarts sont en bois debout.

Le jour de l'hymen est fixé : il faut préparer la toilette. « Papa, pouvez-vous me donner quelques piastres ? Il me faut une robe et quelques articles indispensables. »

Le papa délie les cordons de sa bourse . . . et lui allonge . . . trois billets d'une piastre pour la robe . . .

Elle ne se montre point de mauvaise humeur, se contentant de dire « merci », et d'ajouter « c'est peu ». Elle sait que l'argent est rare et que son père n'est pas riche.

C'est le soir : la nuit porte conseil.

Le lendemain : « Ah ! se dit-elle, j'épouse toujours bien un quêteux ; je garde ces trois piastres pour acheter les ustensiles indispensables dans une cuisine ; je me marierai avec ma jupe de flanelle, que j'ai tissée moi-même. Je pourrai dire que je m'habille avec mon « butin ».

C'est ainsi vêtue qu'elle unit sa destinée à un garçon mieux habillé qu'elle, mais content de la modestie et de la prévoyance de sa compagne. Et leur voyage de noces se borne . . . à explorer les alentours de leur maisonnette édifiée sur la terre où ils devront passer leur vie.

Le lendemain — les semailles sont commencées — les nouveaux époux d'un jour « enterreront » à la pioche, entre les souches, dans le « petit bas », lopin de terre nouvellement brûlé et situé en face de leur demeure, un demi-minot de pois.

Et la vie se continue dans l'activité éveillée et soutenue par elle, l'épouse qui a compris son rôle avant d'y entrer, et qui le joue avec entrain et bonne humeur.

Et le mari, encouragé, soutenu par une telle compagne, travaille le cœur content, l'esprit joyeux.

Les enfants arrivent régulièrement, apportant chaque fois au foyer un nouveau sujet de réjouissance, et sans obérer la maison, grâce à l'industrie de la mère. Elle fabrique presque tout.

Le lin récolté sur la terre est transformé en toile, taillée en serviettes, nappes, ciels de lit, et que sais-je encore.

Pour arracher ce lin et couper le « grain », il faut amener ou apporter au champ plusieurs bambins : il n'y a pas encore d'enfant assez raisonnable pour

en prendre soin à la maison. La mère étend une « catalogne » sur la terre, y dépose les bambins avec quelques babioles pour les amuser, et se met à l'ouvrage.

Du blé bien venu, l'industrielle fermière fera couper les épis de quelques gerbes, pour en conserver la paille intacte qu'elle tressera en chapeaux pour la saison d'été.

Les agneaux élevés sur la ferme fournissent leur précieuse toison, que la diligente fermière tond, carde, file, ourdit, tisse, taille et coud en chaud vêtements de dessous et de dessus.

La responsabilité d'une mère dépasse la régie interne du ménage et la prospérité matérielle du foyer. Elle sait qu'elle est l'éducatrice née de ses enfants, et que partout, l'éducation morale des petits commence au berceau, où se contractent parfois de mauvaises habitudes.

L'œil vigilant d'une mère chrétienne et consciente de ses responsabilités surveille constamment ses enfants.

Aussi, dès que le bébé, imitant sa mère, réussit à prononcer les belles et chantantes syllabes *ma . . . mama*, *pa . . . papa*, elle sait l'initier aux doux noms de Jésus, et de Marie.

Malgré ses occupations, elle ne manque jamais de faire prier ses chers enfants, ces « fleurs de chair », comme les a si bien dénommés une poétesse de « chez nous »¹.

C'est encore elle qui donne le signal de la prière du soir en famille. Et comme à la campagne, dans les longues soirées d'automne et d'hiver, les voisins

1. Blanche LAMONTAGNE.

viennent de bonne heure faire la partie de cartes, la mère prévoyante ordonnera la prière avant le souper. Elle ne veut pas courir le risque que des membres de la famille s'endorment avant de prier.

À l'âge de fréquenter l'école, les enfants ne partent jamais le matin sans recevoir les recommandations de la mère : obéissance, respect à la personne qui remplace les parents et qui vous fournit l'immense avantage d'apprendre à lire, à écrire, à compter, toutes choses indispensables à qui veut se rendre compte de ce qu'il voit et de ce qu'il fait.

Au retour de l'école, surtout pendant et après le souper, les écoliers sont interrogés familièrement par leurs parents vraiment soucieux de l'avenir de leurs enfants. Ils s'occupent des exercices à faire, des leçons à étudier et des notes obtenues pendant la semaine ou le mois.

— Jean, demande le père, ça n'a pas l'air à bien aller : tes réponses ne me satisfont pas. Qu'est-ce qu'il y a ? — Ha ! j'ai été puni avec Jacques . . .

— C'est que tu l'as mérité et ton camarade aussi. Les reproches, les punitions, je n'en veux rien savoir. Ce qui se passe à l'école doit rester dans l'école, de même que ce qui se passe dans la famille, ne doit pas être ébruité au dehors. Ce qui nous intéresse, ta mère et moi, c'est ton travail, ton application à l'école où tu sèmes pour récolter plus tard. Le temps passé à l'école c'est le temps des semailles pour les enfants.

Et le dimanche arrivé, la mère chrétienne et prévoyante ne laisse pas partir les enfants sans s'occuper d'eux : « As-tu ton chapelet, Jules ? Prends ton livre de messe, Marie : tu sais lire, toi. On va à la messe

pour prier et non pour voir du monde. C'est pour remercier le bon Dieu des grâces obtenues pendant la semaine terminée, et en demander de nouvelles pour celle qui commence aujourd'hui. Il y a bien des faveurs à demander pour vos parents, pour les défunts, et pour vous, chers enfants, pour profiter de l'étude, et surtout pour éviter le péché... Le dimanche c'est la journée du bon Dieu.»

C'est avec un plaisir ému que je me rappelle les recommandations de ma mère à mes frères, mes sœurs et moi !

Comme elle savait, en femme réfléchie, donner des leçons d'économie rurale à son mari ! Elle me raconta qu'au commencement de leur « ménage », un jour d'automne, les labours battant leur plein, « Ton père me dit : « Je « va » me chercher des pommes chez mon frère, à la Petite-Rivière. J'apporte quelques minots de grain pour le payer. »

— Tu ferais mieux de finir les labours. Tu sais que le blé semé sur du labour de printemps ne rend pas.

— J'aurai bien le temps de les terminer à mon retour.

— N'y compte pas : la terre sera peut-être gelée. Tous les automnes ne se ressemblent pas. » Elle n'en dit pas davantage : elle le savait décidé.

Au retour de l'amateur de pommes, la terre est trop gelée pour être labourée. La femme l'accueille avec sa belle humeur habituelle et ne souffle mot du labour manqué : ce n'est pas l'heure de la leçon, qui ne servirait qu'à causer de l'aigreur.

«À l'époque de la moisson, me dit-elle, sur le labour d'automne le blé était beau, la tige forte, les

épis gras et dorés se balançaient au vent ; sur le champ labouré au printemps, des « piochons » à tige grêle et aux épis maigres et blêmes. « Voilà, se contenta-t-elle de dire une seule fois, ce que nous coûtent tes petites pommes. »

— N'en parle pas, j'en souffre assez depuis que je l'ai vu sortir de terre. »

Cette femme n'est pas un cas isolé, j'en ai connu d'autres qui ont accompli un travail aussi intelligent. C'est avec l'aide de semblables épouses que nos paroisses canadiennes se sont bâties et sont demeurées foncièrement chrétiennes. Il fallait de telles épouses au temps où la colonisation dépendait de l'initiative personnelle.

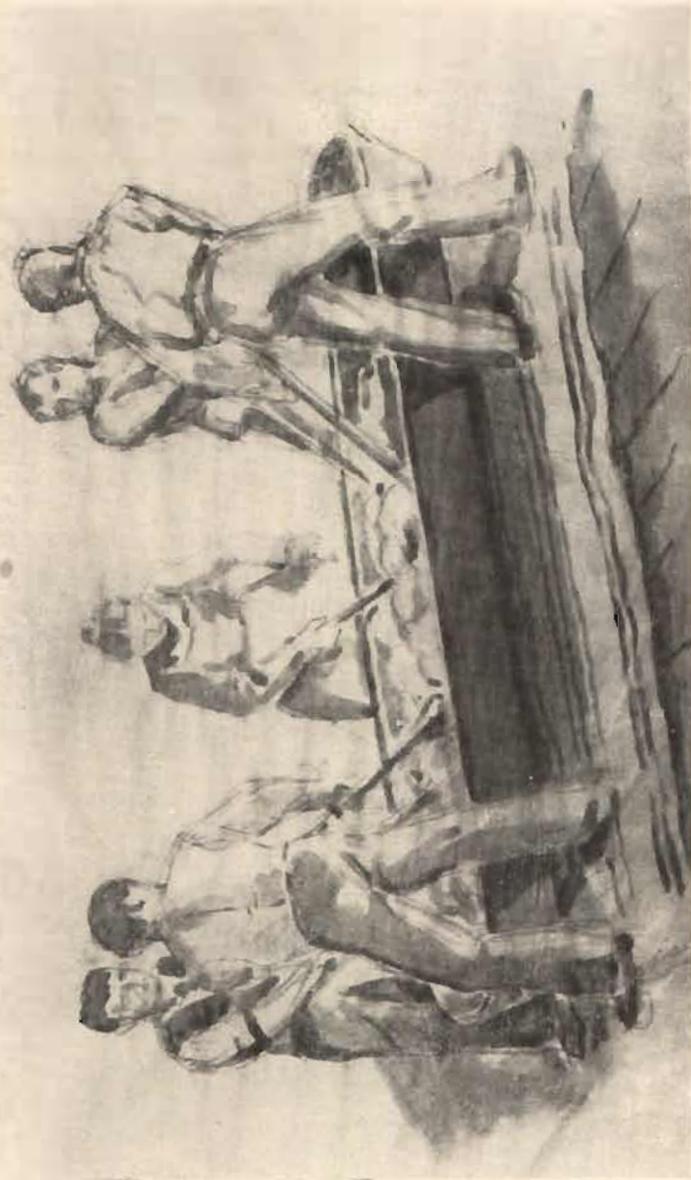
« Les femmes sont les auxiliaires de Dieu. » C'est le titre d'une causerie par un conférencier d'outre mer, de notre ancienne mère patrie.

Ces trois vocables ; femmes, auxiliaires, Dieu, en disent long . . . Ils impliquent qu'il n'y a pas de défauts ou de vices chez un mari et chez des enfants, qu'une épouse aimable, patiente et vertueuse et qu'une véritable mère ne puissent corriger.

LA CORVÉE DU FOULAGE

Voilà l'automne, c'est l'approche de l'hiver. La bonne ménagère pense qu'il est temps de fouler la flanelle ou la « petite étoffe » pour tailler les chauds vêtements d'hiver.

Un beau soir on entre le fouloir.



LA CORVÉE DU FOULAGE

C'est une halte : les foulleurs se tournent pour voir la fermière déplacer, tourner et retourner l'étoffe.

Préalablement, les fils déjà grandis ont invité leurs amis du voisinage avec leurs sœurs, pour la veillée du foulage de l'étoffe.

Dans une auge d'une huitaine de pieds de longueur, d'une quinzaine de pouces de largeur et autant de hauteur, la « petite étoffe » y est déposée et trempée dans un bain tiède saturé de savon domestique flairant les bourgeons de peuplier². À chaque extrémité de l'auge, deux gaillards, dos tournés au foulon, frappent l'étoffe en cadence et mesure de leurs longs bâtons dont un bout est arrondi en forme de pilon d'un diamètre de trois à quatre pouces, et l'autre extrémité en forme de manche.

La fermière, armée d'un crochet — tisonnier à bout recourbé — tourne et retourne l'étoffe afin qu'aucune partie n'échappe aux coups des fouteurs.

Et ce travail se fait au rythme de nos belles vieilles chansons canadiennes : *À la Claire Fontaine*, *Derrière chez nous il y a un étang*, *En roulant ma boule roulant*, et d'autres encore que les filles chantent et auxquelles les fouteurs font chorus.

On fait halte : il faut se reposer et donner le temps à la fermière d'examiner l'étoffe . . . et profiter de cette interruption pour présenter, aux chanteuses et aux fouteurs, une tartine tranchée dans le pain de blé cuit au four de glaise et couverte d'une crème épaisse, enlevée du lait caillé, et dorée d'une généreuse couche de sucre d'érable. — Voilà ce qui est bien propre à donner du cœur au « ventre » (comme on dit vulgaire-

2. Aux graisses et suif en ébullition on s'ajoute des bourgeons de peuplier pour parfumer le savon domestique . . . C'est un parfum à la portée des habitants.

ment), aux chanteuses et aux fumeurs qui se relayent par équipes.

Cette belle et utile veillée permet de fouler la pièce d'étoffe dont on fabriquera encore, à la maison, les chauds vêtements d'hiver, et s'il en reste — ce qui a été calculé à cette fin — on la vendra pour aider au défrichement. On songe à l'acquisition d'autres terres pour établir les garçons.

CHAPITRE XIV
LA POPULATION

Mouvement démographique depuis 1851. — Sol. — Occupants du sol. — Sources de revenus. — Fromageries. — Marchands. — Industriels. — Forgerons. — Assurance contre le feu. — Maîtres de poste. — Téléphone. — Électricité. — Aqueduc. — Lacs.

MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 1851

Le premier chiffre de la population du canton de Settrington, d'après le recensement fédéral de 1850 à 1851, est de 281 âmes, 52 familles.

Lors de la première visite de l'évêque, en 1859, il y avait 450 âmes ; à la troisième, en 1864, la population avait presque doublé : 780. Dix ans plus tard, elle était de 950 ; en 1890, elle était de 1099.

Elle s'éleva graduellement jusqu'en 1895, où elle atteint le plus haut chiffre, 1,352.

De cette date, le chiffre de la population a décliné graduellement jusqu'à 1,014 en 1920.

Qu'est-ce qui a pu déterminer ce reflux de la population ?

À cette époque, toutes les terres du canton étaient occupées ; il n'y avait presque plus de défrichement à faire, et, depuis plusieurs années, les fils de cultivateurs allaient travailler au dehors ; les filles aussi s'engageaient dans les villes.

Résultat inévitable du travail au dehors : dispersion de la famille, abandon de la terre. C'est ainsi que les grands enfants qui ont goûté à la vie des centres industriels réussissent trop souvent à déraciner leurs parents du sol qui leur assurait pourtant la tranquillité.

De 1895 à 1898, 32 familles quittèrent la paroisse pour les États-Unis, Montréal, le Lac-Saint-Jean dont on vantait avec raison la fertilité du sol.

De 1921 à 1941, la population n'a guère varié. Pendant ces 20 années, elle est parvenu au nombre de 1,090 d'après le recensement paroissial, le fédéral ne mentionne que 986 pour la dernière année. Ces recenseurs ont dû oublier le rang Saint-Antoine qui n'est annexé à Saint-Hilarion que pour les fins religieuses . . .

De 1941 à 1946, la population s'est élevée à 1,178. La cause de cette augmentation est due, pour une part, au retour de plusieurs familles.

SOL

Le sol de Saint-Hilarion est constitué d'une terre jaune sablonneuse comme celui de Sainte-Agnès. Cependant sur presque tous les lots, il se trouve des parties de terre brune, et des parties de terre noire plus profonde. En somme, c'est une terre qui pousse bien les céréales et plusieurs sortes de légumes, quand elle est bien cultivée.

OCCUPANTS DU SOL

« En 1941, d'après le recensement fédéral, il y avait 201 contribuables dont 50 habitaient en dehors

de la paroisse. Les municipalités voisines possédaient 49 fermes ou des lots à bois appartenant à Saint-Hilarion.

« D'après le même recensement, des 151 contribuables domiciliés dans cette paroisse, 133 possédaient des fermes, et 18 des emplacements. »

« Aujourd'hui, il y a 220 propriétaires, dont 40 demeurent hors de la paroisse. Des 180 contribuables résidants, 142 possèdent des fermes, et 38 des emplacements. ¹ »

Des 57 familles du village, 19 possèdent des terres qu'ils cultivent.

SOURCES DE REVENUS

La plus grande source de revenus provient de la terre par la culture, l'élevage et le bois.

L'inventaire des ressources industrielles et commerciales du comté de Charlevoix, que le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait préparer, en 1942, par un groupe d'agronomes et de professeurs, établit que le revenu brut moyen du cultivateur de Saint-Hilarion est de \$1,560.00. En retranchant les dépenses d'exploitation, le revenu net est de \$1,330.00. Il est certain qu'aujourd'hui le revenu est plus considérable pour bon nombre de cultivateurs.

Le même inventaire déclare que « la municipalité de Saint-Hilarion est une des rares municipalités du comté où la superficie des cultures a augmenté au cours des dix dernières années ». Le tableau de toutes les

1. Notes du secrétaire-trésorier.

cultures de 1931 et 1941, donne une augmentation de 1,196 acres (arpents) ². Il est bien certain qu'aujourd'hui, l'étendue cultivée est encore plus grande, par l'augmentation du troupeau de vaches de plusieurs cultivateurs.

On élève beaucoup de dindonneaux. L'élevage des renards fournit aussi des revenus à plusieurs. La plus grosse ferme d'élevage des renardeaux, dans Saint-Hilarion, est la propriété de Ludger Tremblay, à l'ouest du troisième rang.

FROMAGERIES

La première fromagerie fut établie par Évariste Desmeules, en 1899, dans la route du 3^e au 4^e rang à l'est de l'église, entre les deux côtes, au fond du ravin. Incendiée après cinq ou six ans, elle fut reconstruite au 5^e rang. Pierre Audet en est le propriétaire.

La deuxième fut bâtie à l'ouest du quatrième rang, par Arthur Desgagné, pour son fils Antonio. Elle est fermée depuis deux ans.

La troisième, établie par Octave Tremblay, dans la route du 2^e rang, a été démolie et reconstruite au village. Le propriétaire l'a cédée à son fils Pierre.

MARCHANDS

Le premier marchand fut Abel Dufour. Il tenait son commerce au village, dans la maison d'Auguste

² Cet inventaire est établi, en grande partie, d'après les recensements fédéraux.

Gilbert (aujourd'hui). Odilon Savard et un beau-frère de M. le curé Langlais ont tenu un petit commerce au village. Aujourd'hui, il y a plusieurs marchands.

INDUSTRIELS

Deux ateliers de menuiserie (portes et châssis) sont établis et tenus par Étienne Tremblay et Georges Rochefort. Ils sont entrepreneurs dans la construction. A. Vandal tient aussi un semblable atelier à l'ouest du 4^e rang.

FORGERONS

Il y a deux forgerons dans la paroisse : Edgar Gravel et Arthur Gilbert. Ils sont au village. Il y a plus de 50 ans, Étienne Bouchard tenait un atelier (boutique) de forge et cultivait une terre au 4^e rang, sur la côte des Vandal.

ASSURANCE-FEU

Une compagnie d'assurance mutuelle a été fondée, en 1931, et constituée en corporation, le 12 janvier 1946.

Le nombre de propriétaires assurés dans cette Compagnie se compose de 261, répartis dans les quatre paroisses suivantes : Saint-Hilarion, Éboulements, Saint-Urbain et Baie-Saint-Paul.

Elle possède un actif de \$6,937.04, dont \$6,500.00 en débentures du Dominion. Montant des risques en vigueur, \$417,000.00. Montant en vigueur des billets de dépôt, \$14,980.00.

Les OFFICIERS : *Président* : Hector Gravel ; *vice-président* : Nérée Tremblay ; *secrétaire-trésorier* : Philippe Degagné.

DIRECTEURS : William Rochefort, Joseph Rochefort, Thaddée Lavoie, Edgar Tremblay, de Saint-Hilarion ; Arthur Gagnon, des Éboulements ; Joseph Dufour, de Saint-Urbain ; Amédée Simard, Élie Fortin, de la Baie-Saint-Paul.

PREMIER BUREAU DE POSTE

D'après les notes de M. le curé Tremblay, le premier bureau fut tenu chez Charles Chouinard, au troisième rang, à une dizaine d'arpents à l'est de la chapelle en 1854. Plusieurs années plus tard, il vint au village.

La liste des maîtres de postes que m'a adressée le Bureau des archives, à Ottawa, mentionne l'établissement du premier bureau de poste à Saint-Hilarion en 1860. M. Tremblay, curé de cette paroisse durant dix-huit ans, a consulté des vieux de ce temps-là, des conseillers de 1855. Du reste, il est très raisonnable de croire qu'un bureau de poste s'y tenait à cette époque . . .

Liste des bureaux et des maîtres de Poste

Saint-Hilarion, P. Q.

Établi le 8 août 1860 sous le nom de Settrington

Nom changé en celui de Saint-Hilarion
le 1^{er} juillet 1892

| <i>Maîtres de Poste</i> | <i>Période de service</i> |
|---|---------------------------|
| Chs Chouinard | de 1860 à 1872 |
| Rév. M. E. Roy | de 1872 à 1874 |
| Rév. M. J. Langlais | de 1875 à 1878 |
| Samuel Chouinard | de 1878 à 1879 |
| Grégoire Tremblay (temporaire) | de 1879 à 1884 |
| Eugène Tremblay | de 1884 à 1887 |
| Alfred Duchaine | de 1888 à 1892 |
| Thaddée Audet | de 1892 à 1892 |
| Rév. Étienne Simard | de 1893 à 1901 |
| Louis Girard | de 1901 à 1902 |
| Zéphirin Harvey | de 1902 à 1904 |
| M ^{me} Olympe B. Harvey | de 1904 à 1911 |
| Joseph Tremblay | de 1911 à 1926 |
| Étienne Tremblay (titulaire actuel) | de 1926 à — |

TÉLÉPHONE

Le téléphone a été établi en 1903, par la « Compagnie de Téléphone Charlevoix-Saguenay ».

ÉLECTRICITÉ

C'est la Cie Quebec Power, de Québec, qui l'a introduite dans le village en septembre 1945.

AQUEDUC

Le village est en partie alimenté d'eau par un aqueduc construit en 1911, par Xavier Dufour, de cette paroisse. Un réservoir élevé du sol, près de la maison de Adjutor Gilbert, distribue l'eau qu'un *moulin à vent* y amène.

La source n'est qu'à deux ou trois arpents du réservoir. Pour obvier aux déficiences du vent, on a installé, il y a quelques années, un moteur électrique. Maintenant, il appartient à deux paroissiens, Liguori Audet et Lucien Tremblay.

LACS

Il y a plusieurs lacs dans la paroisse. Les deux plus grands sont le lac à la Mine et le lac des Bois Verts. Le premier se trouve sur les lots 1 et 2 du 3^e rang pour les trois quarts de sa longueur (une douzaine d'arpents), et l'autre quart, sur le premier lot du 4^e rang. Il a une largeur de 6 à 8 arpents.

Le deuxième d'à peu près même grandeur que le premier, est situé sur les lots 15 et 16 du troisième, pour les trois quarts de sa longueur et sur le lot 14 pour l'autre partie. La décharge de ce lac (qu'on appelle rivière du premier rang) traverse les rangs 3, 2 et 1 et se déverse dans le ruisseau « Jureux » à Saint-Irénée.

Le plus poissonneux des deux, c'est le lac à la Mine. Combien il est sorti de truites saumonées, à chair dure et ferme, de ce petit lac ! Son eau est peu profonde, mais son lit de vase l'est beaucoup plus. Il n'y a du sable

qu'à l'endroit des sources. La seine, et encore plus la pêche en hiver — la plus épuisante pour un lac — ne l'a pas vidé parce qu'il est inépuisable . . .

Un troisième lac, d'une étendue de 5 arpents par 3, tout près de la route nationale, est situé au 3^e et au 2^e rang, il est alimenté par le ruisseau qui reçoit la décharge de deux petits lacs, de 2 à 3 arpents d'étendue, situés au 2^e rang. Il y a de la petite truite dans ces petits lacs. C'est ce ruisseau qui traverse trois rangs, actionne le moulin à farine du quatrième, et se déverse dans la décharge du lac à la Mine.

CHAPITRE XV

CONSEILS AUX CULTIVATEURS ET AUX JEUNES GENS

Les cultivateurs cherchent-ils, en général, à améliorer leurs méthodes de culture, et d'élevage ?

S'efforcent-ils de profiter de la science répandue par les écoles spécialisées en agriculture et en élevage, sous forme de bulletins, publiés par les gouvernements fédéral et provincial ? Suivent-ils les conférences données par les agronomes ? Demandent-ils à l'agronome de visiter leur terre et de leur donner des conseils sur les meilleurs moyens de produire plus et de mieux profiter de leur travail ?

Il y a un champ de démonstration dans la paroisse, sur une ferme centrale, tenu par Adjutor Gilbert, cultivateur très actif et prospère.

Combien de cultivateurs vont le visiter pour se rendre compte des expériences qu'on y fait, afin d'en tirer des notions, des procédés praticables sur leur terre propre ?

Il n'est pas bon de se dire : « Mon père a fait comme ça, et il a élevé sa famille. Je fais comme lui : je n'ai pas appris d'autre façon de cultiver. »

Je crois bien qu'il y a peu de cultivateurs dans la paroisse qui tiennent un tel langage ; mais il doit y en avoir comme ailleurs : mon expérience pendant 27 ans de présidence dans un cercle agricole me l'ont appris, hélas !

Raisons qui doivent inciter les cultivateurs de Saint-Hilarion à s'instruire.

- 1° il n'y a plus de « terre neuve » à cultiver ;
- 2° le sol est généralement léger et peu profond ;
- 3° les marchés sont éloignés.

Voilà trois motifs de nature à forcer le cultivateur à trouver les moyens d'orienter, avec bon sens, l'exploitation de sa ferme.

Quand un habitant pouvait ensemer trois à quatre arpents d'« abattis » ou de premier labour, il n'avait pas besoin d'ensemencer autant de vieille terre que maintenant.

Un cultivateur pratique m'a dit : « Trois à quatre arpents de « terre neuve » me donnent plus que dix à douze de vieille terre, avec moins de dépenses et moins de travail. »

On cultivait du blé autrefois. On en récolte presque plus depuis bien des années. Pourquoi ? Les vieilles terres ont dépensé leur humus — terre végétale produite par la décomposition des matières organiques, telles que feuilles, herbes, plantes sauvages, bois, etc.

Le recensement fédéral de 1850 à 1851 mentionne une étendue de 80 acres — disons 80 arpents — ensemencée en blé, qui a produit 436 boisseaux — disons minots. Ce qui donne 5.45 minots par minot de semence. Le recenseur a dû se tromper, parce que la récolte, mentionnée dans les recensements suivants, donne une plus grande proportion ¹. En 1880 à 1881, le recensement accuse une étendue de 336 acres en-

1. Les conditions atmosphériques défavorables peuvent en avoir été la cause.

semencée en blé, et une production de 3,035 boisseaux. C'est une récolte de 9 boisseaux pour chaque minot de semence.

Les chiffres de ce recensement paraissent donner une assez juste proportion. Je me rappelle avoir coupé avec mes frères, dans les années précédant et suivant ce recensement, de beaux champs de blé.

À Sainte-Foy (il y a de ça une trentaine d'années), un demi-minot de blé semé clair, dans un terrain riche, a tallé et produit douze minots. Une autre année, 3 minots et demi ont produit 44 minots.

Les recensements de 1931 et 1941 ne mentionnent peu de terres ensemencées en blé, dans Saint-Hilarion, et dans beaucoup d'autres paroisses et d'autres comtés. Tous les habitants savent pourquoi.

Y aurait-il avantage et profit pour les cultivateurs de semer un ou deux minots de blé par année? Demandons-nous d'abord s'il est possible d'en récolter suffisamment pour payer le travail. Oui : il y a avantage, profit et possibilité.

C'est un bien grand avantage de récolter son pain au point de vue argent et santé. Le blé moulu à 85 pour cent donne un pain plus brun mais plus hygiénique que le pain blanc.

Les éléments minéraux et assimilables sont dans le son et le gru. Personne n'ignore que certains dyspeptiques se nourrissent au pain de son. Moulu à 85 pour cent, il n'y a que le gros son d'enlevé. Il va de soi que les matières minérales les plus nourrissantes et les plus digestibles — brunissent la farine. Ce n'est pas tant la couleur que la qualité et la quantité qu'il faut chercher.

Toute chose égale d'ailleurs, le bon pain, suppose un bon pétrissage de la pâte et une bonne cuisson. Et pour ça, un bon fourneau. Quant au fourneau, rien ne peut remplacer, pas même égaler, le four de glaise ou de briques.

Dans les conditions ordinaires et dans un bon terrain, un minot de semence produira au moins 8 minots (480 livres) moulu à 85 pour cent, il donnera 408 livres de farine (quelques livres de moins, à cause de la mouture retenue par le meunier).

Il est possible, même sur les « vieilles terres », de récolter du blé, à condition qu'on leur restitue ce qu'elles ont dépensé à nourrir les céréales — grains — et les légumes. La terre ne peut produire indéfiniment par les seuls éléments que la nature y a déposés.

Le cheval, le bœuf, la vache ont besoin d'une nourriture appropriée et bien distribuée pour donner le rendement qu'on en attend. C'est un principe trop souvent ignoré en agriculture comme en élevage.

Venons au fait : rendre un champ ou une parcelle en état de produire du blé. Pour répondre scientifiquement, il faudrait l'analyse du sol pour en connaître les éléments déficients. Laissons cette partie-là de côté, et prenons votre terre telle qu'elle est.

Une bonne couche de fumier pailleux de ferme sur la terre, enfouie par un bon labour, de bonne heure à l'automne, donnera assez d'humus pour produire une récolte raisonnable. « Oui, mais l'engrais de ferme suffit à peine pour la culture des pommes de terre et des légumes . . . »

Il y a un moyen bien simple à la portée de tout cultivateur. Semer du grain mêlé, comme pour faire

du fourrage vert. Une fois en fleur, couchez le à terre à l'aide d'un rouleau (ou d'un brancard) — menoirs . . . de traîneau — et labourez pour l'enterrer. S'il pousse de mauvaises herbes, un léger hersage de temps en temps les détruira. Quel est le cultivateur qui est incapable de faire une telle expérience sur un demi arpent ou un arpent carré chaque année? Je n'en connais pas.

Si on ne cuit pas le pain à la maison, rien n'empêche de chercher à récolter du blé ou de l'orge. Ces grains ont une autre valeur que l'avoine, pour la nourriture des volailles et enrichir la moulée et le picotin du cheval.

Cultivateurs de Saint-Hilarion, vous devez améliorer vos méthodes pour récolter autant si non plus avec moins de dépenses et de travail. Semer 100, 150 et même 200 minots pour récolter entre 5 à 7 minots par chaque minot de semence, ce n'est pas raisonnable.

Semer du grain mêlé (de la gaudriole) augmentera le rendement d'un quart et même d'un tiers.

Je me permets de vous faire part d'une récolte de grain mêlé. Le cultivateur en question avait semé 20 minots dont un tiers de blé et les deux tiers d'avoine. Il a battu 407 minots, donnant 20 minots et un tiers par chaque minot de semence.

C'est une expérience que j'ai suivie de mes yeux, de l'époque des semailles jusqu'après le battage. Il est évident que ce résultat a été obtenu dans une terre riche, capable de pousser du blé ou de l'avoine, mais une seule sorte ne pouvait produire autant.

Un vieux proverbe toujours jeune . . . à cause de son actualité pratique, bien connu de tout le monde : « L'union fait la force ». Vous, cultivateurs, vous ne

vous rassemblez pas assez souvent pour discuter vos problèmes et faire part les uns aux autres de vos expériences, de vos connaissances, de vos projets agricoles. Tous les cultivateurs de la paroisse devraient faire partie du Cercle ; et ceux de chaque rang devraient se former en petits cercles ou comité pour débattre les intérêts agricoles de votre rang. Ensuite, dans les assemblées générales du Cercle, vous auriez amplies matières à discuter et de façon intéressante. Il s'en trouve toujours parmi la bande qui pensent en savoir plus que les autres. Que ceux-là aient la charité de communiquer leurs connaissances à leur entourage, et qu'ils sachent qu'ils peuvent en apprendre encore et infiniment plus que ce qu'ils savent. J'ai cultivé pendant 36 ans à Sainte-Foy, en m'inspirant autant que possible des données de la science, et quand j'y pense, je rougis de mon ignorance en ce domaine.

Mettez-vous bien dans l'idée, chers habitants de Saint-Hilarion, que vous avez besoin d'en apprendre. Et cela, d'autant plus que les temps ont changé, les mœurs aussi. Si vous n'entrez pas dans la voie du progrès, vos fils se dégoûteront de la terre, et plus un seul ne voudra hériter la terre paternelle.

Les terres de Saint-Hilarion, de même que celles de Sainte-Agnès et d'ailleurs aussi manquent d'amandements calcaires ².

Elles manquent de chaux. La chaux n'est pas un engrais comme les engrais chimiques que vous employez, mais un amendement nécessaire pour dissoudre certains éléments (les matières minérales) et les

². Inventaire des ressources naturelles et industrielles de Charlevoix.

rendre assimilables aux plantes. Comme il n'est guère possible d'employer la chaux vive sur vos terres, il vous faut employer le calco, pierre à chaux moulue, qui coûte de \$1.50 à \$2.00 la tonne.

S'il n'y a pas, dans Charlevoix, de moulin à broyer la pierre à chaux, les cultivateurs devraient s'entendre pour obtenir du Gouvernement une telle industrie à l'endroit renfermant de la pierre à chaux. C'est indispensable au succès de l'exploitation de vos terres.

Une terre bien exploitée ne s'épuise pas. Elle s'améliore. Commencez « en petit » : un champ (une petite pièce de terre comme vous appelez ça), amélioré avec de l'engrais chimique, un autre ensemencé de grain mêlé pour produire du fourrage vert que vous enfouissez par le labour ; quelques tonnes de calco (quand vous pourrez vous en procurer) sur une autre pièce. Vous êtes tous capables de faire ça, avec de la volonté. « Qui veut peut. » Un dernier mot : ne plantez jamais vos patates et ne semez pas vos graines de légumes plusieurs années de suite dans le même terrain ; vous gaspillez l'engrais, vous risquez de récolter des patates avariées et vous privez le champ voisin d'être fumé à son tour.

CONSEILS AUX JEUNES GENS

Garçons de Saint-Hilarion aux bras solides qui ne pourrez hériter de la terre paternelle, qui ne craignez point le travail, qui avez l'œil ouvert sur l'avenir, songez donc à vous acquérir un domaine de tout repos, à fonder un foyer sur une base solide, la terre. Elle

seule assure non pas la richesse, mais ce qui vaut infiniment mieux : la paix, la sécurité, la certitude du lendemain, la joie incomparable de travailler pour soi, d'être son maître . . .

Combien de jeunes gens arrivent des chantiers le gousset garni et qui, après quelques mois, parfois quelques semaines seulement, se voient démunis de l'argent si péniblement gagné ! Quelle imprévoyance !

C'est surtout pendant les années où vous possédez la vigueur, l'entrain au travail, l'enthousiasme, que vous devez songer à votre avenir.

Il n'y a plus ou très peu de terre à défricher à Saint-Hilarion ; mais il y a celles que possèdent des étrangers. Il est peut-être facile d'en acheter, ou de songer à s'établir ailleurs, à moins de frais, sur des terres nouvelles. De celles-ci il y en a des centaines de mille, offertes par le département de la Colonisation. Il n'y a qu'à demander des renseignements à ce département.

Inspirez-vous du courage des pionniers d'Hébertville et de Saint-Alexis de la Grande-Baie, qui, il y a plus d'un siècle, se sont aventurés dans les forêts du Saguenay pour se tailler des domaines par leur courage, leur seule initiative.

« Ce n'est pas d'hier, ça », dira-t-on. C'est vrai. Mais est-ce qu'un siècle a pu altérer à ce point le sang de la nouvelle génération qu'elle est incapable d'un tel exemple ! Si c'est vrai, c'est à désespérer de notre nationalité.

Un exemple plus près de nous vous convaincra que c'est plus facile aujourd'hui.

Les trente jeunes gens de Saint-Charles et de Saint-Michel de Bellechasse qui ont fondé, il y a une quinzaine d'années, Villemontel dans l'Abitibi.

Il faut se former en groupe pour s'encourager les uns les autres et vivre en société. Parfois on y pense, mais on n'ose en parler. Pour déclencher un tel mouvement, il suffit d'un courageux, bien décidé de se tailler un domaine où que ce soit. Grâce à sa fermeté, à son enthousiasme il gagnera des amis à son projet ; en étudiant les bulletins de la colonisation. Et si le nombre paraît trop restreint, on fait appel à des amis, des connaissances des paroisses voisines. Après consultation avec un prêtre colonisateur, quelques-uns sont délégués pour aller visiter l'endroit et les terres offrant de la perspective. Une fois décidés, ces jeunes gens obtiendront certainement l'aide désirée.

Ça ne peut se faire promptement, mais dans l'intervalle on travaille à se gagner un peu d'argent, si commode au début . . .

Un économiste a dit : « Celui qui fait croître un brin d'herbe sur un terrain inculte est un bienfaiteur de l'humanité. » Quel autre incomparable mérite est celui de remplacer un pan de forêt par une colonie qui deviendra une paroisse, comme Hébertville, Saint-Alexis et *Villemontel* ! »

CHAPITRE XVI

CONNAÎTRE SES AÏEULS ET SES AÏEUX
FAIT AIMER SA PATRIE

Moyens de connaître ses ancêtres. — Ancêtres des familles de Saint-Hilarion.

Voulons-nous que nos enfants deviennent des patriotes qui aiment vraiment leur patrie ? Commençons par leur inculquer l'amour de leur famille, puis celui de la petite patrie (la paroisse), de la moyenne (la province de Québec), et de la grande (le Canada).

Apprenons leur à connaître leur aïeuls paternel et maternel et si possible leur arrière grand'père. L'idéal serait de remonter jusqu'au premier ancêtre parti de la France, patrie d'origine de tous les Canadiens français.

À ce sujet, voici ce qu'a écrit un vieux professeur et ce que je confirme par une expérience de plus d'un demi siècle d'enseignement.

« Nous avons constaté avec peine l'ignorance presque complète de la plupart des enfants et même des personnes plus âgées et plus instruites, au sujet de l'histoire et des origines de leur famille. Beaucoup ignorent les noms même de leurs grand'pères et de leurs grand'mères. »

« Après l'étude de l'Histoire Sainte et de l'Histoire du Canada — en même temps que l'Histoire du Canada —, l'enfant devrait se renseigner un peu sur sa

propre famille. Cette connaissance de ses aïeux, de leurs vertus, de leurs exemples, de leurs travaux, du théâtre de leurs actions et de leur vie ferait mieux apprécier à l'enfant les qualités de sa race, et lui ferait aussi chérir d'un amour plus tendre la grande patrie canadienne.»

Quelle douce réminiscence pour une génération d'homme, quand elle peut se dire : « Ce sol que je foule, ce coin de terre où je vis, mes ancêtres l'ont défriché de leurs mains et fécondé de leurs sueurs¹ ».

MOYENS DE CONNAÎTRE SES ANCÊTRES

Aujourd'hui — depuis 1941 — il est facile de remonter à l'ancêtre, ou de descendre de l'ancêtre à la génération actuelle, grâce au *Recueil de généalogies* des familles des comtés de Charlevoix et Saguenay, par le Révérend Frère Éloi-Gérard, mariste, bachelier ès arts et en pédagogie. Pendant qu'il était au collège des Révérends Frères Maristes, à la Malbaie, il a écrit ce volume de 594 pages (grand format) dont chacune est divisée en deux colonnes contenant respectivement une soixantaine de noms. C'est un travail de moine qu'il a accompli et pour lequel nous lui devons une reconnaissance éternelle.

C'est à l'aide de ce précieux volume et du dictionnaire de M^{sr} Tanguay que je me permets de faire connaître l'ancêtre de chacune des familles résidant actuellement à Saint-Hilarion.

1. Jacques de Gaspé (R. Frère Sigismond, des É. Ch.).

ANCÊTRES DES FAMILLES DE SAINT-HILARION

Audet dit Lapointe ou Lapointe dit Audet

Nicholas Audet dit Lapointe, fils d'Innocent et de Vincente Reine, de Saint-Pierre de Moli, évêché de Poitiers, au Poitou (France), se marie à Sainte-Famille, I. O., le 15 septembre 1670, à Madeleine Després, fille de François et de Madeleine LeGrand, de Saint-Sauveur, évêché de Paris, inhumé à Saint-Jean, I. O., le 10 septembre 1700.

Il y a beaucoup de Lapointe dans Charlevoix et Saguenay, et des familles nombreuses ; celles de 8, 9, 10, 11 et 12 enfants ne sont pas rares. Beaucoup ont laissé tomber Audet pour garder Lapointe, d'autres ont fait le contraire.

Bergeron

André, habitant de la seigneurie de Lauzon, fils de Pierre et de Catherine Marchand, de Saint-Sourlin Dubois, évêché de la Rochelle, se marie à Québec, le 9 juillet 1673, à Marguerite Dumets, fille de Jean et de Jeanne Vedix.

Boivin

Pierre, baptisé en 1646, fils de Pierre et d'Anne Lecoq, de Saint-Sauveur de Rouen (Normandie), se marie à Trois-Rivières, le 4 novembre 1664 à Étienne Fafard, fille de Bertrand et de Marie Sédillot. Il est

inhumé à Sainte-Anne-de-Beaupré, le 7 janvier 1709 ; son fils Augustin eut 22 enfants.

Bouchard

Claude Bouchard, tailleur, baptisé en 1626, fils de Jacques et de Nicole Bouchard de Saint-Côme-de-Vair, au Perche ; marié à Québec, le 25 mai 1654, à Louise Gasnier (Gagné) baptisée en 1642 à Saint-Côme-de-Vair, fille de Louis et de Marie Michel, originaire du Mans. Elle n'avait que 12 ans quand elle épousa Claude.

Boudreault

Les familles Boudreault sont d'origine acadienne. Deux ont fait souche dans la région de Charlevoix : René et Jean. Plusieurs autres sont parties des îles de la Madeleine pour se fixer sur la côte Nord.

René se marie à Marie-Judith Pitre, en Acadie. Jean épouse Agnès Pitre en Acadie.

Chouinard

Jacques Chouinard, fils de Charles et d'Élizabeth Valin, de Beaumont-la-Ronce, Touraine ; marié à Louise Jean, fille de François Favreau, à Notre-Dame de Québec, le 2 juin 1692. Les fils s'établirent à Saint-Jean-Port-Joli².

2. « Famille Chouinard », par Jacques de Gaspé (R. Frère Sigismond).

Claveau

Pierre Claveau (Lavaux), fils de Pierre et de Madeleine Lamoureux, de Saint-Pierre de Langen, diocèse de Bordeaux, marié à Québec, le 26 juillet 1730, à Marie-Reine Denoux, fille de Jacques-René et de Madeleine Gaudin, originaires de Poitiers.

Côté

Jean Côté se maria à Québec, le 17 novembre 1635, à Anne Martin, fille d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois ; il fut inhumé dans l'église de Québec, le 28 mars 1661.

Coulombe

Louis Coulombe, baptisé en 1641, établi à Saint-Laurent, I. O., fils de Jacques et de Boémi Drieux, de Neufbourg, évêché d'Évreux, en Normandie ; se marie à Sainte-Famille, I. O., le 30 septembre 1670, à Jeanne-Marguerite Thibeault de Saint-Germain de Paris.

Degagné

Jacques Degagné, sergent de Desmeloises, baptisé en 1669, fils de Robert et de Marguerite Voisin, d'Uvé, évêché de Bayeux, en Normandie, se marie à Montréal, le 14 mai 1690, à Geneviève Pelletier, fille de François et de Marguerite-Madeleine Morisseau. Inhumé à Montréal, le 17 septembre 1714.

L.-Pierre Degagné, fils de Jacques, se marie à Québec à Madeleine Royer, en 1729. Il a dû s'établir à l'île aux Coudres : ses enfants se sont mariés là (à l'île aux Coudres), et tous ses petits enfants.

Desbiens

Étienne Desbiens, baptisé en 1651, fils de Denis et de Suzanne de Moulismes, au Poitou, se marie à Montréal, le 2 janvier 1691, à Marie Campeau, fille d'Étienne et de Catherine Paulo, et veuve de Nicholas le Pileur. Inhumé à Montréal, le 19 octobre 1708.

Duchesne

Pierre Duchesne, sieur de La Pierre, fils de Jean et de Catherine Poulet de Saint-Georges, évêché d'Amiens, en Picardie, se marie à Québec, le 7 janvier 1666, à Catherine Rivet, fille de Pierre et de Marie Sergent de Saint-Marc, d'Estampes, évêché de Chartres, dans la Beauce. Le gouverneur de Courcelles, le marquis de Tracy, l'intendant Talon, signèrent au contrat de mariage passé devant le notaire Becquet.

Dufour

Robert Dufour, maréchal, fils de François et de Françoise Morin de Saint-Jacques de Lisieux, en Normandie, se marie au Château-Richer, le premier mai 1684, à Anne Magneron dit Mignerou, fille de Laurent Saint-Denis, en 2^e noce, au Château-Richer,

le 23 août 1703, à Louise Gagné, fille d'Ignace Gagné et de Barbe Dodier. Il se noie en face de l'île aux Coudres, vers 1725. Plusieurs des fils de Robert s'établirent à la Petite-Rivière et à la Baie-Saint-Paul. C'est de là que quelques-uns passèrent à l'île aux Coudres.

Gagné

Louis Gasnier (Gagné) fils de Louis de Saint-Côme-de-Vair, au Perche, se marie en France vers 1641, à Marie Michel. Décédé vers 1665.

Gagnon

Trois frères firent souche au Canada : Pierre, Jean et Mathurin. Ils étaient fils de Pierre et de Renée Royer, de Tourouvre, au Perche.

a) Jean se maria à Québec, le 29 juillet 1640, à Marguerite Cauchon, fille de Jean et de Marguerite Cointal. Il fut inhumé dans l'église de Château-Richer, le 2 avril 1670.

b) Pierre, baptisé en 1616, se maria à Québec, le 14 février 1642, à Vincente Desvarieux, fille de Jean et de Marie Chevalier de Saint-Vincent d'Abermail, pays de Caux, en Normandie. Il fut inhumé au Château-Richer, le 17 avril 1699.

c) Mathurin, baptisé en 1606, se maria à Québec, le 30 septembre 1647, à Françoise Boudreau, fille de François et de Jeanne Jehanne de Guyon en Normandie. Il fut inhumé au Château-Richer, le 14 septembre 1696.

Ernest Gagnon et sa sœur Marie, épouse d'Augustin Tremblay, étaient des enfants de Joseph Gagnon et de Zoé Gravel des Éboulements. Joseph Gagnon descend en ligne directe de Jean.

Gaudreault

Gilles Gaudreault (Gotereau) baptisé en 1642, fils de Jean et de Marie Rouher de Sainte-Catherine, de la Flotte, évêché de La Rochelle en Aunis, se marie à Sainte-Famille, I. O., le 15 octobre 1671, à Anne de la Nieville, de Saint-Eustache de Paris. Son frère Jean se marie à Québec, le 31 juillet 1679, à Marie Le Roy, fille de Nicolas et de Jeanne Lelièvre, et fit souche sur la rive sud du fleuve.

Gauthier

Jean Gauthier, dit Larouche, taillandier, baptisé en 1645, fils de Mathurin et de Catherine Loumeaux, D'Eschillais, de Xaintes en Saintonge, se marie à Québec, le 21 janvier 1675, à Angélique Lefebvre, fille de Louis et de Suzanne de Bure, originaire de Saint-Maclou, Rouen, Normandie.

Gilbert

Pierre Gilbert, capitaine de navire, baptisé en 1724, fils de Jean et d'Adrienne Petit, de Saint-Sévérin, ville de Bordeaux, diocèse de Xaintes en Saintonge, se marie à la Petite-Rivière, le 16 janvier 1756, à Angélique

Dufour, fille de Joseph et de Marie-Anne Tremblay.
Inhumé à l'île aux Coudres, le 11 décembre 1771.

Girard

Pierre Girard s'était marié en France à Suzanne Lavoie. Il épousa en secondes nocces, à la Pointe-aux-Trembles, Québec, le 16 avril 1688, Isabelle Lequint, veuve d'Étienne Leveillé.

Les Girard, petits-fils de Théodule, sont de la huitième génération.

Gravel

Joseph Gravel, fils de Joseph, d'Illiers, Isle de France, et de Marguerite Massé de Bretagne se marie à Québec, le premier mai 1644, à Marguerite Tavernier, fille d'Éloi ; inhumé à Château-Richer, le 28 avril 1686.

Harvey

Sébastien Hervé (Harvey), baptisé en 1648, fils de Gabriel et de Marguerite Lorillio, de Saint-Martin de Blois, évêché de Chartres en Beauce française, se marie à Québec, le 10 janvier 1689, à Françoise Philippeau, veuve de Louis Marien ; inhumé à Québec, le 16 avril 1714. C'est en 1792, à la Malbaie, qu'on rencontre pour la première fois l'orthographe Harvey.

Lavoie

René de La Voye, fils de René et d'Isabeau Bélanger, de Saint-Maclou de Rouen, en Normandie, se marie à Québec, le 19 avril 1656, à Anne Gaudin, fille d'Élie et d'Anne Ramage ; inhumé à Château-Richer, le 11 mars 1696.

Levesque

Robert Levesque, charpentier, baptisé en 1645, fils de Pierre et de Marie Caumont, de Saint-Sulpice, évêché de Rouen, en Normandie, se marie à l'Ange-Gardien, le 22 avril 1679, à Jeanne Le Chevalier, fille de Jean et de Marguerite Romain, de Saint-Nicholas, évêché de Coutances, en Normandie. Inhumé le 3 septembre 1799, à la Rivière-Ouelle.

Mailloux

Pierre Mailloux des Moulins, baptisé en 1631, fils de Jacques et de Claire Arnaud de Bourg, en Brie, se marie à Québec, le 23 octobre 1661, à Anne Delauney, fille du docteur Louis et de Marguerite Crosulette de Sainte-Marguerite de La Rochelle, en Aunis ; inhumé à Québec, le 11 juin 1699.

Perron

Daniel-François Perron dit Suire, ou Suire dit Perron, né en 1639, fils de François, originaire de La

Rochelle, en Aunis, se marie à Château-Richer, le 26 février 1664, à Louise Gargotine, aussi de La Rochelle. Ce nom de Suire était le nom de famille de sa mère, Jeanne Suire. Perron à signé en 1663, Daniel Suire ; une autre fois : Daniel Suire, Daniel Peron ou Poiron. Dès la deuxième génération, c'est Perron qui prévalut. Il arriva dans le pays 6 ans avant son mariage, et s'établit sur la côte de Beaupré, puis à la Baie-Saint-Paul (Petite-Rivière) ³.

Pilote

Léonard Pilote, de Saint-Nicholas, évêché de La Rochelle, en Aunis, se marie en France à Denise Gauthier et décédé à Québec, le 3 décembre 1665.

Savard

Simon Savard, baptisé en France, était originaire de Saint-Aspaix de Melun, évêché de Sens, en Champagne.

Le premier Savard établi à Saint-Hilarion, fut Pierre, marié à l'île aux Coudres, en 1827, à Adélaïde Tremblay. La terre qu'il acquit était au troisième rang, près de la côte. Deux de ses filles se marièrent aux Éboulements, et plusieurs de ses 9 enfants se marièrent à Saint-Hilarion.

3. *Généalogie du chanoine Perron*, par Joseph Drouin, avocat et généalogiste, Montréal.

Simard

Noël Simard, baptisé en 1636, fils de Pierre et Suzanne Durand, de Beaunoyer, évêché d'Angoulême, dans l'Angoumois, se marie à Château-Richer, le 22 novembre 1661, à Madeleine Racine, fille d'Étienne et de Marguerite Martin. Inhumé à la Baie-Saint-Paul, le 24 juillet 1715.

St-Gelais ou Pradet

Le premier Pradet venu de France fut Jean-Simon, soldat de M. Rigaud, fils de Gaspard et d'Élizabeth Chaignon de Saint-André, diocèse de Poitiers, au Poitou, se marie à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 20 février 1730, à Geneviève Charron dit Laferrière, fille de Jean-Baptiste et de Geneviève Dupil.

Dans le comté de Charlevoix et dans la région du Saguenay, ou dit Bradet au lieu de Pradet, et on a écrit Saint-Gelais, Singelais, Cingelais.

Jean-Marie, fils du premier, s'est marié à la Baie-Saint-Paul, en 1755, et ses six enfants se sont mariés dans la même paroisse.

Tremblé (Tremblay)

Pierre Tremblay, cultivateur, baptisé en 1626, fils de Gilbert et de Jeanne Coignet, de Randonnée (Randonnay) au Perche, évêché de Chartres, se marie à Québec, le 2 octobre 1667, à Ozanne Achon, baptisée en France.

Pierre eut 4 fils : Pierre, Michel, Jacques et Louis. Jacques resta sur la côte de Beaupré ; les trois autres allèrent s'établir à la Baie Saint-Paul (Petite-Rivière). Le premier, acquit, en 1685, des Messieurs du Séminaire, seigneurie de Beaupré, 9 arpents de front sur le fleuve et une lieue et demie de profondeur ⁴.

Michel acquit presque en même temps une terre dans la même seigneurie. Pierre, fils de Pierre parti de France, se maria, en 1683, à Madeleine Simard de Sainte-Anne-de-Beaupré. Avec cette femme, il n'eut qu'un fils qui demeura à l'Ange-Gardien. La femme Simard a été inhumée à la Baie Saint-Paul. En 1685, Pierre épousa Marie Roussin de l'Ange-Gardien, de laquelle il eut 13 enfants.

Vandal

François Vandal, baptisé en 1651, fils d'Étienne et de Julienne Groleau, de Tournai, évêché d'Angers en Anjou, se maria à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 19 mars 1680, à Madeleine Pinel, fille de Gilles et d'Anne Léodet.

4. Acte passé devant le notaire Duquet, le 13 octobre 1685.

TABLE DES NOMS CITÉS

A

| | PAGES |
|-----------------------------|-------|
| Antoine (saint)..... | 42. |
| Asselin (Olivar)..... | 171. |
| Asselin (l'abbé Raoul)..... | 114. |
| Asselin (Réule)..... | 63. |
| Audet (Arthur)..... | 165. |
| Audet (Élizée)..... | 14. |
| Audet (Jules)..... | 165. |
| Audet (Liguori)..... | 130. |
| Audet (Pierre)..... | 221. |
| Audet (Thaddée)..... | 130. |

B

| | |
|---|------------------|
| Baillargeon (M ^{sr} Charles-François)... | 30, 41. |
| Bas-Canada..... | 3. |
| Beauce (Saint-Joseph de)..... | 53. |
| Beaudet (l'abbé Pierre-Norbert)..... | 78. |
| Beaulieu (l'abbé Thomas-Eugène)..... | 36. |
| Beauseigle (Thaddée)..... | 21. |
| Bégin (l'abbé E.-A.)..... | 29, 35, 144. |
| Bégin (M ^{sr} Ls-Nazaire)..... | 88, 131. |
| Bergeron (Joseph)..... | 63. |
| Bergeron (l'abbé Ls-Elzéar)..... | 100, 153. |
| Bergeron (Onésime)..... | 153. |
| Bergeron (Paul fils de Charles)..... | 130. |
| Bergeron (Toussaint)..... | 145. |
| Bergeron (Trefflé)..... | 102, 134. |
| Bergeron (Zéphirin)..... | 63, 132, 168. |
| Béthélie (ville)..... | 47. |
| Boily (l'abbé Pierre)..... | 71. |
| Boily (l'abbé Roger)..... | 71. |
| Boivin (Georges)..... | 29, 35, 144. |
| Boivin (l'abbé Léonce)..... | 36, 100. |
| Boivin (Roger)..... | 21, 23, 33, 144. |
| Bolduc (François)..... | 21, 23, 179. |
| Bolduc (Joseph)..... | 145. |
| Bouchard (Adolphe)..... | 140. |
| Bouchard (Antoine)..... | 14, 27, 73, 153. |

| | |
|--|----------------|
| Bouchard (Charles)..... | 186. |
| Bouchard (Edmond, Adélar, Isidore)..... | 186. |
| Bouchard (Édouard)..... | 27. |
| Bouchard (Étienne)..... | 145, 148, 178. |
| Bouchard (Euthyme)..... | 132. |
| Bouchard (Ferdinand)..... | 132. |
| Bouchard (Guillaume)..... | 153. |
| Bouchard, (Jean-Baptiste)..... | 21, 27. |
| Bouchard (Joseph et M ^{me})..... | 132, 145, 183. |
| Bouchard (Louis)..... | 186. |
| Bouchard (Marc)..... | 186. |
| Bouchard (Olivier)..... | 21. |
| Bouchard (Thaddée)..... | 53, 132. |
| Bouchard (Trefflé)..... | 134. |
| Bouchette (Joseph)..... | 3. |
| Boudreault (docteur)..... | 186. |
| Boudreault (Hippolyte)..... | 17. |
| Bureaux et maîtres de postes..... | 214. |

C

| | |
|--|---------------|
| Cassegrain (Pierre, M.P.F.)..... | 134. |
| Cazeau (l'abbé Chs-Félix, vic.-général)..... | 30, 57. |
| Charlevoix..... | 4. |
| Chavigny..... | 23. |
| Chouinard (Charles)..... | 17, 145, 149. |
| Chouinard (Cyrille)..... | 134. |
| Chouinard (Joseph)..... | 125. |
| Chouinard (Noëlla)..... | 125. |
| Chouinard (Philippe)..... | 195. |
| Chouinard (Philomène)..... | 167. |
| Chouinard (Raphaël)..... | 140. |
| Chouinard (Richard)..... | 187. |
| Chouinard (Samuel)..... | 189. |
| Chouinard (Télesphore)..... | 83. |
| Cimon (l'abbé Horace)..... | 95. |
| Cimon (Simon)..... | 154. |
| Clarke (Alired)..... | 3. |
| Claveau (André)..... | 17. |
| Claveau (l'abbé Thomas)..... | 104. |
| Clément (Jules et M ^{me})..... | 131. |
| Conroy (M ^{re})..... | 64. |
| Côté (Benjamin)..... | 145. |
| Côté (Marguerite)..... | 22. |
| Côté (Thomas et M ^{me})..... | 132. |
| Coudé (l'abbé Hormisdas)..... | 106, 130. |
| Coulombe (Georges)..... | 165. |

| | |
|---|----------------|
| Coulombe (l'abbé Onias)..... | 117 |
| Coulombe (M ^{me} V ^{ve} Norbert)..... | 131, 145, 183. |
| Culfer (l'abbé Joseph-Patrick)..... | 36. |
| Cull (Georges-Irwin)..... | 4. |

D

| | |
|--|----------------|
| Dallaire (Grégoire)..... | 148, 149. |
| DeFoy (Chs-Maxime)..... | 11, 14. |
| DeFoy (François)..... | 11. |
| Dégagné (Antonio)..... | 211. |
| Dégagné (Arthur)..... | 102, 180, 211. |
| Dégagné (Étienne et M ^{me})..... | 132. |
| Dégagné (Joseph)..... | 180. |
| Dégagné (Léon)..... | 145. |
| Dégagné (Philippe)..... | 130, 213. |
| Delay (l'abbé Adrien)..... | 88. |
| Desbiens (David)..... | 178. |
| Desbiens (Éphrem)..... | 145. |
| Desbiens (Israël)..... | 145, 148. |
| Deschamps (C.-E.)..... | 1. |
| Desmeules (Évariste)..... | 211. |
| Dion (l'abbé Joseph)..... | 65 |
| Doré (Augustin)..... | 186. |
| Drapeau (Joseph)..... | 3. |
| Duchesne (Alfred)..... | 153. |
| Duchesne (Didier et M ^{me})..... | 132. |
| Duchesne (Prudent)..... | 21, 45. |
| Dumas (l'abbé J.)..... | 131. |
| Dufour (Abel)..... | 211. |
| Dufour (Étienne et Léopold)..... | 132. |
| Dufour (Étienne et M ^{me})..... | 132. |
| Dufour (Fernand)..... | 127. |
| Dufour (l'abbé Joseph)..... | 95. |
| Dufour (Joseph)..... | 213. |
| Dufour (Léopold)..... | 127. |
| Dufour (Ovila)..... | 130. |
| Dufour (Philippe, M.P.P.)..... | 134. |
| Dufour (Xavier)..... | 215. |

E

| | |
|-----------------------|-----|
| Eauze (d')..... | 29. |
| Épidaure..... | 47. |
| Épiphane (saint)..... | 48. |

F

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Fafard (l'abbé Ambroise)..... | 131. |
| Forget (Rodolphe)..... | 90, 99, 132. |
| Fortin (Élie)..... | 213. |
| Fortin (Zénaïde)..... | 132. |
| Fournier (François)..... | 5. |
| Frédéric (Frère)..... | 126, 137. |
| Frenette (chanoine F.-X.-Eugène).... | 52, 72, 87. |

G

| | |
|--|-----------------------|
| Gagnon (Arthur)..... | 213. |
| Gagnon (l'abbé Clovis)..... | 26, 35, 67. |
| Gagnon (Elzéar et M ^{me})..... | 132. |
| Gagnon (Érasme)..... | 150. |
| Gagnon (Frs-Xavier)..... | 187. |
| Gagnon (l'abbé Georges)..... | 95, 98. |
| Gagnon (Honoré)..... | 194. |
| Gagnon (Thomas)..... | 148. |
| Gaudreault (Alfred)..... | 124. |
| Gaudreault (Fernande)..... | 124. |
| Gaules..... | 33. |
| Gauthier (Achille)..... | 73, 189. |
| Gauthier (Alfred)..... | 53. |
| Gauthier (Louis)..... | 189. |
| Gaza..... | 41. |
| Gilbert (Adjutor)..... | 215. |
| Gilbert (Arthur)..... | 212. |
| Gilbert (Auguste)..... | 182. |
| Gilbert (David)..... | 153. |
| Gilbert (François)..... | 83. |
| Gilbert (Frs-Xavier)..... | 178. |
| Gilbert (Jean)..... | 123. |
| Gilbert (Malvina)..... | 123. |
| Gilbert (Trefflé et M ^{me})..... | 132. |
| Gingras (l'abbé Joseph-Nérée)..... | 57. |
| Girard (Augustin)..... | 198. |
| Girard (Elzéar)..... | 132, 153. |
| Girard (François)..... | 21. |
| Girard (l'abbé Joseph)..... | 22, 95, 96, 133, 142. |
| Girard (Nérée)..... | 198. |
| Girard (Norbert)..... | 21. |
| Girard (l'abbé Pierre)..... | 36. |
| Girard (Théodule)..... | 23. |
| Girard (Xavier)..... | 197. |
| Giroux (Alfred)..... | 83. |

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Gravel (Edgar)..... | 212. |
| Gravel (Hector)..... | 213. |
| Grenon (l'abbé Eugène)..... | 103, 198. |
| Guay (l'abbé Frs-Xavier)..... | 36. |

H

| | |
|--------------------------|------|
| Harvey (Vve Élie)..... | 132. |
| Harvey (Père Blanc)..... | 198. |
| Harvey, (Pierre)..... | 13. |
| Hilaire (saint)..... | 33. |
| Huot (C.-P.)..... | 17. |

I

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Institutrices et instituteurs..... | 168, 169, 170. |
| Irenée (saint)..... | 4. |

L

| | |
|--|-------------------|
| Labrecque (M ^{sr} M.-T.)..... | 85, 133, 134. |
| Lacroix (Wilfrid)..... | 102. |
| Ladrière (l'abbé A.)..... | 35. |
| Lajoie (Edgar)..... | 134. |
| Lamontagne (Blanche)..... | 87, 138. |
| Langevin (Hector)..... | 63. |
| Langlais (l'abbé)..... | 32. |
| Langlais (l'abbé J.-B.-Ignace)..... | 60. |
| Lapierre (Louis)..... | 28. |
| Laterrière (M ^{lle} Corinne)..... | 132. |
| Laterrière (Notre-Dame-de-)..... | 52. |
| Lauriot (l'abbé Jos.-Ls.)..... | 74, 93, 128, 130. |
| Lavoie (Alfred)..... | 31. |
| Lavoie (Cyrille)..... | 140. |
| Lavoie (Éliphe)..... | 145, 150, 153. |
| Lavoie (Édouard)..... | 131. |
| Lavoie (Étienne)..... | 21. |
| Lavoie (Ézéchiél)..... | 140. |
| Lavoie (Gédéon)..... | 140. |
| Lavoie (l'abbé Joseph-Onésime)..... | 88, 90, 93, 132. |
| Lavoie (Louis)..... | 182. |
| Lavoie (Mathilde)..... | 132. |
| Lavoie (Norbert)..... | 148, 149. |
| Lavoie (Philippe, d'Édouard)..... | 130. |
| Lavoie (Thadée)..... | 213. |
| Leclerc (l'abbé E.)..... | 142, 143. |

| | |
|-------------------------------|------|
| Lemieux (Hector)..... | 158. |
| Lévesque (l'abbé Arthur)..... | 94. |

M

| | |
|---|--------------------------|
| Mailloux (Excé (Alexis) Mailloux)..... | 165. |
| Mailloux (T. R. Père Jean-Benoît)..... | 110. |
| Mailloux (Marcel)..... | 21. |
| Maires, conseillers et secrétaires..... | 159, 161, 162, 163, 164. |
| Maîtres de postes (Bureaux et—)..... | 214. |
| Marguilliers (— et syndics)..... | 144. |
| Martel (l'abbé A.)..... | 35. |
| Martel (Adolphe)..... | 21. |
| Martel (Albertine)..... | 96. |
| Martin (saint)..... | 33. |
| Ménard (Abraham)..... | 23. |
| Ménard (Père Oblat de M. Im.)..... | 94. |
| Mille-Vaches..... | 91. |
| Morin (Dr)..... | 132. |
| Morissette (Émile)..... | 132, 134. |
| Morissette (l'abbé Fidèle)..... | 30. |
| Murray-Bay..... | 2, 38. |

N

| | |
|-----------------------------|----|
| Northumberland (comté)..... | 4. |
|-----------------------------|----|

O

| | |
|----------------------|-----|
| Ouellet (J.-P.)..... | 83. |
|----------------------|-----|

P

| | |
|---|-------------|
| Palestine..... | 42. |
| Perron (Adolphe et M ^{me})..... | 132. |
| Perron (le chanoine Joseph)..... | 113. |
| Perron (Raymond)..... | 21, 145. |
| Pesquidoux (Joseph)..... | 27, 35, 41. |
| Pilote (Achille)..... | 145. |
| Pilote (Irénée)..... | 165. |
| Pilote (Janvier)..... | 21. |
| Pilote (Michel)..... | 190. |
| Plante (M ^{sr} O.)..... | 106. |
| Pointe-aux-Esquimaux..... | 91. |
| <i>Progrès du Saguenay</i> | 94. |

R

| | |
|---|----------|
| Racine (M ^{sr} Dominique)..... | 78, 131. |
| Richard (l'abbé Charles)..... | 36. |

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Robert (Père Oblat de M. I.) | 94, 129. |
| Robitaille (André) | 38. |
| Rocheffort (Georges) | 130, 212. |
| Rocheffort (Joseph) | 213. |
| Rocheffort (William) | 213. |
| Routhier (Bazile-Adolphe, juge) | 63. |
| Roy (l'abbé Michel-Édouard) | 51. |
| Roy (P.-G.) | 12, 19. |
| Roy. (Rodolphe) | 53. |
| Rumilly (Robert) | 64. |

S

| | |
|--|------------------|
| Saguenay | 4. |
| Saint-Georges (rang) | 38. |
| Saint-Hilarion | 41. |
| Saint-Jean-Port-Joli | 5. |
| Saint-Jérôme | 42. |
| Saint-Jérôme (paroisse de Terrebonne) | |
| Saint-Louis (château) | 10. |
| Saint-Urbain | 38. |
| Sainte-Croix | 2, 37, 38. |
| Sales (de) | 38. |
| Savard (Côme) | 145, 153. |
| Savard (Léa) | 54. |
| Savard (Pierre) | 33. |
| Savard (Roger) | 176. |
| Savard (Zéphirin) | 63. |
| Setthrington | 1, 4, 35, 38. |
| Simard (Amédée) | 213. |
| Simard (Cléophe) | 186, 187. |
| Simard (l'abbé Étienne) | 79, 84, 87, 129. |
| Simard (François) | 186. |
| Simard (Jean et M ^{me}) | 132. |
| Simard (Joseph) | 178. |
| Simard (Octave) | 187. |
| Sirois (l'abbé Joseph) | 140. |
| Sœurs de l'hospice de la Baie S.-Paul) | 93. |
| Sulte (Benjamin) | 6. |
| Syndics (Marguilliers et —) | 144. |
| Synotte (docteur, et M ^{lle} Synotte) | 132. |

T

| | |
|---|----------------------------|
| Taschereau (M ^{sr} Elzéar-Alexandre) | 58, 59, 61, 131, 140, 141. |
| Taschereau (juge) | 64. |
| Tremblay (Abraham) | 38. |
| Tremblay (Albert) | 134. |

| | |
|---|-------------------------|
| Tremblay (Augustin) | 153. |
| Tremblay (Catherine) | 123. |
| Tremblay (Cléophe) | 123. |
| Tremblay (concessionnaires) | 6, 7, 8. |
| Tremblay (Désiré) | 145, 150, 179. |
| Tremblay (Edgar) | 213. |
| Tremblay (Edmond) | 195. |
| Tremblay (Élie et M ^{me}) | 132. |
| Tremblay (Éloi) | 21, 178. |
| Tremblay (Emma) | 197. |
| Tremblay (M ^{lle} Emma) | 131. |
| Tremblay (Ernest) | 134. |
| Tremblay (Ernest) | 165. |
| Tremblay (Étienne) | 130, 178, 212. |
| Tremblay (Eucher) | 144. |
| Tremblay (Eucher) | 14, 33. |
| Tremblay (Eusèbe) | 54. |
| Tremblay (Ferdinand) | 21, 33, 144. |
| Tremblay (François) | 23. |
| Tremblay (François (Germain)) | 187. |
| Tremblay (François-Palémond) | 96, 133, 187, 194. |
| Tremblay (Fridolin) | 186. |
| Tremblay (Gérard (Méréde)) | 130. |
| Tremblay (Germain) | 140. |
| Tremblay (Gilbert) | 21. |
| Tremblay (Hippolyte) | 23, 145, 148, 180, 186. |
| Tremblay (Irma) | 123. |
| Tremblay (l'abbé J.-Albert) | 121. |
| Tremblay (Jean) | 148, 176, 178, 183. |
| Tremblay (Jeannette) | 124. |
| Tremblay (l'abbé J.-Henri) | 120, 133. |
| Tremblay (Joseph) | 21. |
| Tremblay (Joseph-Octave) | 165. |
| Tremblay (Joseph (Dénéri)) | 130. |
| Tremblay (Joseph, d'Edmond) | 195. |
| Tremblay (frère Joseph-Émile) | 125. |
| Tremblay (Joseph (Maurile)) | 124. |
| Tremblay (Joseph « Octave ») | 133. |
| Tremblay (Jules) | 27. |
| Tremblay (Jules d'Eucher et M ^{me}) | 132. |
| Tremblay (le Père Ls-E.) | 108. |
| Tremblay (Louis) | 145. |
| Tremblay (Ludger) | 134, 211. |
| Tremblay (Magloire) | 178, 183. |
| Tremblay (l'abbé Mathias) | 95. |
| Tremblay (Médéric) | 131. |
| Tremblay (Méréde) | 196, 197. |
| Tremblay (Moïse) | 21. |

| | |
|---|-------------------------------|
| Tremblay (Nérée)..... | 198. |
| Tremblay (Nérée (Cléophe))..... | 213. |
| Tremblay (Noël)..... | 181, 182. |
| Tremblay (Nole)..... | 21, 27. |
| Tremblay (Octave)..... | 126. |
| Tremblay (Odias)..... | 127. |
| Tremblay (Onésime)..... | 186. |
| Tremblay (Ovide)..... | 83, 186, 187. |
| Tremblay (Palémond)..... | 197. |
| Tremblay (Patrick)..... | 197. |
| Tremblay (Paul)..... | 28, 176. |
| Tremblay (l'abbé Ph. chanoine)..... | 6, 35, 91, 94, 100, 133, 134. |
| Tremblay (Pierre-Alexis (Pitre))..... | 63. |
| Tremblay (Roger, de Pierre)..... | 130. |
| Tremblay (Roland)..... | 127. |
| Tremblay (Raymond)..... | 21, 27, 132. |
| Tremblay (l'abbé Thomas)..... | 95, 98. |
| Tremblay (Thomas, Frère Frédéric)..... | 126. |
| Tremblay (Thomas et M ^{me})..... | 132. |
| Tremblay (Ubald)..... | 135. |
| Tremblay (Zéphirin)..... | 21. |
| Trudel (l'abbé Charles)..... | 37. |
| Trudel (Ls-Nérée)..... | 132. |
| Turgeon (M ^{sr} Pierre-Flavien)..... | 26, 36, 37. |

V

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Vandal (Augustin)..... | 23. |
| Vandal (Télesphore)..... | 23, 132. |
| Vandanaigne (P. Jésuite)..... | 129. |
| Verreault (l'abbé Arthur)..... | 115, 133. |
| Verreault (l'abbé Auguste)..... | 118, 133. |
| Verreault (Nazaire)..... | 178. |
| Vignant (Père Jésuite)..... | 129. |
| Villeneuve (Hippolyte)..... | 63. |
| Villeneuve (R. P. Romuald)..... | 112. |

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PRÉFACE, par le Très Révérend Père Jean-Benoît Mailloux | IX |
| AVANT-PROPOS | XI |
| CHAPITRE I : <i>Le territoire primitif de Saint-Hila-</i> <i>rión</i> | 1 |
| <i>Le territoire du canton de Settrington</i> | 1 |
| <i>Les bornes de ce territoire</i> | 2 |
| <i>Première demande d'un fief</i> | 3 |
| <i>Deuxième demande et premier arpentage</i> | 4 |
| <i>Deuxième arpentage</i> | 4 |
| <i>Octroi du premier fief</i> | 5 |
| <i>Concessionnaires et lots accordés</i> | 6 |
| <i>Lots réservés pour le maintien et le support du clergé protes-</i> <i>tant</i> | 8 |
| <i>Lots réservés par la Couronne</i> | 9 |
| <i>Réserves de la Couronne</i> | 9 |
| <i>Conditions expresses de cette concession</i> | 10 |
| <i>Vente du fief</i> | 11 |
| <i>Fins des octrois du fief et seigneuries</i> | 11 |
| CHAPITRE II : <i>Les DeFoy, propriétaires des lots</i> <i>accordés aux Tremblay</i> | 13 |
| <i>Vente des lots</i> | 13 |

| | |
|--|----|
| <i>Don de la terre de l'église</i> | 15 |
| <i>Exigences des DeFoy</i> | 15 |
| <i>Droits du seigneur</i> | 18 |
| <i>Droits du seigneur à l'église</i> | 19 |
| <i>Droits des censitaires</i> | 19 |
| <i>Les premiers habitants</i> | 20 |
| <i>Noms des quarante-quatre occupants de terres</i> | 24 |
| <i>Noms des douze autres familles du canton</i> | 25 |
| | |
| CHAPITRE III : <i>La chapelle</i> | 26 |
| <i>Requête à l'évêque</i> | 26 |
| <i>M. le curé Gagnon est chargé de choisir l'emplacement</i> | 26 |
| <i>Construction de la chapelle</i> | 28 |
| <i>Agrandissement et réparations</i> | 29 |
| <i>Sacristie</i> | 31 |
| <i>Salle paroissiale</i> | 32 |
| <i>Élection de syndics</i> | 32 |
| <i>Pourquoi l'archevêque donna-t-il à la chapelle le nom d'un moine?</i> | 33 |
| <i>Les desservants</i> | 35 |
| <i>Première visite épiscopale</i> | 37 |
| | |
| CHAPITRE IV : <i>La paroisse</i> | 37 |
| <i>Décret canonique</i> | 37 |
| <i>Annexion d'une partie de Sainte-Croix</i> | 37 |
| <i>Étendue de la paroisse</i> | 38 |
| <i>Deuxième visite épiscopale</i> | 39 |
| <i>Arrivée du premier curé</i> | 39 |
| <i>Le prêtre</i> | 39 |

| | |
|---|--------|
| <i>Saint-Hilarion</i> | 41 |
| Miracles de saint Hilarion | 44 |
| CHAPITRE V : <i>Les curés</i> | 51 |
| <i>Premier curé : M. Roy</i> | 51 |
| Postes occupés | 51 |
| Premier baptême | 53 |
| Première sépulture | 53 |
| Premier mariage | 54 |
| Le cimetière | 55 |
| Troisième et quatrième visites épiscopales | 56 |
| Presbytère | 57 |
| Diplômes à la Société de Tempérance et à l'occasion de la Toussaint | 58 |
| Supplément | 59 |
| <i>Deuxième curé : M. Langlais</i> | 60 |
| Postes occupés | 60 |
| Protecteurs aux huit rangs de la paroisse | 62 |
| Élections fédérales | 63 |
| Dures campagnes électorales | 65 |
| <i>Troisième curé : M. Dion</i> | 65 |
| Postes occupés | 65 |
| Nouvelles élections | 69 |
| <i>Quatrième curé : M. Boily</i> | 71 |
| Postes occupés | 71 |
| <i>Cinquième curé : M. Lauriol</i> | 74 |
| Postes occupés | 74 |
| Les travaux qu'il demande ne rencontrent pas l'assen- timent de tous les paroissiens | 76, 77 |
| Il se plaint | 77 |
| Annonce de la mort de M ^{sr} Racine | 78 |
| Annonce de la mort de M. le curé Beudet | 78 |
| <i>Sixième curé : M. Simard</i> | 81 |
| Postes occupés | 81 |
| Bibliothèque | 81 |
| Agrandissement du cimetière | 81 |

| | |
|--|-----|
| La Fabrique décide de construire une église | 81 |
| Finances de la Fabrique | 82 |
| L'architecte J.-P. Ouellet, de Québec, trace les plans | 83 |
| La soumission de MM. Giroux de Saint-Casimir est acceptée (\$20,700.) | 84 |
| Bénédictio de l'église | 85 |
| Poésie sur l'église | 85 |
| Long voyage imprévu | 87 |
| M. l'abbé Delay le remplace | 88 |
| <i>Septième curé : M. Lavoie</i> | 88 |
| Postes occupés | 89 |
| Le carillon de trois cloches | 90 |
| Harmonium-orgue | 90 |
| <i>Huitième curé : M. Tremblay</i> | 91 |
| Postes occupés | 91 |
| Annonce de la quête des Sœurs de l'hospice de la Baie-Saint-Paul | 93 |
| Les paroissiens fêtent les noces d'argent sacerdotales de M. le curé | 94 |
| Incendie de l'église | 99 |
| Éloge de M. Tremblay par M. Boivin | 100 |
| <i>Neuvième curé : M. Bergeron</i> | 100 |
| Postes occupés | 101 |
| Reconstruction de l'église | 102 |
| M. Wilfrid Lacroix, architecte, surveille les travaux | 102 |
| M. Treflé Bergeron construit l'église au prix de \$34,955. — sans dorure | 102 |
| <i>Dixième curé : M. Grenon</i> | 103 |
| Postes occupés | 104 |
| <i>Onzième curé : M. Claveau</i> | 104 |
| Postes occupés | 105 |
| Monument au Sacré-Cœur | 106 |
| <i>Douzième curé : M. Coudé</i> | 106 |
| Postes occupés | 106 |

CHAPITRE VI : *Enfants de la paroisse consacrés à Dieu* 108

| | |
|--|-----|
| <i>Membres du clergé régulier :</i> | |
| R. Père Tremblay | 108 |
| Très Révérend Père Mailloux | 110 |
| Révérend Père Romuald Villeneuve | 112 |
| <i>Membres du clergé séculier :</i> | |
| M. le chanoine J. Perron | 113 |
| Postes occupés | 114 |
| M. l'abbé R. Asselin | 114 |
| Postes occupés | 114 |
| M. l'abbé Arth. Verreault | 115 |
| Postes occupés | 116 |
| M. l'abbé Onias Coulombe | 117 |
| Postes occupés | 117 |
| M. l'abbé Aug. Verreault | 118 |
| Postes occupés | 119 |
| M. l'abbé Henri Tremblay | 120 |
| Postes occupés | 121 |
| M. l'abbé J.-A. Tremblay | 121 |
| Postes occupés | 121 |
| <i>Religieuses nées à Saint-Hilarion</i> | |
| M ^{lle} Malvina Gilbert | 123 |
| M ^{lle} Catherine Tremblay | 123 |
| M ^{lle} Irma Tremblay | 123 |
| M ^{lle} Jeannette Tremblay | 124 |
| M ^{lle} Fernande Gaudreault | 124 |
| M ^{lle} Noëlla Chouinard | 125 |
| <i>Religieux :</i> | |
| Le Frère Joseph-Émile Tremblay | 125 |
| Le Frère Frédéric (Ths Tremblay) | 126 |
| <i>Deux futurs prêtres :</i> | |
| F. Dufour | 127 |
| R. Tremblay | 127 |
| CHAPITRE VII : <i>Confréries et associations diverses</i> | |
| <i>Scapulaire de la Sainte Vierge</i> | 128 |
| <i>L'Apostolat de la prière</i> | 128 |

| | |
|---|-----|
| <i>Sociétés de messes et de tempérance</i> | 128 |
| <i>L'Adoration réparatrice du Très Saint-Sacrement</i> | 129 |
| <i>Confrérie des Enfants de Marie</i> | 129 |
| <i>L'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie</i> | 129 |
| <i>Ligue du Sacré-Cœur</i> | 129 |
| <i>Société du Chemin de la Croix</i> | 130 |
| <i>Cercle Lacordaire</i> | 130 |
| <i>Reliques :</i> | |
| Première relique de saint Hilarion | 130 |
| Deuxième relique de saint Hilarion | 131 |
| Relique de sainte Anne | 131 |
| Relique de saint Joseph | 131 |
| <i>Cloches :</i> | |
| La première cloche | 131 |
| La deuxième cloche | 131 |
| Donateurs de cette cloche | 131 |
| Carillon de trois cloches | 132 |
| Carillon de l'église reconstruite | 133 |
| Donateurs de la grosse cloche | 133 |
| Principaux bienfaiteurs de la moyenne cloche | 134 |
| <i>Les croix</i> | 135 |
| Les croix dans la vieille France | 136 |
| « Le signe de la croix » : poésie | 138 |
| | |
| CHAPITRE VIII : <i>Les annexions</i> | 140 |
| <i>Annexion du rang Saint-Raphaël</i> | 140 |
| <i>Annexion d'une partie du canton de Sales</i> | 140 |
| <i>Syndics et marguilliers</i> | 144 |
| <i>Le conseil municipal</i> | 146 |
| <i>L'acte des municipalités</i> | 147 |
| <i>Premier document du Conseil de Saint-Hilarion</i> | 148 |

| | |
|--|-----|
| <i>Assemblée du 16 janvier 1860</i> | 149 |
| Pas de taxes municipales au début | 150 |
| <i>Les procès-verbaux</i> | 151 |
| Licence de commerce | 152 |
| Séances tous les trois mois | 152 |
| Gélee hâtive de l'automne 1874 | 152 |
| Bureau de santé | 153 |
| Défense de vendre des liqueurs spiritueuses | 153 |
| Requête au député fédéral | 153 |
| Emprunt pour graines de semence | 154 |
| Requête au député fédéral | 154 |
| Abaissement des côtes (route du 3 ^e au 4 ^e rang) | 155 |
| Honoraires du secrétaire-trésorier | 155 |
| Demande d'un médecin | 156 |
| Élévation de la taxe de commerce | 156 |
| Petite vérole à Sainte-Agnès | 156 |
| Gravelage des chemins | 157 |
| Défense de vendre le dimanche | 157 |
| Demande d'octroi pour un chemin de fer | 157 |
| Projet de téléphone | 158 |
| Liste des maires et des conseillers | 159 |
| Secrétaire-trésoriers | 163 |
| | |
| CHAPITRE IX : <i>Affaires scolaires</i> | 165 |
| <i>Commission scolaire</i> | 165 |
| Commissaires d'écoles | 165 |
| <i>Les écoles</i> | 167 |
| Instituteurs et institutrices | 168 |
| | |
| CHAPITRE X : <i>Un petit gars qui a fait parler de lui</i> | 171 |
| <i>Olivar Asselin</i> | 171 |
| | |
| CHAPITRE XI : <i>Les chemins</i> | 176 |
| <i>Routes et chemins de front</i> | 176 |
| Route du cinquième rang | 178 |

| | |
|---|-----|
| Requêtes et contre-requêtes | 181 |
| Division des routes du 1 ^{er} et du 2 ^e rang | 182 |
| <i>Route du moulin à farine</i> | 184 |
| <i>Moulin à farine et moulin à scie</i> | 185 |
| Moulin à scie | 187 |
| Moulin à scie près du Lac-de-la-Mine | 187 |
| CHAPITRE XII : <i>Faits divers</i> | 188 |
| « <i>La mouche à patate</i> » | 188 |
| <i>Neige hâtive</i> | 188 |
| <i>Fillette perdue</i> | 189 |
| <i>Garçonnet de 10 ans encorné</i> | 189 |
| <i>Les sauterelles</i> | 190 |
| <i>Un vieillard égaré en plein bois</i> | 190 |
| Opération audacieuse | 191 |
| <i>Une catastrophe</i> | 192 |
| <i>Terrible réveil</i> | 194 |
| Causes de ce désastre | 196 |
| <i>Noces d'or de Xavier Girard et de son épouse Emma Tremblay</i> | 197 |
| CHAPITRE XIII : <i>L'épouse modèle</i> | 199 |
| « <i>La femme fait le foyer</i> » | 199 |
| <i>La corvée du foulage</i> | 204 |
| CHAPITRE XIV : <i>Le population</i> | 208 |
| <i>Mouvement démographique depuis 1851</i> | 208 |
| <i>Sol</i> | 209 |
| <i>Occupation du sol</i> | 209 |
| <i>Sources de revenus</i> | 210 |
| <i>Fromageries</i> | 211 |

| | |
|--|-----|
| <i>Marchands</i> | 211 |
| <i>Industriels</i> | 212 |
| <i>Forgerons</i> | 212 |
| <i>Assurance-feu</i> | 212 |
| <i>Premier bureau de postes</i> | 213 |
| <i>Liste des bureaux et maîtres de postes</i> | 214 |
| <i>Téléphone et électricité</i> | 214 |
| <i>Aqueduc</i> | 215 |
| <i>Laes</i> | 215 |
| CHAPITRE VI : <i>Conseils aux cultivateurs</i> | 217 |
| <i>Conseils aux jeunes gens</i> | 223 |
| CHAPITRE XVI : <i>Connaître ses aïeux et ses aïeux fait aimer sa patrie</i> | 226 |
| <i>Moyens de connaître ses ancêtres</i> | 227 |
| <i>Ancêtres des familles de Saint-Hilarion</i> | 228 |
| <i>Audet</i> | 228 |
| <i>Bergeron</i> | 228 |
| <i>Boivin</i> | 228 |
| <i>Bouchard</i> | 229 |
| <i>Boudreault</i> | 229 |
| <i>Chouinard</i> | 229 |
| <i>Claveau</i> | 230 |
| <i>Côté</i> | 230 |
| <i>Coulombe</i> | 230 |
| <i>Degagné</i> | 230 |
| <i>Desbiens</i> | 231 |
| <i>Duchesne</i> | 231 |
| <i>Dufour</i> | 231 |
| <i>Gagné</i> | 232 |
| <i>Gagnon</i> | 232 |
| <i>Gaudreault</i> | 233 |
| <i>Gauthier</i> | 233 |

| | |
|--------------------------|-----|
| Gilbert..... | 233 |
| Girard..... | 234 |
| Gravel..... | 234 |
| Harvey..... | 234 |
| Lavoie..... | 235 |
| Levesque..... | 235 |
| Mailloux..... | 235 |
| Perron..... | 235 |
| Pilote..... | 236 |
| Savard..... | 236 |
| Simard..... | 237 |
| St-Gelais ou Pradet..... | 237 |
| Tremblé (Tremblay)..... | 237 |
| Vandal..... | 238 |

